



Rapport financier
annuel

2008
2009

Groupe Manutan

Le généraliste européen
de la vente à distance
aux entreprises et collectivités



MANUTAN

International

**LA CROISSANCE EXTERNE
SOUTIEN L'ACTIVITÉ
LA RENTABILITÉ OPÉRATIONNELLE
RESTE CORRECTE MALGRÉ
UN CONTEXTE ÉCONOMIQUE
TRÈS DÉGRADÉ**



À périmètre et change constants, la décroissance du chiffre d'affaires a été limitée à 16 % par rapport à l'exercice précédent, avec un maintien de la rentabilité opérationnelle courante au-dessus de 7 % du chiffre d'affaires.

Le Groupe a complété le troisième et dernier exercice de son projet d'entreprise 2009. Si les efforts portés sur l'amélioration de la structure de coûts ont été accentués au cours du dernier exercice en raison de la crise économique, les priorités liées au développement et à l'organisation du Groupe ont été maintenues afin d'assurer la croissance future. Le Groupe atteint près de 489 millions d'euros de chiffre d'affaires (-2,8% par rapport à l'exercice précédent), matérialisant ainsi la bonne résistance de son chiffre d'affaires grâce à la croissance externe. L'acquisition de la société Camif Collectivités, effective au 1^{er} avril 2009, permet en outre au Groupe de renforcer sa position en France notamment sur les segments de l'éducation, des collectivités locales et de la santé.

2008

Octobre

Le Groupe entame la troisième année de son plan stratégique 2009 dans un contexte de tassement de la croissance par rapport aux mois précédents.

Décembre

Le Groupe anticipe l'impact de la crise économique: le plan budgétaire initial est révisé et un premier plan d'économies est déployé à travers l'ensemble des entités pour préserver la rentabilité opérationnelle.

2009

Janvier

Le Groupe publie un chiffre d'affaires au premier trimestre 2008/2009 en hausse de 1 % par rapport à la même période en 2007/2008. Par ailleurs, la baisse de l'activité, depuis le début de l'année civile, est brutale et touche l'ensemble des zones géographiques du Groupe. Le nouveau système de gestion d'entrepôt est déployé avec succès sur la plateforme logistique de la zone Sud, en Île-de-France.

Février

Afin de faire face à l'ampleur du ralentissement depuis le 1^{er} janvier, le Groupe revoit à la hausse les objectifs de réduction de sa structure de coûts et met en place son second plan d'économies, tout en préservant les budgets de soutien au chiffre d'affaires et les investissements pour le futur.

Avril

Le Groupe confirme le fort ralentissement de l'activité et publie un chiffre d'affaires au deuxième trimestre 2008/2009 en baisse de 18,4 % par rapport à la même période de l'exercice 2007/2008. L'ensemble des zones est affecté par ce net ralentissement. Le Groupe finalise l'acquisition de la société Camif Collectivités en France, multispecialiste de la distribution

d'équipements collectifs, principalement auprès des collectivités locales et des associations, dans les secteurs de la santé et de l'éducation. Camif Collectivités réalise un chiffre d'affaires annuel de 130 millions d'euros. Cette opération de croissance externe marque la volonté du Groupe de renforcer et développer ses parts de marché en approfondissant sa segmentation clients.

Juin

Afin de préserver la rentabilité de l'exercice en cours, le Groupe met en place son troisième et dernier plan d'économies de l'exercice. L'ensemble du programme de réduction des coûts mené pendant l'exercice aura été un succès, l'objectif global d'économies ayant été atteint.

Juillet

Le Groupe publie un chiffre d'affaires au troisième trimestre 2008/2009 en baisse de 5,2 % par rapport à la même période en 2007/2008. À périmètre constant, ce recul ressort à 24,3 %, point le plus bas de la décroissance de l'exercice. Le nouveau système de gestion du contenu et de la publication qui sera à terme unique pour l'ensemble des filiales est déployé avec succès en Hollande pour les besoins de la zone Centre. Les travaux de construction du futur Centre Européen HQE (Haute Qualité Environnementale) basé à Gonesse dans le Val-d'Oise commencent. L'ensemble immobilier de plus de 55 000 m² sera composé d'une plateforme logistique

équipée des dernières technologies de gestion d'entrepôts et d'un ensemble de bureaux très novateur. L'ensemble du site d'exploitation sera opérationnel mi-2011.

Septembre

Le dernier trimestre de l'exercice matérialise un fort ralentissement de l'activité, avec une hausse de 13,6 %, mais un recul de 20,5 % à périmètre et change constants, affectée par l'impact de la crise financière et économique mondiale. Finalement, le Groupe aura connu sur l'ensemble de l'exercice une baisse de -2,8 % de son chiffre d'affaires par rapport à 2007/2008, et de -15,9 % à périmètre et change constants, et enregistre un chiffre d'affaires de 489 millions d'euros. L'acquisition de Camif Collectivités permet ainsi de compenser en grande partie la baisse d'activité sur l'exercice.

Les ventes réalisées via Internet s'établissent en moyenne à 27 % du chiffre d'affaires du Groupe sur l'exercice (25 % en 2007/2008), tandis que certaines sociétés du Groupe enregistrent des performances se situant au-delà des 30 %. Le Web s'affiche plus que jamais comme le premier canal de recrutement de nouveaux clients.

Dans le cadre du développement de sa politique de gestion des ressources humaines, le Groupe a mis en place une nouvelle politique de management de la performance pour ses principaux cadres.



Futur Centre Européen



La croissance externe soutient l'activité

Après une année record en 2007/2008 à 502 millions d'euros, le chiffre d'affaires du Groupe impacté par la crise économique connaît un recul contenu de 2,8% (décroissance de 15,9% à périmètre et change constants), grâce à l'acquisition, en France, de la société Camif Collectivités en avril 2009, pour atteindre 489 millions d'euros.

Hors effets périmètre et change, le premier trimestre ressortait encore en croissance de + 1% par rapport au même trimestre de l'exercice précédent tandis que les trois trimestres suivants enregistraient une nette chute d'activité (respectivement - 18%, - 24% et - 21%) avec un point bas rencontré au troisième trimestre de l'exercice.

Toutes les zones opérationnelles du Groupe ont connu à des degrés divers cette même tendance. Les zones Sud et Centre, les plus contributrices au chiffre d'affaires du Groupe (avec respectivement 56% et 26%), mais aussi les plus matures, ainsi que la zone Ouest, ont enregistré une décroissance respective de - 14%, - 16% et - 13% à périmètre et change constants par rapport à l'exercice précédent. La zone Est, fortement impactée par la dégradation de l'environnement économique renforcée par sa forte corrélation avec le secteur automobile, a vu son chiffre d'affaires reculer de - 35% à périmètre et change constants. La zone Nord enfin, également pénalisée par la crise économique, a montré une résistance supérieure au marché, enregistrant une baisse de seulement 5% de son chiffre d'affaires par rapport à l'exercice précédent.

Maintien du taux de marge commerciale hors impact de Camif Collectivités

La marge commerciale se maintient à périmètre constant à un niveau proche de celui de l'exercice précédent à 39,5% du chiffre d'affaires contre 40%. Dans un contexte économique très tendu, cette performance est à souligner; la poursuite de l'amélioration des conditions d'achats, résultat des actions entreprises dans le cadre de la politique d'achats Groupe ainsi que la mise en place d'une politique commerciale maîtrisée et adaptée à la conjoncture économique ont en effet permis le quasi-maintien du taux de marge.

Les équipes logistiques du Groupe ont également mené un travail de négociations spécifiques afin de minimiser l'impact du transport sur le niveau de marge.

Par ailleurs, le modèle économique actuel de la société Camif Collectivités acquise en cours d'exercice génère une marge commerciale structurellement inférieure à celle des autres sociétés du groupe Manutan. En conséquence, le taux de marge commerciale global du Groupe s'établit à 37,2% du chiffre d'affaires.

Une rentabilité opérationnelle au-dessus de 7% du chiffre d'affaires hors prise en compte de Camif Collectivités

Hors Camif Collectivités

Face à la baisse d'activité enregistrée sur l'exercice, le Groupe a mis en œuvre tout au long de l'année, des mesures spécifiques pour limiter l'impact de la crise sur le résultat, tout en préservant l'avenir :

- adaptation de la structure de coûts et notamment pour la logistique et la plateforme commerciale,
- maintien d'un budget de promotion significatif pour soutenir l'activité,
- poursuite du plan d'investissements moyen terme (logistique et systèmes d'information).

Les charges d'exploitation diminuent ainsi sur l'exercice de 10% en valeur par rapport à l'exercice précédent. Les frais de personnel, en baisse de 12% illustrent notamment l'adaptation des structures à la baisse d'activité. Cette politique volontariste permet au Groupe de maintenir sa rentabilité opérationnelle, hors prise en compte de Camif Collectivités, au-dessus de 7% du chiffre d'affaires.

Pour l'ensemble du Groupe

Après prise en compte de l'acquisition de Camif Collectivités (six mois d'activité à partir du premier avril 2009), le résultat opérationnel courant s'établit à 30,5 millions d'euros, soit 6,2% du chiffre d'affaires, en recul de 39% par rapport à l'exercice précédent (50,7 millions d'euros et 10,1% en 2007/2008).

Le résultat opérationnel, après prise en compte des éléments non courants, s'établit pour sa part à 28,4 millions d'euros et 5,8% du chiffre d'affaires (52,1 millions d'euros et 10,4% en 2007/2008), en baisse de 45% par rapport à l'exercice précédent.

Les éléments non courants concernent sur l'exercice les opérations suivantes :

- restructuration et coûts sociaux associés, indemnités de départ de dirigeants sur l'ensemble des zones du Groupe (- 5,4 millions d'euros),
- reconnaissance d'un Badwill suite à l'acquisition de la société Camif Collectivités (+ 2,5 millions d'euros),
- complément de plus-value relative à la cession de l'ensemble immobilier détenu par Manutan France (+ 0,9 million d'euros).

Résultat net en recul

Le taux effectif d'impôt du Groupe augmente d'un exercice sur l'autre pour s'établir à 32,3% contre 28,7% en 2007/2008. Cette évolution défavorable résulte principalement de la progression de la part de bénéfice réalisée par le Groupe dans des pays pratiquant des taux d'imposition relativement plus élevés.

L'évolution du taux d'imposition, couplée au recul du résultat financier lié à une réduction significative des taux d'intérêts de placements, accentuée, au niveau du résultat net, la baisse du résultat opérationnel qui s'établit à 49% par rapport à l'exercice précédent. Le bénéfice par action s'établit quant à lui à 2,60 euros (5,15 euros en 2007/2008).

Structure financière et politique d'investissements

Malgré la crise économique et le maintien du plan d'investissements, la structure financière reste toujours très saine

La philosophie historique du Groupe en matière de politique financière consiste, depuis sa création, à financer majoritairement sur ses fonds propres ses investissements opérationnels (principalement des solutions informatiques et des moyens logistiques) et sa croissance (organique et/ou externe). Cette politique, associée à une gestion contrôlée du besoin en fonds de roulement, assure au Groupe une structure financière pérenne et solide. Cependant, afin de préserver l'équilibre du bilan financier et de saisir l'opportunité du levier financier, le Groupe a choisi de financer son futur Centre Européen HQE (Haute Qualité Environnementale), aujourd'hui en cours de construction, par crédit-bail immobilier.

Aujourd'hui, l'endettement à long terme du Groupe s'établit à 9 millions d'euros, soit à peine plus de 2% du total bilan. Ainsi, le ratio capitaux propres sur capitaux permanents ressort à 95%. Le Groupe dispose par ailleurs de lignes de crédit confirmées auprès de ses partenaires bancaires pour un montant total de 74 millions d'euros. Ces lignes sont mobilisables à tout moment.

La trésorerie disponible (disponibilités ⁽¹⁾ nettes des dettes financières court terme) passe de 97 à 72 millions d'euros, principalement en raison des investissements et acquisition financés sur l'exercice.

Cette évolution s'analyse ainsi :

■ Un léger recul de la capacité d'autofinancement à 34,2 millions d'euros par rapport à l'exercice 2007/2008 (38,6 millions d'euros).

■ Une augmentation du besoin en fonds de roulement, qui s'établit à + 12 millions d'euros dont :

+ 15,9 millions d'euros liés à l'intégration de Camif Collectivités dans le périmètre du Groupe.

+ 11,4 millions d'euros dus à des éléments hors exploitation, principalement la baisse des impôts à payer (+ 8,3 millions d'euros).

- 15,3 millions de baisse du besoin en fonds de roulement d'exploitation, résultat d'une bonne gestion du cycle d'exploitation en période de décroissance de l'activité.

■ Un niveau d'investissements maintenu malgré le contexte économique :

- investissements incorporels de 10,1 millions d'euros, essentiellement consacrés au projet de refonte de ses systèmes d'information lancé par le Groupe en 2005/2006 et poursuivi sur l'exercice ;

- investissements corporels en infrastructures immobilières et informatiques pour 6,9 millions d'euros, dont 5,1 millions d'investissements concernant le projet immobilier du Centre Européen du Groupe en Île-de-France ;

- investissements financiers liés au projet immobilier du Centre Européen du Groupe pour un montant net d'environ 5,4 millions d'euros ;

- impact de l'acquisition de la société Camif Collectivités (France) pour 7,4 millions d'euros.

■ La diminution des placements financiers à plus de 3 mois de 7,1 millions d'euros.

■ Et des opérations de financement qui s'analysent comme suit :

- net des remboursements et augmentations des emprunts pour - 3,1 millions d'euros ;

- acquisition de titres Manutan pour 0,6 million d'euros ;

- versement d'un dividende de 11,5 millions d'euros au titre de l'exercice 2007/2008, stable par rapport à l'exercice précédent.

En conclusion, la structure financière du Groupe demeure très saine et lui procure les moyens d'assurer son développement, qu'il s'agisse des projets liés aux systèmes d'information ou d'autres projets d'investissements et de croissance externe.

Elle se compose ainsi des agrégats bilanciaux « trésorerie et équivalents de trésorerie » et « actifs courants de gestion de trésorerie ».

Parc immobilier

L'exploitation d'entrepôts de stockage est un élément clé du métier de logisticien du Groupe. Le tableau suivant recense les principaux sites logistiques actuellement exploités par le Groupe :

Localisation	Surface (en m ²)	Modalité de détention	Nature du bien
Gonesse (France)	43 700	Location	Entrepôts & terrains
Gonesse (France)	135 000	Location	Terrain nu en construction
Mitry-Mory (France)	9 000	Location	Entrepôts
Bressuire (France)	4 500	Location	Entrepôts
Niort (France)	2 000	Location	Entrepôts
Den Dolder (Pays-Bas)	57 000	Pleine propriété	Entrepôts & terrains
Verwood (Grande-Bretagne)	9 153	Pleine propriété	Entrepôts & terrains
Kemble (Grande-Bretagne)	13 935	Location	Entrepôts & terrains
Ostrava (République Tchèque)	27 600	Pleine propriété	Entrepôts & terrains
Göteborg (Suède)	8 980	Pleine propriété	Entrepôts & terrains
Moscou (Russie)	1 440	Location	Entrepôts

(1) Le Groupe définit sa trésorerie disponible comme l'ensemble de ses disponibilités et placements à moins de 1 an.

Rentabilité opérationnelle stable et résultat net en progression

Manutan International est la holding de tête du groupe Manutan cotée sur Euronext Paris (CAC Small 90) depuis 24 ans. Elle contrôle 24 sociétés d'exploitation, réparties sur 20 pays européens, qui exercent un même métier : **la vente à distance aux entreprises et collectivités.**

Ses principales missions sont :

- de définir et de piloter la stratégie du Groupe ;
- de créer une dynamique commune en termes de communication et de ressources humaines affirmant la notion de groupe international ;
- de mettre en place et de piloter les projets Groupe ;
- d'assister les sociétés du Groupe dans la réalisation de leurs objectifs, en tant que centre de compétences ;
- de piloter et de contrôler la performance opérationnelle du Groupe et d'assurer sa pérennité financière.

Sur l'exercice 2008/2009, elle est notamment intervenue sur les sujets opérationnels suivants :

- coordination du projet ressources humaines Groupe ;
- coordination de projets opérationnels transverses : développement de la politique d'achats Groupe et rationalisation des fournisseurs, développement des ventes sur Internet et politique Grands Comptes ;
- sensibilisation à la gestion des risques et au contrôle interne, en liaison avec les priorités définies avec le Comité d'Audit ;
- pilotage du projet système d'information Groupe, sous l'égide de la Direction des Systèmes d'Information du Groupe ;
- coordination du programme d'économies, destiné à améliorer la structure de coûts du Groupe dans un contexte de baisse d'activité ;
- acquisition de Camif Collectivités ;
- support de l'équipe opérationnelle en charge du projet immobilier concernant la réalisation du Centre Européen HQE (Haute Qualité Environnementale) en Île-de-France, doté des dernières technologies de gestion logistique.

Au cours de l'exercice écoulé, les filiales du Groupe ont refacturé à Manutan International des prestations pour un montant total de 0,8 million d'euros. Les services de Manutan International délivrés aux filiales du Groupe ont été rémunérés à hauteur de 22,6 millions d'euros.

Compte tenu notamment de frais de personnel pour 6,2 millions d'euros, d'une part, et de dotations aux amortissements pour 2,2 millions d'euros, d'autre part, le résultat d'exploitation s'établit à 1,3 million d'euros.

Manutan International a perçu des dividendes en provenance de ses filiales à hauteur de 21,1 millions d'euros. Par ailleurs, des provisions sur titres de participation et prêts accordés ont été constatées sur l'exercice à hauteur de 1,6 million d'euros. Après prise en compte des produits financiers générés par la trésorerie gérée pour le Groupe, le résultat financier ressort à 18,2 millions d'euros.

Finalement, après prise en compte du résultat exceptionnel de -2,4 millions d'euros et d'un impôt de +0,4 million d'euros, le résultat net comptable s'établit à 17,4 millions d'euros.



Afin d'améliorer la lecture et la comparaison de la performance opérationnelle des zones géographiques, le Groupe présente les résultats opérationnels des zones Sud et Est retraités des redevances de marque Manutan versées à Manutan International. Le résultat opérationnel courant correspond au résultat des opérations avant éléments non courants.

Zone SUD

Belgique (Manutan), Espagne, France, Italie, Portugal

en milliers d'euros	2008/2009	2007/2008	Variation
Chiffre d'affaires	278 259	244 717	+ 13,7 %
Résultat opérationnel courant	20 131	29 749	- 32,3 %
Rentabilité opérationnelle	7,2 %	12,2 %	
Effectif moyen	756 ^(*)	614	+ 23,1 %

(*) : dont effectif moyen Camif Collectivités : 172 personnes (sur 6 mois)

Hors Camif Collectivités

en milliers d'euros	2008/2009	2007/2008	Variation
Chiffre d'affaires	209 664	244 717	- 14,3 %
Résultat opérationnel courant	19 752	29 749	- 33,6 %
Rentabilité opérationnelle	9,4 %	12,2 %	
Effectif moyen	584	614	- 4,9 %

L'acquisition de Camif Collectivités renforce la présence du Groupe sur le segment clients des collectivités

Le Groupe a finalisé l'acquisition au 1^{er} avril 2009 de la société Camif Collectivités en France, multispécialiste de la distribution à distance des équipements collectifs pour les collectivités, principalement pour les domaines de l'éducation et de la santé. Camif Collectivités aura contribué à hauteur de 68,6 millions d'euros au chiffre d'affaires de la zone.

Hors Camif Collectivités, la zone a donc enregistré une baisse de son chiffre d'affaires de - 14,3 % par rapport à l'exercice précédent. La tendance est cependant hétérogène selon les pays de la zone :

- En France, marché mature où l'entreprise occupe une position de leader, Manutan enregistre une chute de son chiffre d'affaires de - 15 % corrélée à la morosité du marché. Ipsopresto, filiale 100 % Internet du Groupe, voit aussi son chiffre d'affaires impacté par la crise économique et est pour la première fois depuis sa création en recul de - 6 %.
- L'Italie clôture la dernière année du plan de développement à 3 ans basé sur d'importants investissements en moyens commerciaux et promotionnels. Les résultats enregistrés sont concluants et Manutan Italie termine l'exercice sur une progression de son chiffre d'affaires de 2 %.

■ L'activité de Manutan Espagne s'établit en repli de - 17 %, dans un contexte économique particulièrement dégradé.

■ Enfin, au Portugal, l'activité a bien résisté avec un recul limité à - 8 % cet exercice.

La zone a mis en œuvre la politique de résistance à la crise décidée par le Groupe qui s'est notamment traduite par une maîtrise de son taux de marge commerciale (38,7 % contre 39,5 %, avant intégration de Camif Collectivités) dans un contexte commercial pourtant très tendu.

Au total, la rentabilité opérationnelle de la zone est en baisse pour s'établir à 9,4 % du chiffre d'affaires contre 12,2 % en 2007/2008 avant intégration de Camif Collectivités (7,2 % après prise en compte).

Première étape de la modernisation de son outil logistique, le nouveau système informatique de gestion d'entrepôts a été déployé avec succès début 2009 pour l'ensemble de la zone, permettant ainsi d'optimiser la gestion des stocks et d'améliorer le service aux clients.

Afin d'accompagner son développement, le Groupe a aussi finalisé la phase de contractualisation de son projet immobilier. La construction du nouveau Centre Européen HQE (Haute Qualité Environnementale) a démarré début juillet 2009. Ce nouveau site d'entrepôts et de bureaux (135 000 m² de terrain, 43 000 m² d'entreposage et 12 000 m² de bureaux), situé non loin de ses implantations actuelles, sera opérationnel mi-2011.

Zone CENTRE

Allemagne, Belgique (Overtoom), Pays-Bas, Suisse

en milliers d'euros	2008/2009	2007/2008	Variation
Chiffre d'affaires	131 674	156 964	- 16,1 %
Résultat opérationnel courant	16 374	22 536	- 27,3 %
Rentabilité opérationnelle	12,4 %	14,4 %	
Effectif moyen	350	369	- 5,1 %

Une certaine résistance de la rentabilité

Le chiffre d'affaires de la zone s'établit sur l'exercice à - 16,1 % (+ 8,5 % en 2007/2008) traduisant ainsi la position dominante du Groupe sur les marchés matures du Benelux fortement affectés par la crise économique.

Forte de l'excellence opérationnelle de ses processus, la zone est cependant parvenue à minimiser l'impact de la baisse de son activité sur son résultat opérationnel :

- La zone Centre a en effet réussi à maintenir ses marges commerciales qui s'établissent à 40,4 % du chiffre d'affaires cet exercice, contre 40,3 % précédemment.

- Au total, le résultat opérationnel est en recul de - 27,3 %, et la rentabilité opérationnelle diminue également et s'établit à 12,4 % du chiffre d'affaires (14,4 % en 2007/2008).

Le Groupe a par ailleurs engagé une restructuration de la gouvernance de la zone au cours de l'exercice, passant notamment par le changement de l'équipe dirigeante.

Au cours de l'exercice précédent, le Groupe avait adapté sa stratégie en Allemagne, en focalisant sa filiale sur le développement des ventes aux Grands Comptes. Certes la baisse de chiffre d'affaires s'est confirmée sur l'exercice mais les efforts déployés sur ce pays ont été contenus permettant ainsi de maîtriser le niveau de résultat.

Enfin, la zone a déployé avec succès le nouveau système Groupe de gestion du « contenu et de la publication », à terme solution unique pour l'ensemble des filiales. Le premier catalogue élaboré avec cette nouvelle application sera communiqué à l'ensemble des clients de la zone début 2010.



Zone OUEST

République d'Irlande, Royaume-Uni

en milliers d'euros	2008/2009	2007/2008	Variation
Chiffre d'affaires	44 555	52 860	- 15,7 %
Résultat opérationnel courant	1 365	1 997	- 31,6 %
Rentabilité opérationnelle	3,1 %	3,8 %	
Effectif moyen	184 ^(*)	192 ^(**)	- 4,2 %

(*) : dont effectif moyen Rapid Racking : 79 personnes

(**) : dont effectif moyen Rapid Racking : 57 personnes, société intégrée au 15 février 2008

Une performance affectée par la parité euro/livre sterling

La performance de la zone est négativement impactée par l'évolution de la parité euro/livre sterling (dépréciation de la livre sterling de 15 % sur l'exercice) et également par la virulence toute particulière de la crise économique au Royaume-Uni. À périmètre et change constants, la zone aurait enregistré un chiffre d'affaires en recul de - 13,1 %.

La tendance n'est cependant pas homogène entre les deux entités principales de la zone :

- La société historique du Groupe, Key Industrial Equipment, réalise un chiffre d'affaires en recul de - 12,1 % par rapport à l'exercice précédent traduisant sa position de généraliste ;

- Tandis que l'activité de Rapid Racking (acquise au cours de l'exercice précédent), société spécialisée dans les solutions de rayonnage et stockage et plus dépendante du cycle d'investissements de ses clients, ressort en baisse de - 25 % sur l'exercice.

La nouvelle équipe dirigeante, depuis plus d'un an maintenant, de la société Key Industrial Equipment a mis en place les processus opérationnels nécessaires à l'amélioration de la rentabilité. Les efforts consentis afin d'augmenter la marge commerciale en particulier ont été affectés, sur cet exercice, par l'évolution défavorable de la livre sterling qui a impacté les achats en devise euro.

Au total, le résultat opérationnel de la zone est en recul de - 31,6 %, tandis que la rentabilité opérationnelle diminue également et s'établit à 3,1 % du chiffre d'affaires (3,8 % en 2007/2008).

Le Groupe demeure néanmoins confiant dans la capacité du management local à inverser la tendance dans les 12 prochains mois.

Enfin, la zone a déployé avec succès le nouveau système Groupe de Business Intelligence. Directement connecté au système d'information déployé sur la zone fin 2007, il permet de faciliter le pilotage de la performance.

Zone NORD

Danemark, Finlande, Norvège, Suède

en milliers d'euros	2008/2009	2007/2008	Variation
Chiffre d'affaires	23 493	27 867	- 15,7 %
Résultat opérationnel courant	3 023	3 761	- 19,6 %
Rentabilité opérationnelle	12,9 %	13,5 %	
Effectif moyen	63	61	+ 3,3 %

Résistance de l'activité supérieure au marché, maintien de la rentabilité

La performance de la zone est négativement impactée par l'évolution du change. À change constant, la zone aurait enregistré un chiffre d'affaires en recul de seulement -5,2 %, meilleur que la performance intrinsèque du marché. Cette tendance est homogène sur l'ensemble des pays de la zone.

Les dépenses d'exploitation ont été maîtrisées, malgré la difficulté du contexte économique, témoignant d'une gestion adaptée à la décroissance qui, couplée à une progression du taux de marge commerciale (41,8 % contre 40,7 % précédemment), permet à la zone de voir sa rentabilité opérationnelle se maintenir à 12,9 % contre 13,5 % l'exercice précédent. En valeur, le résultat opérationnel baisse de - 19,6 % pour s'établir à 3 millions d'euros.



Zone EST

Hongrie, Pologne, République Tchèque, Slovaquie, Slovénie, Russie

en milliers d'euros	2008/2009	2007/2008	Variation
Chiffre d'affaires	18 120	28 686	- 36,8 %
Résultat opérationnel courant	- 378	3 751	- 110,1 %
Rentabilité opérationnelle	- 2,1 %	13,1 %	
Effectif moyen	85	87	- 2,3 %

La dégradation de l'environnement économique impacte fortement la performance

La zone Est a connu un exercice tourmenté qui se traduit par une décroissance historique de 36,8 % de son volume d'affaires (- 35 % en monnaie locale).

L'activité dans la zone a été en effet fortement impactée par la dégradation de l'environnement économique renforcée par sa forte corrélation avec le secteur automobile. Le chiffre d'affaires de la zone reste cependant bien supérieur à celui de l'exercice 2005/2006.

La dégradation de l'activité a touché l'ensemble des pays de la zone même si la Pologne a plutôt montré une meilleure résistance avec un recul limité de 20,7 % de son activité.

Aussi, les marges commerciales (36,9 % contre 40,9 %) ont à la fois été affectées par le contexte commercial très tendu et l'évolution défavorable des devises de la zone. Les baisses cumulées de l'activité et de la marge commerciale n'ont pu être compensées qu'en partie par l'ajustement drastique de la structure de coûts.

Les retours après deux ans d'exploitation en Russie sont encourageants et confortent la Direction à poursuivre son développement sur ce nouveau marché.

Au total, le résultat opérationnel est en recul de 110,1 %, tandis que la rentabilité opérationnelle diminue fortement et s'établit à -2,1 % du chiffre d'affaires (13,1 % en 2007/2008).

METTRE EN PLACE LES PREMIERS JALONS DU PROJET D'ENTREPRISE 2012 ET DÉVELOPPER SES PARTS DE MARCHÉ DANS UN CONTEXTE ÉCONOMIQUE PERTURBÉ

Fort de sa situation financière très solide et de sa position d'acteur majeur de la vente à distance en Europe confortée en 2009, le Groupe est bien positionné pour gagner des parts de marché et saisir des opportunités de croissance externe. Au cours de l'exercice prochain, le Groupe concentrera ses efforts sur 4 dynamiques principales.

1. Mettre en place le plan stratégique 2012

En octobre 2009, le Groupe a conforté les axes stratégiques et les principales priorités pour les prochaines années. Ils s'articulent autour des leviers suivants :

- Une approche multimarques (généralistes, spécialistes).
- La personnalisation et la segmentation de l'approche client par une approche multicanal adaptée à chaque marque.
- La consolidation du leadership sur le e-commerce.
- L'élargissement de l'offre et l'excellence de la qualité de service.
- L'alignement des processus de l'Entreprise et l'adaptation de son organisation pour décupler l'efficacité opérationnelle.

La mise en œuvre de ces leviers contribuera à faire du groupe Manutan le fournisseur préféré de ses clients, en leur délivrant des solutions compétitives et fiables, basées sur des produits et services sélectionnés qui leur permettent de se concentrer sur leur cœur de métier.

2. Poursuivre le plan d'investissements moyen terme

Confiant dans ses perspectives d'évolution et disposant des ressources financières nécessaires, le Groupe va poursuivre la mise en place des outils au service de son ambition stratégique :

- Autour des systèmes d'information, avec en 2010, le déploiement de la nouvelle plateforme e-business, des solutions de gestion du contenu et des publications et de la deuxième génération du système de gestion des entrepôts.
- Autour des outils logistiques, avec la construction de la nouvelle plateforme logistique européenne à Gonesse, en France.

Sur ce même site, le Groupe poursuivra aussi la construction de son futur Centre Européen.

3. Intégrer Camif Collectivités dans le groupe Manutan

Les premiers mois postacquisition de Camif Collectivités confirment l'intérêt stratégique de cette acquisition pour le Groupe. Un plan d'actions d'intégration et d'optimisation autour des fondamentaux de la vente à distance intégrant les spécificités de l'entreprise sera défini et progressivement mis en œuvre à partir de 2010. L'objectif principal est de repositionner Camif Collectivités dans une dynamique de croissance rentable.

4. Consolider ses parts de marché et marges opérationnelles dans un contexte économique encore très incertain

Les signes de reprise restent timides, et comme en 2008/2009, le Groupe poursuivra sa politique volontariste destinée à maintenir un niveau acceptable de rentabilité dans le cadre d'une politique de soutien au développement de l'activité. Les moyens seront adaptés à la conjoncture, quelle que soit son évolution.

Au total, si le Groupe demeure confiant dans ses perspectives de développement à moyen terme, il anticipe un exercice 2009/2010 encore très incertain. En conséquence, le Groupe ne formule pas de prévisions d'activité pour les mois à venir.

Le chiffre d'affaires du premier trimestre 2009/2010 (octobre à décembre 2009) ressort en croissance de + 19,9%. À périmètre et change constants, l'activité est en recul de 10,6%, ce qui traduit une tendance « timide » de reprise économique.

Événements postérieurs à la clôture de l'exercice

À la date d'établissement du présent rapport, aucun événement postérieur à la date de clôture de l'exercice venant modifier la substance des états financiers tels qu'arrêtés n'est à rapporter.

Activités de la Société en matière de recherche et développement

La Société ne mène aucune activité de recherche et développement à proprement parler. Ses équipes ont néanmoins constamment à cœur de développer et de faire évoluer tous les processus et pratiques susceptibles de favoriser l'activité.

Présentation des comptes annuels

Aucune modification n'est intervenue dans la présentation des comptes annuels, ni dans les méthodes d'évaluation par rapport à l'exercice précédent, susceptible d'avoir une influence significative sur la lecture faite des états financiers.

Prise de participations

Au cours de l'exercice écoulé, aucune modification significative n'est intervenue dans le contrôle qu'exerce la Société sur ses filiales et participations préexistantes.

Par ailleurs, la Société a acquis, en avril 2009, la société française Camif Collectivités dont elle détient aujourd'hui 100 % des titres et des droits de vote. L'opération se traduit par un Badwill, provisoire au 30 septembre 2009, de 2,5 millions d'euros enregistré en résultat opérationnel non courant. Sur l'exercice, l'impact de ce changement de périmètre se traduit par un chiffre d'affaires et un résultat opérationnel courant additionnels de respectivement 68,6 millions d'euros et de 0,4 million d'euros.

Des informations complémentaires sont présentées dans le tableau « Renseignements concernant les filiales et les participations » de la Société, figurant en page 118 du présent rapport annuel.

Charges non déductibles fiscalement et dépenses somptuaires

Au cours de l'exercice écoulé, la Société n'a engagé, et donc réintégré, aucune charge visée aux articles 39-4, 39-5, 54 *quarter* et 223 *quinquies* du Code Général des Impôts, autre que les amortissements réputés excédentaires calculés sur les véhicules de tourisme utilisés par la Société, soit 51 150 euros.

Actionnariat de Manutan International

Nous vous signalons l'identité des personnes détenant, directement ou indirectement, au 30 septembre 2009, plus de 5 %, de 10 %, de 15 %, de 20 %, de 25 %, de 33,33 %, de 50 %, de 66,66 %, de 90 % ou de 95 % du capital social ou des droits de vote aux assemblées générales :

Principaux Actionnaires	2008/2009			2007/2008			2006/2007		
	Nombre d'actions	% du capital détenu	% des droits de vote	Nombre d'actions	% du capital détenu	% des droits de vote	Nombre d'actions	% du capital détenu	% des droits de vote
Guichard André et Hélène	1 823 861	23,96	16,06	1 823 861	23,96	16,06	1 823 861	23,96	16,06
Guichard Hélène	588 276	7,73	10,36	588 276	7,73	10,36	588 276	7,73	10,36
Guichard Jean-Pierre	449 196	5,90	7,92	449 196	5,90	7,92	449 196	5,90	7,92
M.T. Finance	2 417 581	31,75	42,59	2 417 581	31,75	42,59	2 417 581	31,75	42,59
Financière de L'Échiquier	552 546	7,26	4,86	380 665	5,00	3,35	380 665	5,00	3,35
Public au porteur	1 457 918	19,15	12,86	1 644 795	21,60	14,49	1 644 787	21,60	14,49
Actions autodétenues*	29 332	0,39	-	17 066	0,22	-	12 164	0,16	-

* Les actions autodétenues n'ont pas de droit de vote.

À la connaissance de la Société, il n'existe aucun autre actionnaire détenant directement ou indirectement seul ou de concert, plus de 5 % du capital ou des droits de vote.

Cette liste n'a connu aucune modification au cours de l'exercice écoulé.

Franchissement de seuils

Au cours de l'exercice clos le 30 septembre 2009, aucune personne physique ou morale ne nous a informés avoir franchi les seuils en capital et droits de vote prévus par la Loi. De même, depuis la clôture de l'exercice, aucun franchissement de seuil n'a été déclaré.

Accords entre actionnaires

Les engagements collectifs de conservation de titres sont présentés dans le chapitre « Renseignements de caractère général concernant le capital » page 137 du présent document.

Éléments d'information

Au titre de l'article L225-100-3 du Code de Commerce

En application de l'article L225-100-3 du Code de Commerce, nous vous précisons les points suivants susceptibles d'avoir une incidence en matière d'offre publique :

- La structure du capital ainsi que les participations directes ou indirectes connues de la Société et toutes informations en la matière sont présentées dans le chapitre « Répartition du capital et des droits de vote » en page 143 du présent document.
- Il n'existe pas de restriction statutaire à l'exercice des droits de vote.
- Il a été conclu entre sept actionnaires de la Société, un engagement de conservation des titres de la Société dans le cadre des dispositions fiscales de faveur instituées par la Loi dite « Loi Dutreil » du 1^{er} août 2003.
- À la connaissance de la Société, il n'existe pas d'autres engagements, ni pactes signés entre actionnaires.
- Il n'existe pas de titres, comportant des droits de contrôle spéciaux, à l'exception d'un droit de vote double institué par l'article 9 des statuts au profit des actionnaires nominatifs depuis au moins deux ans.
- Il n'existe pas de mécanismes de contrôle prévus dans un éventuel système d'actionnariat du personnel avec des droits de contrôle qui ne sont pas exercés par ce dernier.
- Les règles de nomination et de révocation des membres du Directoire sont les règles légales et statutaires prévues à l'article 12 des statuts.
- En matière de pouvoirs du Directoire, les délégations en cours sont décrites dans le tableau des délégations existantes figurant en page 139 du présent document.
- La modification des statuts de notre Société se fait conformément aux dispositions légales et réglementaires.

■ Les accords prévoyant des indemnités en cas de cessation des fonctions de membres du Directoire sont décrits page 49 du présent document.

Nombre d'actions achetées et vendues au cours de l'exercice

Dans le cadre de l'article L225-209 du Code de Commerce (article L225-211 du Code de Commerce)

■ Nombre d'actions achetées au cours de l'exercice	20901
■ Nombre d'actions vendues au cours de l'exercice	23867
■ Cours moyen des achats	33,48€
■ Cours moyen des ventes	33,85€
■ Montant des frais de négociation	*
■ Nombre d'actions autodétenues au 30 septembre 2009	3770

* Les frais de négociations sont inclus dans la rémunération annuelle de l'intermédiaire.

■ Valeur évaluée au cours d'achat moyen au 30 septembre 2009	38,88€ x 3770 = 146 577,60€
■ Valeur nominale de l'action	2€
■ Fraction du capital représentée	0,05%

Motifs des acquisitions	% du capital
Animation du cours	100%
Actionnariat salarié	-
Valeurs mobilières donnant droit à l'attribution d'actions	-
Opérations de croissance externe	-
Annulation	-

Salariés

Article L225-102 du Code de Commerce

À la clôture de l'exercice, la participation des salariés telle que définie à l'article L225-102 du Code de Commerce, dans le capital social de la Société est de 0%.



Le déploiement de la vision Ressources Humaines Groupe

Le groupe Manutan a fait de la gestion des Ressources Humaines l'une des priorités de son plan stratégique, en posant les bases de sa stratégie sur l'alliance d'une vision économique et sociale.

Cette vision sociale pose les fondations d'une marque employeur qui vise à promouvoir les pratiques et attitudes attendues de la part des collaborateurs du Groupe, à partager les clés de la réussite au sein du Groupe, mais également à engager le Groupe dans ses pratiques de gestion des hommes.

Elle traduit la contribution de chacun à une performance commune : un engagement du Groupe axé sur le développement personnalisé et la réalisation de ses collaborateurs dans leur mission ; un engagement des collaborateurs à s'impliquer et à contribuer au développement dans le respect de comportements et de pratiques partagées ; un engagement commun de valeur ajoutée pour faire du groupe Manutan un fournisseur incontournable.

Le département Ressources Humaines Groupe a matérialisé cette vision en la déclinant en politiques et actions concrètes telles que le management de la performance, la rémunération, la gestion des compétences ou la mobilité interne. Ces premières actions visent à poser les bases d'une culture de management commune au sein du groupe Manutan qui supportera son développement.

Une organisation qui favorise le développement des collaborateurs

L'organisation du groupe Manutan – qui privilégie les projets transversaux – est l'un des leviers de développement pour ses collaborateurs qui ont l'opportunité de travailler sur des projets d'envergure tels que le développement d'un système d'information commun, la mise en œuvre d'une politique de gestion des contenus... avec des homologues de diverses filiales.

La politique de mobilité interne, formalisée en 2008, illustre la volonté du Groupe d'offrir de nouvelles opportunités à ses collaborateurs. Cette politique vise à promouvoir la mobilité non seulement au sein de chacune des filiales, mais également entre elles. Cette initiative privilégie également les occasions de partage d'expériences et se concrétise par des transferts internes tant localement qu'au niveau du Groupe.

La gestion des compétences pour allier développement des hommes et du Groupe

Le Groupe a, cette année, déployé son approche de gestion des compétences, lancée en 2008 avec notamment l'élaboration d'un référentiel de compétences de leadership. Ce document de référence qui explicite les attentes du Groupe en termes de compétences et comportements de ses dirigeants, experts et managers est désormais utilisé dans des situations de recrutement, de mobilité interne ou lors des évaluations, et aide à détecter et apprécier les compétences requises, mais également à construire les plans de développement au sein du Groupe.

En 2008, une équipe pilote, composée de 80 collaborateurs, essentiellement directeurs de filiales et cadres dirigeants, a testé cette nouvelle approche alliant management par objectifs et management des compétences qui est aujourd'hui déployée auprès d'une population plus large.

À terme, cette approche donnera au Groupe une meilleure appréhension des compétences disponibles afin de travailler sur des plans de successions et d'être en mesure d'évaluer son capital humain dans le cadre de réflexions stratégiques.

Une rémunération des dirigeants tournée vers l'atteinte des objectifs

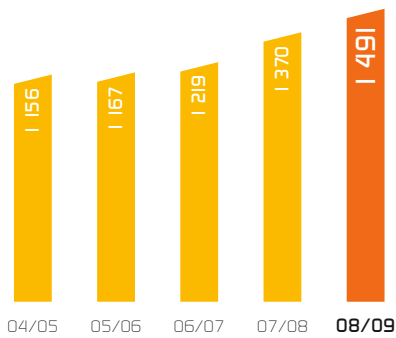
Les objectifs du projet d'entreprise ont été déclinés en objectifs individuels pour les membres du Comité de Direction du Groupe, les Directeurs de filiales et les principaux cadres dirigeants.

La part variable de la rémunération, sous conditions minimales de performance, est calculée en prenant en compte :

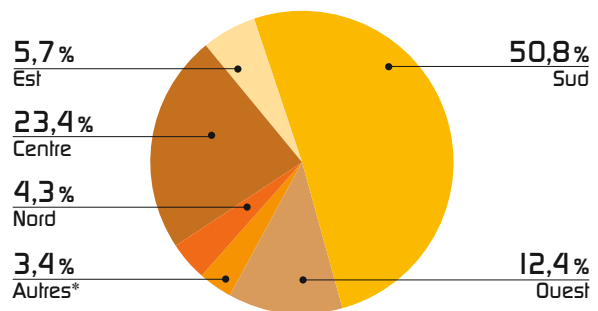
1. l'évolution de certains éléments des résultats du Groupe, comme le chiffre d'affaires et le résultat courant avant impôt. Ces éléments sont fixés par le Comité des Rémunérations ;
2. les objectifs régionaux, validés par le Directoire avec chaque directeur de Zone et déclinés ensuite par pays ;
3. les objectifs individuels en lien avec les projets et responsabilités de chacun définis avec le responsable hiérarchique. Ce système cohérent de rémunération variable fédère l'ensemble des dirigeants du Groupe, du Directoire aux membres des Comités de Direction régionaux (soit 80 personnes), autour d'objectifs en lien avec le projet d'entreprise.

Les données chiffrées

Effectif moyen total

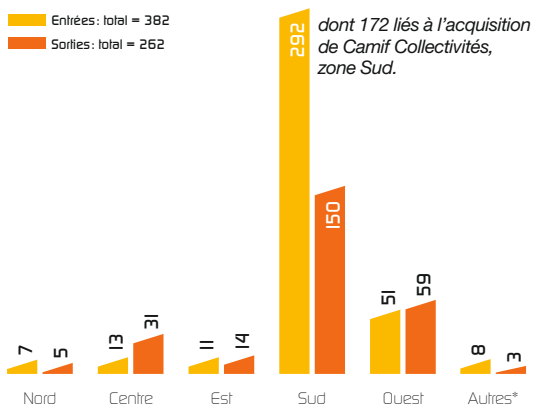


Effectifs par zone en 2008/2009



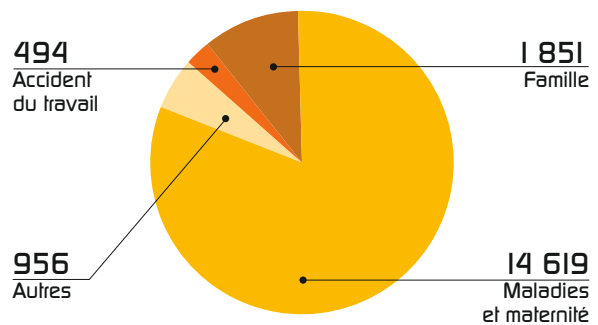
* Holding

Variations des entrées/sorties par zone en 2008/2009

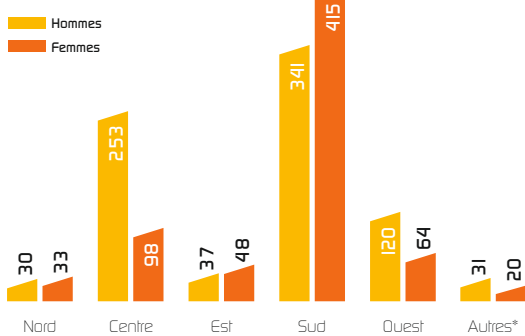


* Holding

Motif d'absentéisme en 2008/2009 (en nombre de jours)

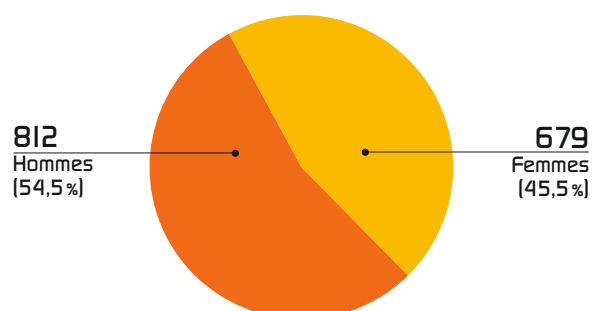


Répartition Hommes/Femmes par zone en 2008/2009



* Holding

Répartition Hommes/Femmes en 2008/2009



Autres éléments de la politique sociale du Groupe

Les conditions d'hygiène et de sécurité

Le projet Groupe Hygiène, Sécurité, Environnement (HSE), conclu en septembre 2004, avait pour objectif de permettre de faire un état des lieux des pratiques et des risques en la matière au sein de 4 filiales dans 4 pays différents. À l'issue de ces audits, aucun risque avéré lié aux domaines HSE n'a été identifié. Des points d'amélioration ont été notés et ont fait l'objet de plans d'actions correctives.

Le déploiement de nouveaux sites d'entreposage et de bureaux au sein du Groupe au cours des deux prochains exercices (Centre Européen en Île-de-France) sera l'occasion d'améliorer encore les pratiques en termes d'hygiène, sécurité et environnement du cadre de travail.

Sous-traitance

Le Groupe continue de privilégier une politique de stabilité des emplois quand cela est possible, notamment en diminuant son recours au travail par intérim. Néanmoins, celui-ci permet au Groupe de faire face à des pics d'activité saisonniers.

Le coût de la main-d'œuvre intérimaire a représenté sur l'exercice environ 1,8% du total des coûts de personnel. En règle générale, le Groupe ne fait pas appel à la sous-traitance. Pour certaines activités ne constituant pas son cœur de métier, comme le transport par exemple et, par souci d'efficacité, le Groupe a développé des accords de partenariat avec des spécialistes externes.

Organisation du temps de travail

L'organisation du temps de travail est gérée au niveau local, en fonction des législations et accords d'entreprises en vigueur. En France, les entreprises du Groupe appliquent les accords sur la réduction du temps de travail, signés avec les partenaires sociaux.

Participation et intéressement

Le Groupe n'a pas à ce jour de politique globale en matière de participation/intéressement des collaborateurs aux résultats de l'entreprise, la priorité est laissée aux initiatives locales en la matière.

Des accords d'intéressement sont en vigueur chez Manutan International et Manutan en France. Les accords sont applicables à toutes les catégories de personnel selon des conditions fixées. Le montant de l'intéressement est calculé en fonction d'objectifs de résultats, d'indicateurs de gestion et budgétaires. Les accords d'intéressement sont conformes aux dispositions légales en vigueur, notamment en matière de calcul des cotisations sociales et fiscales.

Informations environnementales

De par la nature même de son activité de distributeur d'équipements et de consommables, le groupe Manutan a un impact très faible sur l'environnement que ce soit en matière de rejet dans l'air, dans l'eau ou les sols, de nuisances sonores ou olfactives.

Des démarches de certification

Des initiatives locales de certification ont été engagées. Ainsi plusieurs sociétés du Groupe de taille majeure ont obtenu la certification qualité de leur processus de production/vente.

	Certification 14001 version 2000	Certification 9001 version 2000	Autres spécificités locales
Key Industrial (Royaume-Uni)	X	X	
Manutan (France)		X	
Manutan (République Tchèque)		X	
Groupe WITRE (Scandinavie)	X	X	
Camif Collectivités (France)	X	X	

Manutan (France) a été, en 1996, la première société française de vente à distance à être certifiée ISO 9001. La certification ISO 9001 version 2000 a été renouvelée en juin 2009.

La certification ISO 9001 version 2000 a été obtenue en République Tchèque en 2004. La filiale britannique a, pour sa part, été certifiée ISO 14001, également en 2004. Par ailleurs, les nouveaux locaux de Manutan France, qui seront opérationnels mi-2011, sont conçus en conformité avec les normes « Haute Qualité Environnementale » (HQE).

Camif Collectivités a obtenu la certification 14001 version 2000 en 2008, ainsi que la certification ISO 9001 en 1997.

Démarche de mesure des risques environnementaux

Les audits menés en 2004 sur les différents sites d'implantation du Groupe n'ont pas révélé de risques environnementaux notables. Les principaux axes d'amélioration identifiés à ce jour ont trait aux :

- suivi et maîtrise des consommations d'énergie et d'eau ;
- tri et recyclage des déchets banals ;
- traitement des eaux pluviales.

Les indicateurs de performance actuels pourront être complétés par des indicateurs spécifiques au domaine de la protection de l'environnement. Le Groupe n'a pas constitué de provision ni pris de garantie spécifique pour se couvrir de quelconques risques en matière environnementale. De la même façon, le Groupe n'a versé aucune indemnité à ce titre au cours de l'exercice.

Des consommations d'énergie raisonnables

Le Groupe est essentiellement consommateur d'énergie électrique et de gaz, si l'on fait abstraction du transport de marchandises qu'il externalise. Ci-dessous, les données brutes de consommation d'énergie par zone :

Consommation d'eau (en m ³)	30/09/2009	30/09/2008
Nord	531	395
Centre	6 725	2 740
Est	444	744
Sud	15 178	5 293
Ouest	2 984	4 583
Autres	1 718	1 652
TOTAL	27 581	15 408

Consommation d'électricité (KWh)	30/09/2009	30/09/2008
Nord	589 017	606 035
Centre	1 812 315	1 648 043
Est	210 237	326 435
Sud	3 916 648	4 214 565
Ouest	758 696	1 222 325
Autres	149 842	84 489
TOTAL	7 436 756	8 101 893

Consommation de gaz (KWh)	30/09/2009
Nord	0
Centre	574 401
Est	770 000
Sud	2 809 164
Ouest	26 349
Autres	0
TOTAL	4 179 915

Les actionnaires et la communauté financière

Le Groupe entretient des relations régulières avec ses actionnaires et la communauté financière. De nombreuses actions se déroulent tout au long de l'année pour informer le marché sur l'activité, les résultats, la stratégie, mais aussi sur les développements récents et les perspectives du Groupe, dans un esprit de grande transparence.

En dehors des deux rendez-vous prévus avec la communauté financière, lors de la publication des résultats annuels et semestriels, le Groupe mène des actions de communication ciblées et personnalisées afin de répondre au mieux aux attentes des différents acteurs de la communauté financière, dans le respect des recommandations de l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) en matière d'égalité d'accès à l'information : conférences téléphoniques, face-à-face, « road shows »...

Les temps forts du Groupe font l'objet de communiqués publiés dans la presse économique et financière, disponibles en permanence sur le site www.manutaninternational.com.

Le rapport annuel, document de référence, est également accessible sur le site Internet qui propose, en français et en anglais, une présentation détaillée du Groupe ainsi que des informations financières et boursières.



Présentation des résolutions proposées par le Directoire et le Conseil de Surveillance à l'Assemblée Générale annuelle du 11 mars 2010

À caractère ordinaire

1 - Approbation des comptes

Nous vous demanderons de bien vouloir approuver les comptes annuels de l'exercice, se soldant par un bénéfice de 17 397 463 euros, ainsi que les comptes consolidés se soldant par un bénéfice de 19 702 403 euros.

Nous vous demanderons d'approuver le montant global des dépenses et charges visées par l'article 39-4 du Code Général des Impôts, soit la somme de 51 150 euros ainsi que le montant de l'impôt correspondant.

2 - Projet d'affectation du résultat

Nous vous proposons au titre de cet exercice, la distribution d'un dividende total de 8 222 354 euros, ce qui représenterait un taux de distribution de 42 % du résultat net consolidé.

En conséquence, l'affectation du résultat serait la suivante :

Résultat exercice 2008/2009	17 397 463 euros
Report à nouveau	<u>3 264 059 euros</u>

Soit un total à distribuer de 20 661 522 euros

Affecté de la manière suivante :

Dividende	8 222 354 euros
Report à nouveau	<u>12 439 168 euros</u>
	20 661 522 euros

Le dividende revenant à chaque action serait ainsi fixé à 1,08 euro.

L'intégralité du montant ainsi distribué serait éligible, pour les personnes physiques fiscalement domiciliées en France, à la réfaction de 40 % mentionnée à l'article 158-3-2° du Code Général des Impôts.

Ce dividende serait payable dans les 15 jours suivant votre approbation aux guichets de Lazard Frères Banque.

Il est précisé qu'au cas où, lors de la date de détachement du coupon, la Société détiendrait certaines de ses propres actions, les sommes correspondant aux dividendes non versés à raison de ces actions seraient affectées au report à nouveau.

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code Général des Impôts, l'Assemblée Générale constate qu'il lui a été rappelé que, au cours des trois derniers exercices, les distributions de dividendes ont été les suivantes :

Au titre de l'exercice	Revenus éligibles à la réfaction		Revenus non éligibles à la réfaction
	Dividendes	Autres revenus distribués	
2005/2006	8 222 354 €		
2006/2007	11 572 202 €		
2007/2008	11 572 202 €		

3 - Programme de rachat d'actions

Vous avez autorisé votre Directoire, lors de l'Assemblée Générale du 13 mars 2009, à acquérir les actions de votre Société dans le cadre d'un programme de rachat d'actions, dans les conditions des articles L 225-209 et suivants du Code de Commerce, pour un prix maximum d'achat de 100 euros par action. Cette dernière autorisation expirant le 12 septembre 2010, nous vous proposons d'autoriser votre Directoire à procéder à un nouveau programme de rachat d'actions en remplacement du précédent programme, tel qu'autorisé par votre Assemblée Générale annuelle du 13 mars 2009, dans sa sixième résolution.

Nous vous proposons en conséquence d'autoriser votre Directoire, dans le cadre des articles L 225-209 et suivants du Code de Commerce à procéder en une ou plusieurs fois aux époques qu'il déterminera, à l'achat d'actions de la Société dans la limite de 5 % du nombre d'actions composant le capital social, le cas échéant ajusté afin de tenir compte des éventuelles opérations d'augmentation ou de réduction de capital pouvant intervenir pendant la durée du programme.

Cette autorisation mettrait fin à l'autorisation donnée au Directoire par l'Assemblée Générale annuelle du 13 mars 2009.

Les finalités de ce programme seraient les suivantes :

- assurer l'animation du marché secondaire ou la liquidité de l'action Manutan International, par l'intermédiaire d'un prestataire de service d'investissements dans le cadre d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie de l'Association Française des Marchés Financiers (AMAFI) admise par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) ;
- assurer la couverture de plans d'options d'achat d'actions et autres formes d'allocation d'actions à des salariés et/ou des mandataires sociaux du Groupe, dans les conditions et selon les modalités prévues par la Loi, notamment au titre de la participation aux résultats de la Société, au titre d'un Plan d'Épargne Entreprise ou par attribution gratuite d'actions ;
- conserver les actions achetées et les remettre ultérieurement à l'échange ou en paiement dans le cadre d'opérations éventuelles de croissance externe ;

■ assurer la couverture de valeurs mobilières donnant droit à l'attribution d'actions de la Société dans le cadre de la réglementation en vigueur ;

■ procéder à l'annulation éventuelle des actions acquises, sous réserve de l'autorisation à conférer par l'Assemblée Générale des actionnaires dans sa huitième résolution à caractère extraordinaire.

■ Cette autorisation serait donnée, conformément à la Loi, pour une durée maximum de 18 mois.

Nous vous demandons également de vous prononcer sur un prix maximum d'achat qui serait fixé à 100 euros par action, et en conséquence, le montant maximal de l'opération serait de 38 066 400 euros.

Vous avez autorisé également votre Directoire, lors de l'Assemblée Générale annuelle du 13 mars 2009, à annuler les actions que la Société détient ou pourrait détenir suite aux rachats réalisés, par voie de réduction de capital, dans la limite de 10 % du capital. Cette autorisation expirant le 12 mars 2011, nous vous proposons d'autoriser à nouveau votre Directoire à procéder à l'annulation des actions acquises, en remplacement de la précédente autorisation décidée par l'Assemblée Générale annuelle du 13 mars 2009 dans sa dixième résolution, à caractère extraordinaire.

En conséquence, nous vous demandons d'autoriser votre Directoire à annuler sur ses seules décisions, en une ou plusieurs fois, dans la limite de 10 % du capital, les actions que la Société détient ou pourrait détenir suite aux rachats réalisés, et ce par voie de réduction de capital.

Cette autorisation serait donnée conformément à la Loi pour une durée de 24 mois.

4 - Proposition de nomination d'un nouveau Commissaire aux Comptes titulaire

Nous vous proposons de nommer, en remplacement du Cabinet KPMG Audit, Commissaire aux Comptes titulaire, dont le mandat arrive à échéance, le Cabinet KPMG SA, sis Immeuble le Palatin, 3 cours du Triangle - 92939 Paris la Défense Cedex, en qualité de Commissaire aux Comptes titulaire, pour une durée de six exercices, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale des actionnaires qui sera appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 30 septembre 2015.

5 - Proposition de nomination d'un nouveau Commissaire aux Comptes suppléant

Nous vous proposons de nommer, en remplacement de Monsieur Roderick Devlin, Commissaire aux Comptes suppléant, dont le mandat arrive à échéance, KPMG AUDIT IS SAS, sis Immeuble le Palatin, 3 cours du Triangle - 92939 Paris la Défense Cedex, pour une durée de six exercices, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale des actionnaires qui sera appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 30 septembre 2015.

À caractère extraordinaire

6 - Placement privé

L'ordonnance du 22 janvier 2009 a introduit la possibilité de procéder à des opérations d'augmentation de capital par placement privé. En conséquence, nous vous demandons de bien vouloir autoriser le Directoire à augmenter le capital par émission d'actions ordinaires ou de valeurs mobilières donnant accès au capital, avec suppression du droit préférentiel de souscription par placement privé pour une durée expirant le 12 mai 2011.

Au titre de cette délégation, les émissions seraient réalisées sans droit préférentiel de souscription par une offre visée au II de l'article L411-2 du Code Monétaire et Financier.

Le montant nominal des augmentations de capital susceptibles d'être réalisées, ne pourrait être supérieur à 2 millions d'euros, étant précisé qu'il serait en outre limité à 20 % du capital par an.

La somme revenant ou devant revenir à la Société pour chacune des actions ordinaires émises, après prise en compte en cas d'émission de bons de souscription d'actions du prix de souscription desdits bons, serait déterminée conformément aux dispositions légales et réglementaires et sera donc au moins égale au minimum requis par les dispositions de l'article R225-119 du Code de Commerce au moment où le Directoire mettra en œuvre la délégation.

7 - Stock-options

Vous avez autorisé votre Directoire, lors de l'Assemblée Générale annuelle du 15 mars 2007, à consentir en une ou plusieurs fois, au bénéfice des salariés et mandataires sociaux du Groupe, dans le cadre des dispositions des articles L225-177 et suivants du Code de Commerce, des options de souscription d'actions nouvelles de la Société à émettre à titre d'augmentation de capital ou à l'achat d'actions existantes de la Société provenant de rachats effectués dans les conditions prévues par la Loi.

Cette délégation donnée au Directoire d'attribuer des options de souscription et/ou d'achat d'actions arrive à expiration le 14 mai 2010. Nous vous proposons donc de procéder à son renouvellement et de déléguer au Directoire, pour une nouvelle durée de trente-huit (38) mois, la faculté de consentir des options de souscription et/ou d'achat d'actions au profit des salariés, de certains d'entre eux ou de certaines catégories du personnel et/ou des mandataires sociaux définis par la Loi, tant de la Société que des sociétés qui lui sont liées dans les conditions de l'article L225-180 du Code de Commerce.



Le nombre total des options pouvant être octroyé par le Directoire, au titre de la présente délégation, ne pourra donner droit à souscrire ou à acheter un nombre d'actions supérieur à 1 % du capital social existant au jour de la première attribution, dans le respect des limites légales et notamment celles des articles L225-182 et R225-143 du Code de Commerce.

Le prix de souscription et/ou d'achat des actions par les bénéficiaires sera fixé le jour où les options seront consenties par le Directoire et ne pourra être inférieur à la moyenne des cours cotés aux vingt dernières séances de bourse précédant la décision d'attribution.

La durée des options fixée par le Directoire ne pourra excéder une période de 10 ans à compter de leur date d'attribution.

Ainsi, le Directoire disposera, dans les limites fixées ci-dessus, de tous pouvoirs pour fixer les autres conditions et modalités de l'attribution des options et de leur levée et notamment pour fixer les conditions dans lesquelles seront consenties les options et arrêter la liste ou les catégories de bénéficiaires, tels que prévus ci-dessus, fixer la ou les périodes d'exercice des options ainsi consenties, accomplir ou faire accomplir tous actes et formalités à l'effet de rendre définitive la ou les augmentations de capital qui pourront, le cas échéant, être réalisées, modifier les statuts en conséquence et, généralement, faire tout ce qui sera nécessaire.

À la date d'établissement du présent rapport, il n'a pas été mis en place de plan d'options de souscription d'actions.

8 - Augmentation de capital réservée aux salariés adhérents d'un Plan d'Épargne Entreprise

Dans le cadre d'une obligation légale, pour favoriser l'actionariat salarié, nous vous proposons également de statuer sur un projet de délégation à donner au Directoire permettant de réaliser une augmentation de capital, réservée aux adhérents d'un Plan d'Épargne Entreprise et effectuée dans les conditions des articles L3332-18 et suivants du Code du Travail par l'émission d'actions ordinaires de numéraire et, le cas échéant, par l'attribution gratuite d'actions ordinaires ou d'autres titres donnant accès au capital. Il découle de la Loi l'obligation de supprimer le droit préférentiel de souscription.

Il est précisé que, conformément aux dispositions de l'article L3332-19 du Code du Travail, le prix des actions à émettre ne pourrait être ni inférieur de plus de 20 % (ou de 30 % lorsque la durée d'indisponibilité prévue par le plan en application des articles L3332-25 et L3332-26 du Code du Travail est supérieure ou égale à dix ans) à la moyenne des premiers cours cotés de l'action lors des 20 séances de bourse précédant la décision du Directoire relative à l'augmentation de capital et à l'émission d'actions correspondante, ni supérieur à cette moyenne.

Le montant nominal maximum de la ou des augmentations qui pourraient être réalisées par utilisation de la délégation serait de 160 000 euros.

À cet effet, nous vous proposons de conférer au Directoire tous pouvoirs à l'effet d'utiliser la délégation pour une durée de 26 mois.

Le Directoire disposerait, dans les limites fixées ci-dessus, des pouvoirs nécessaires notamment pour fixer les conditions de la ou des émissions, constater la réalisation des augmentations de capital qui en résultent, procéder à la modification corrélative des statuts, imputer, à sa seule initiative, les frais des augmentations de capital sur le montant des primes qui y sont afférentes et prélever sur ce montant les sommes nécessaires pour porter la réserve légale au dixième du nouveau capital après chaque augmentation, et plus généralement, faire le nécessaire en pareille matière.

9 - Modification du 1^{er} alinéa de l'article 12 des statuts – « Directoire »

Les actions de notre Société étant admises aux négociations sur un marché réglementé, le nombre maximum de membres du Directoire peut être porté à sept membres par les statuts conformément aux dispositions de l'article L225-58 du Code de Commerce.

En conséquence, nous vous demandons de procéder à la modification du 1^{er} alinéa de l'article 12 des statuts comme suit :

Ancien alinéa

« Un Directoire administre et dirige la Société sous le contrôle d'un Conseil de Surveillance. Le nombre de membres, fixé par le Conseil de Surveillance, doit être de deux au moins et de cinq au plus. »

Nouvel alinéa

« Un Directoire administre et dirige la Société sous le contrôle d'un Conseil de Surveillance. Le nombre de membres, fixé par le Conseil de Surveillance, doit être de deux au moins et de sept au plus. »

Le reste de l'article demeure inchangé.



Organes d'Administration, de Direction et de Surveillance

Composition du Directoire

Monsieur Jean-Pierre Guichard

Liens familiaux unissant les mandataires sociaux : fils d'André et Hélène Guichard – époux de Madame Claudine Guichard
Né le 13 février 1946

Président du Directoire

Date d'entrée en fonction : 2 mai 1994

Mandat expirant le 4 mai 2010

Autres mandats en cours dans des sociétés du groupe Manutan

- Administrateur de la société Manovert BV (Pays-Bas)
- Administrateur de la société Manutan Ltd (Angleterre)
- Administrateur de la société Key Industrial Equipment Ltd (Angleterre)
- Administrateur de la société Metro Storage Systems Ltd (République d'Irlande)
- Administrateur de la société Manutan s.r.o. (République Tchèque)
- Administrateur de la société WITRE AB (Suède)
- Membre du Comité de Surveillance de la société Ipsopresto (France)

- Administrateur de la société Manutan SA (France)
- Administrateur de la société Manutan Unipessoal Lda (Portugal)
- Gérant de la SCI Philippe Auguste (France)
- Membre du Conseil de Surveillance de la société Trovatar a.s. (République Tchèque)
- Administrateur de la société Eurostore Group Ltd (Angleterre)

Mandats dans des sociétés hors groupe Manutan au cours des cinq derniers exercices

- 2008/2009 : Administrateur de la société MT Finance (Luxembourg)
- 2007/2008 : Administrateur de la société MT Finance (Luxembourg)
- 2006/2007 : Administrateur de la société MT Finance (Luxembourg)
- 2005/2006 : Administrateur de la société MT Finance (Luxembourg)
- 2004/2005 : Néant

	Contrat de travail		Régime de retraite supplémentaire		Indemnités ou avantages dus ou susceptibles d'être dus à raison de la cessation ou du changement de fonctions		Indemnités relatives à une clause de non-concurrence	
	Oui	Non	Oui	Non	Oui	Non	Oui	Non
Jean-Pierre Guichard Président du Directoire								
Date de début de mandat : 2 mai 1994		X		X		X		X
Date de fin de mandat : 4 mai 2010								

Synthèse des rémunérations et des options et actions attribuées

Jean-Pierre Guichard – Président du Directoire	Exercice 2007/2008	Exercice 2008/2009
Rémunérations dues au titre de l'exercice (détaillées au tableau ci-après)	798 081 €	539 882 €
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice	Néant	Néant
Valorisation des actions de performance attribuées au cours de l'exercice	Néant	Néant
TOTAL	798 081 €	539 882 €

Récapitulatif des rémunérations

Jean-Pierre Guichard Président du Directoire	Exercice 2007/2008		Exercice 2008/2009	
	dus	versés	dus	versés
- rémunération fixe	456 377 €	456 377 €	446 162 €	446 162 €
- rémunération variable	335 109 €	293 876 €	89 280 €	335 109 €
- rémunération exceptionnelle				
- jetons de présence				
- avantages en nature – véhicule de fonction	6 595 €	6 595 €	4 440 €	4 440 €
TOTAL	798 081 €	756 848 €	539 882 €	785 711 €

Rémunération variable

Directoire	Taux de bonus cible à 100 % d'atteinte des objectifs ⁽¹⁾	La part variable de la rémunération est indexée sur des objectifs de résultat courant avant impôt, sous conditions minimales de performance, proposées annuellement par le Comité des Rémunérations ⁽²⁾ .
Jean-Pierre Guichard	62 % de la rémunération fixe brute annuelle	

(1) Le taux de bonus peut varier entre 0,5 et 1,5 fois le taux de bonus cible, selon la réalisation des objectifs. L'attribution de la part variable est soumise à l'atteinte de valeurs minimales des objectifs de performance (seuil de déclenchement).

(2) Pour des raisons de confidentialité des objectifs de performance non publics ont été préétablis et définis de manière précise par le Conseil de Surveillance.

Madame Brigitte Auffret

Liens familiaux unissant les mandataires sociaux : néant

Née le 11 mai 1961

Date d'entrée en fonction en qualité de membre du Directoire : 25 janvier 2002

Date d'entrée en fonction en qualité de Directrice Générale : 8 septembre 2006

Mandat de membre du Directoire et de Directrice Générale expirant le 4 mai 2010

Autres mandats en cours dans des sociétés du groupe Manutan

■ Administrateur de la société Manover BV (Pays-Bas)

■ Administrateur de la société Manutan s.r.o. (République Tchèque)

■ Administrateur de la société WITRE AB (Suède)

■ Administrateur de la société Manutan SA (France)

■ Membre du Comité de Surveillance de la société Ipsopresto (France)

■ Présidente du Conseil de Surveillance de la société Trovatar a.s. (République Tchèque)

■ Administrateur de la société Eurostore Group Ltd (Angleterre)

■ Présidente du Comité de Surveillance de Camif Collectivités-Entreprises (France)

Mandats dans des sociétés hors groupe Manutan au cours des cinq derniers exercices

Néant

	Contrat de travail		Régime de retraite supplémentaire		Indemnités ou avantages dus ou susceptibles d'être dus à raison de la cessation ou du changement de fonctions		Indemnités relatives à une clause de non-concurrence	
	Oui	Non	Oui	Non	Oui	Non	Oui	Non
Brigitte Auffret Membre du Directoire								
Date de début de mandat : 25 janvier 2002		X		X	X			X
Date de fin de mandat : 4 mai 2010								

Contrat de travail : le contrat de travail de Madame Brigitte Auffret a été suspendu le 1^{er} avril 2008. Madame Brigitte Auffret, étant membre du Directoire, n'est pas visée par les recommandations AFEP-MEDEF relatives au cumul contrat de travail/mandat social.

Indemnités de départ attachées au contrat de travail : en cas de licenciement (sauf hypothèse de faute grave ou lourde ou de force majeure, d'un licenciement pour inaptitude physique constatée par le médecin du travail, d'un départ ou d'une mise à la retraite, d'un départ volontaire: démission), Madame Brigitte Auffret bénéficiera d'une indemnité contractuelle de rupture de son contrat de travail en sus de l'indemnité légale de licenciement.

Le montant de cette indemnité brute est fixé à 21 (vingt et un) mois de salaire (salaire de base fixe + bonus, à l'exception des gratifications exceptionnelles).

Par ailleurs, dès lors que Madame Brigitte Auffret exerce à ce jour un mandat social au sein de la Société et conformément aux dispositions de l'article L225-79-1 du Code de Commerce, le versement des indemnités précitées est conditionné à la réalisation des conditions de performance suivantes arrêtées par le Conseil de Surveillance du 15 décembre 2008 :

■ maintien du résultat opérationnel courant moyen des trois exercices clos précédant la notification de la rupture du contrat de travail à un niveau supérieur à 4% du chiffre d'affaires,

■ et maintien au cours des trois derniers exercices clos, précédant la notification de la rupture du contrat de travail, d'un résultat net consolidé bénéficiaire.

Ces conditions cumulatives seraient fondées sur les agrégats financiers consolidés du groupe Manutan. L'atteinte de cet objectif serait constatée sur la base des comptes consolidés des trois derniers exercices, tels qu'arrêtés par le Directoire et certifiés par les Commissaires aux Comptes, précédant la notification de la rupture du contrat de travail.

Dans l'hypothèse où le mandat social de membre du Directoire de Madame Brigitte Auffret viendrait à prendre fin, pour quelque raison que ce soit, ces conditions de performance conditionnant l'octroi de l'indemnité contractuelle deviendrait sans objet à l'issue d'un délai de huit (8) mois à compter de la date de cessation du mandat social.

Ce serait la date de notification de la rupture du contrat de travail qui serait prise en compte pour déterminer si la condition de performance doit s'appliquer ou non au versement de l'indemnité.

Les éléments fixes et variables de la rémunération du Directoire sont proposés par le Comité des Rémunérations, émanation du Conseil de Surveillance, et validés par ce dernier.

Synthèse des rémunérations et des options et actions attribuées

Brigitte Auffret – Directrice Générale	Exercice 2007/2008	Exercice 2008/2009
Rémunérations dues au titre de l'exercice (détaillées au tableau ci-dessous)	488 074 €	367 133 €
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice	Néant	Néant
Valorisation des actions de performance attribuées au cours de l'exercice	Néant	81 050 €
TOTAL	488 074 €	448 183 €

Récapitulatif des rémunérations

Brigitte Auffret Directrice Générale	Exercice 2007/2008		Exercice 2008/2009	
	dus	versés	dus	versés
- rémunération fixe	302 612 €	302 612 €	300 000 €	300 000 €
- rémunération variable	180 000 €	175 400 €	48 000 €	180 000 €
- rémunération exceptionnelle				
- jetons de présence				
- avantages en nature – véhicule de fonction	2 872 €	2 872 €	2 096 €	2 096 €
- avantages en nature – assurance GSC	2 590 €	2 590 €	17 037 €	17 037 €
TOTAL	488 074 €	483 474 €	367 133 €	499 133 €

Rémunération variable

Directoire	Taux de bonus cible à 100 % d'atteinte des objectifs ⁽¹⁾	La part variable de la rémunération est indexée sur des objectifs de résultat courant avant impôt, sous conditions minimales de performance, proposées annuellement par le Comité des Rémunérations ⁽²⁾ .
Brigitte Auffret	40 % de la rémunération fixe brute annuelle	

(1) Le taux de bonus peut varier entre 0,5 et 1,5 fois le taux de bonus cible, selon la réalisation des objectifs. L'attribution de la part variable est soumise à l'atteinte de valeurs minimales des objectifs de performance (seuil de déclenchement).

(2) Pour des raisons de confidentialité des objectifs de performance non publics ont été préétablis et définis de manière précise par le Conseil de Surveillance.

Les rémunérations des membres du Directoire sont versées par Manutan International.

Programme d'attribution d'actions gratuites

1^{er} Plan

Par décision du Directoire du 12 juillet 2005 usant de la délégation qui lui a été conférée par l'Assemblée Générale annuelle en date du 25 février 2005, il a été décidé l'attribution de 2 000 actions gratuites à Madame Brigitte Auffret, en sa qualité de membre du Directoire, dans le cadre du règlement du plan d'attribution gratuite d'actions adopté par le Directoire en date du 12 juillet 2005.

L'attribution gratuite est devenue définitive, à l'issue de la période d'acquisition de deux ans et après constatation de la réalisation des conditions prévues, soit le 12 juillet 2007, restant entendu que ces actions sont restées indisponibles jusqu'au 12 juillet 2009.

2^e Plan

Par décision du Directoire du 15 janvier 2009, usant de la délégation qui lui a été conférée par l'Assemblée Générale annuelle en date du 13 mars 2008, il a été décidé l'attribution de

2 500 actions gratuites à Madame Brigitte Auffret, en sa qualité de membre du Directoire, dans le cadre du règlement du plan d'attribution gratuite d'actions adopté par le Directoire en date du 15 janvier 2009.

L'attribution gratuite deviendra définitive à l'issue de la période d'acquisition de deux ans, soit le 15 janvier 2011 et après constatation de la réalisation des conditions prévues, restant entendu que ces actions resteront indisponibles jusqu'au 15 janvier 2013.

À cet égard, le Conseil de Surveillance du 15 décembre 2008 a décidé, conformément aux dispositions de l'article L225-197-1 II du Code de Commerce, de fixer le nombre d'actions gratuites, que le mandataire social devra conserver au nominatif à l'expiration du délai de conservation de deux ans et ce, jusqu'à la cessation de son mandat ou de ses fonctions à 10% de la totalité des actions gratuites attribuées à Madame Brigitte Auffret.

Le Conseil de Surveillance du 15 décembre 2008, a également décidé, en vue de se conformer aux recommandations AFEP-MEDEF d'octobre 2008, que la valeur aux normes IFRS des stock-options ou des actions de performance pouvant être attribuées à Madame Brigitte Auffret au titre du présent exercice, ne représenterait pas plus de 30 % de sa rémunération fixe et variable de l'exercice précédent.

Actions de performance attribuées à Madame Brigitte AUFFRET

Actions de performance attribuées par le Directoire du 15 janvier 2009 à Brigitte Auffret	N° et date du plan	Nombre d'actions attribuées	Valorisation des actions selon la méthode retenue pour les comptes consolidés	Date d'acquisition	Date de disponibilité	Conditions de performance
	Plan n° 2 en date du 15 janvier 2009	2 500	32,42 €	15 janvier 2011	15 janvier 2013	- maintien du résultat opérationnel courant moyen (hors opérations de croissance externe) des deux exercices clos précédant l'attribution définitive à un montant supérieur à 7 % du chiffre d'affaires, - maintien d'un résultat net consolidé bénéficiaire au cours des deux exercices clos précédant l'attribution définitive.

Voir rapport spécial sur les attributions gratuites d'actions présenté dans le chapitre « Renseignements de caractère général concernant le capital » en page 137 du présent document.

Monsieur Hervé GUICHARD

Liens familiaux unissant les mandataires sociaux :
Fils de Jean-Pierre Guichard
Né le 13 mai 1970
Membre du Directoire
Date d'entrée en fonction : 30 octobre 2009
Mandat expirant le 4 mai 2010

Mandats en cours dans des sociétés du groupe Manutan

- Président-Directeur Général de Manutan SA (France)
- Président de Manutan Italia Spa (Italie)
- Administrateur Délégué de Manutan NV (Belgique)
- Directeur Général de Manutan SL (Espagne)
- Président de Camif Collectivités-Entreprises (France)

Mandats dans des sociétés hors groupe Manutan au cours des cinq derniers exercices

Néant

Synthèse des actions attribuées gratuitement*

Le Directoire du 15 janvier 2009 a décidé l'attribution gratuite de 2 500 actions Manutan International au profit de Monsieur Hervé Guichard.

Monsieur Xavier Guichard

Liens familiaux unissant les mandataires sociaux :
Fils de Jean-Pierre Guichard
Né le 24 janvier 1973
Membre du Directoire
Date d'entrée en fonction : 30 octobre 2009
Mandat expirant le 4 mai 2010

Mandats en cours dans des sociétés du groupe Manutan

- Directeur Général de Trovatar a.s. (République Tchèque)

Mandats dans des sociétés hors groupe Manutan au cours des cinq derniers exercices

Néant

Synthèse des actions attribuées gratuitement*

Le Directoire du 15 janvier 2009 a décidé l'attribution gratuite de 2 500 actions Manutan International au profit de Monsieur Xavier Guichard.

Monsieur Pierre-Olivier Brial

Liens familiaux unissant les mandataires sociaux : Néant
Né le 5 avril 1973
Membre du Directoire
Date d'entrée en fonction : 30 octobre 2009
Mandat expirant le 4 mai 2010

Mandats en cours dans des sociétés du groupe Manutan

- Mandataire social de Overtoom International BV (Pays-Bas)
- Administrateur de Overtoom International Nederland BV (Pays-Bas)
- Administrateur de Overtoom International NV (Belgique)
- Cogérant de Fabritec-Overtoom GmbH (Suisse)
- Cogérant de Overtoom International Deutschland GmbH (Allemagne)
- Cogérant de Manutan Polska Sp z.o.o. (Pologne)
- Membre du Conseil de Surveillance de Trovatar a.s. (République Tchèque)
- Cogérant de Manutan Slovakia s.r.o. (Slovaquie)
- Cogérant de Manutan Hungaria Kft (Hongrie)
- Cogérant de Manutan d.o.o. (Slovénie)
- Secrétaire de Manutan Ltd (Royaume-Uni)
- Administrateur de Key Industrial Procurement Ltd (Royaume-Uni)
- Administrateur de Key Industrial Publication Ltd (Royaume-Uni)
- Secrétaire de Metro Storage Systems Ltd (République d'Irlande)
- Président de WITRE A/S (Norvège)

Mandats dans des sociétés hors groupe Manutan au cours des cinq derniers exercices

Néant

Synthèse des actions attribuées gratuitement*

Le Directoire du 15 janvier 2009 a décidé l'attribution gratuite de 2 500 actions Manutan International au profit de Monsieur Pierre-Olivier Brial.

* Actions attribuées dans les mêmes conditions que décrites page 50.

Composition du Conseil de Surveillance

Monsieur André Guichard

Liens familiaux unissant les conseillers surveillants :
Beau-frère de Monsieur Alain Juliard
Né le 6 décembre 1924
Président du Conseil de Surveillance
Date d'entrée en fonction : 2 mai 1994
Mandat expirant avec l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice clos le 30 septembre 2011.

Autres mandats en cours dans des sociétés du groupe Manutan

- Administrateur de la société Manutan Ltd (Royaume-Uni)
- Administrateur de la société Manutan SA (France)
- Gérant de la SCI Philippe Auguste (France)

Mandats dans des sociétés hors groupe Manutan au cours des cinq derniers exercices

- 2008/2009 : Président du Conseil d'Administration de la société MT Finance (Luxembourg)
- 2007/2008 : Président du Conseil d'Administration de la société MT Finance (Luxembourg)
- 2006/2007 : Président du Conseil d'Administration de la société MT Finance (Luxembourg)
- 2005/2006 : Président du Conseil d'Administration de la société MT Finance (Luxembourg)
- 2004/2005 : Président du Conseil d'Administration de la société MT Finance (Luxembourg)

Rémunération en sa qualité de Président du Conseil de Surveillance : 45 735 euros (48 606 euros au 30 septembre 2008)

Monsieur Alain Juliard

Liens familiaux unissant les conseillers surveillants :
Beau-frère de Monsieur André Guichard
Né le 28 mai 1933
Vice-Président du Conseil de Surveillance
Date d'entrée en fonction : 2 mai 1994
Mandat expirant avec l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice clos le 30 septembre 2011.

Autres mandats en cours dans des sociétés du groupe Manutan

Néant

Mandats dans des sociétés hors groupe Manutan au cours des cinq derniers exercices

- 2008/2009 :
Président du Conseil de Surveillance de la Foncière INEA
Administrateur des Docks Lyonnais
Gérant minoritaire de la société Gest
- 2007/2008 :
Président du Conseil de Surveillance de la Foncière INEA
Administrateur des Docks Lyonnais
Gérant minoritaire de la société Gest
- 2006/2007 :
Président du Conseil de Surveillance de la Foncière INEA
Administrateur des Docks Lyonnais
Gérant minoritaire de la société Gest
- 2005/2006 :
Président du Conseil de Surveillance de la Foncière INEA
Administrateur des Docks Lyonnais
Gérant minoritaire de la société Gest
- 2004/2005 :
Président du Conseil de Surveillance de la société Irélia
Administrateur des Docks Lyonnais
Gérant minoritaire de la société Gest

Madame Claudine Guichard

Liens familiaux unissant les conseillers surveillants :
Belle-fille de Monsieur André Guichard
Née le 10 février 1946
Membre du Conseil de Surveillance
Date d'entrée en fonction : 2 mai 1994
Mandat expirant avec l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice clos le 30 septembre 2011.

Autres mandats en cours dans des sociétés du groupe Manutan

Néant

Mandats dans des sociétés hors groupe Manutan au cours des cinq derniers exercices

Néant

Monsieur Jean-Claude Sarazin

Liens familiaux unissant les conseillers surveillants : néant
Né le 13 janvier 1937
Membre du Conseil de Surveillance
Date d'entrée en fonction : 30 mars 1999
Mandat expirant avec l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice clos le 30 septembre 2010.

Autres mandats dans des sociétés du groupe Manutan

Néant

Mandats dans des sociétés hors groupe Manutan au cours des cinq derniers exercices

Néant

Monsieur Marc-Olivier Laurent

Liens familiaux unissant les conseillers surveillants : néant
Né le 4 mars 1952
Membre du Conseil de Surveillance
Date d'entrée en fonction : 26 mars 2001
Mandat expirant avec l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice clos le 30 septembre 2012.

Autres mandats en cours dans des sociétés du groupe Manutan

Néant

Mandats dans des sociétés hors groupe Manutan au cours des cinq derniers exercices

■ 2008/2009 : Administrateur de la société Caravelle
Associé Gérant Commandité de Rothschild & Cie
Associé Gérant Commandité de Rothschild & Cie Banque
Membre du Conseil de Surveillance de la société Irélia
Membre du Conseil de Surveillance de la société Paris Orléans

■ 2007/2008 : Administrateur de la société Caravelle
Associé Gérant Commandité de Rothschild & Cie
Associé Gérant Commandité de Rothschild & Cie Banque
Membre du Conseil de Surveillance de la société Irélia
Membre du Conseil de Surveillance de la société Paris Orléans

■ 2006/2007 : Administrateur de la société Caravelle
Administrateur de la société Nord Est
Membre du Conseil de Surveillance de la société Irélia

■ 2005/2006 : Administrateur de la société Caravelle
Administrateur de la société Nord Est
Membre du Conseil de Surveillance de la société Irélia

■ 2004/2005 : Administrateur de la société Caravelle
Membre du Conseil de Surveillance de la société Irélia

Monsieur Jean-Noël Kapferer

Liens familiaux unissant les conseillers surveillants : néant
Né le 9 décembre 1948
Membre du Conseil de Surveillance
Date d'entrée en fonction : 15 décembre 2008
Mandat expirant avec l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice clos le 30 septembre 2011.

Autres mandats en cours dans des sociétés du Groupe Manutan

Néant

Mandats dans des sociétés hors groupe Manutan au cours des cinq derniers exercices

■ 2008/2009 : Administrateur de la société Lacoste SA

■ 2007/2008 : Administrateur de la société Lacoste SA

■ 2006/2007 : Administrateur de la société Lacoste SA

■ 2005/2006 : Administrateur de la société Lacoste SA

■ 2004/2005 : Néant

Les rémunérations des membres du Conseil de Surveillance sont versées par Manutan International.

Rémunération des organes de Direction et de Surveillance

Au titre de l'exercice clos au 30 septembre 2009, l'ensemble des rémunérations versé aux membres des organes d'Administration, de Direction et de Contrôle, en fonction de leur activité dans le Groupe s'est élevé à 1 331 727 euros (1 287 492 euros au 30 septembre 2008). Les jetons de présence (montant brut) versés aux membres du Conseil de Surveillance s'élèvent à 115 000 euros et sont répartis comme suit (115 000 euros au 30 septembre 2008) :

Tableau sur les jetons de présence

Membres du Conseil de Surveillance	Jetons de présence versés au cours de l'exercice 2007/2008	Jetons de présence versés au cours de l'exercice 2008/2009
André Guichard – Président	30 000 €	30 000 €
Alain Juliard – Vice-Président	25 000 €	25 000 €
Hélène Guichard – Membre du Conseil	10 000 €	2 500 €
Claudine Guichard – Membre du Conseil	10 000 €	10 000 €
Jean-Claude Sarazin – Membre du Conseil	20 000 €	20 000 €
Marc-Olivier Laurent – Membre du Conseil	20 000 €	20 000 €
Jean-Noël Kapferer – Membre du Conseil	-	7 500 €
TOTAL	115 000 €	115 000 €

Situation des membres du Directoire et du Conseil de Surveillance au regard d'éventuelles condamnations

À la connaissance de la Société et au jour de l'établissement du présent document, les membres du Directoire et du Conseil de Surveillance n'ont pas été associés à une quelconque faillite, mise sous séquestre ou liquidation au cours des cinq dernières années.

De même, aucun d'entre eux n'a fait l'objet, au cours des cinq dernières années, d'une condamnation pour fraude, d'une incrimination ou sanction publique officielle prononcée par une autorité statutaire ou réglementaire, d'un empêchement par un tribunal d'agir en qualité de membre d'un organe d'administration, de direction ou de surveillance d'un émetteur, ou d'intervenir dans la gestion ou la conduite des affaires d'un émetteur.

Conflits d'intérêts au niveau du Directoire et du Conseil de Surveillance

À la connaissance de la Société et au jour de l'établissement du présent document, il n'existe pas de conflit d'intérêt actuel ou de conflit potentiel identifié entre les devoirs à l'égard du Groupe de l'un des membres du Directoire ou du Conseil de Surveillance et leurs intérêts privés ou autres devoirs.

La Société déclare qu'il n'existe aucun contrat de service liant les membres des organes du Conseil de Surveillance et du Directoire à l'émetteur ou à une quelconque de ses filiales et prévoyant l'octroi d'avantages au terme d'un tel contrat.

À la connaissance de la Société et au jour de l'établissement du présent document, il n'existe pas d'arrangement ou d'accord conclu avec les principaux actionnaires, des clients ou des fournisseurs aux termes desquels l'un des membres du Directoire ou du Conseil de Surveillance a été sélectionné en cette qualité.

À la connaissance de la Société et au jour de l'établissement du présent document, il n'existe aucune restriction acceptée par les membres du Directoire ou du Conseil de Surveillance concernant la cession de leur participation dans le capital de la Société à l'exception d'un engagement collectif de conservation d'actions pour certains d'entre eux : voir chapitre « Renseignements de caractère général concernant le capital » en page 137.

Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes consolidés

Exercice clos le 30 septembre 2009

Mesdames, Messieurs,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos Assemblées Générales, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 30 septembre 2009 sur :

- le contrôle des comptes consolidés de la société Manutan International, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- la vérification spécifique prévue par la Loi.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le Directoire. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I. Opinion sur les comptes consolidés

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes consolidés. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes consolidés de l'exercice sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

II. Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L823-9 du Code de Commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

- Les notes 7.4 et 8.1 de l'annexe aux états financiers mentionnent la méthode retenue par votre Société pour effectuer des tests de dépréciation sur les goodwill. Les modalités de calcul de la valeur d'utilité d'une Unité Génératrice de Trésorerie, la présentation qui en est faite en annexe ainsi que les conséquences sur les comptes de l'exercice clos le 30 septembre 2009 n'appellent pas de commentaires particuliers de notre part.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III. Vérification spécifique

Nous avons également procédé à la vérification spécifique prévue par la Loi des informations relatives au Groupe données dans le rapport de gestion. Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Les Commissaires aux Comptes

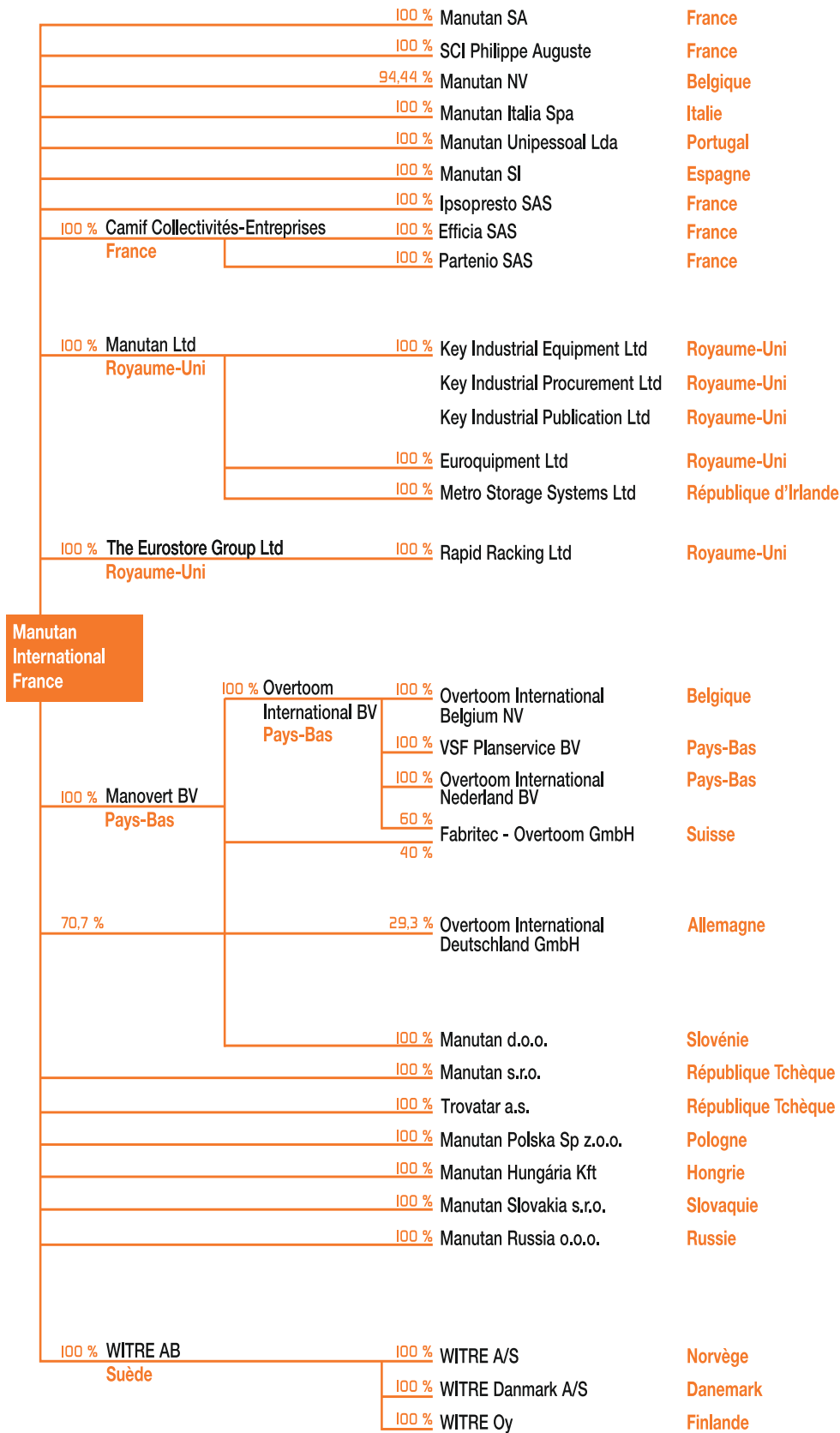
Marcq-en-Barœul, le 29 janvier 2010

Courbevoie, le 29 janvier 2010

KPMG Audit
Département de KPMG SA
Laurent Prévost

Mazars SA
Simon Beillevaire

ORGANIGRAMME AU 30 SEPTEMBRE 2009



Zone sud



Zone ouest



Zone centre



Zone est



Zone nord



Actif

En milliers d'euros	Notes	30/09/2009	30/09/2008	30/09/2007
Actifs non courants				
Goodwill	8.1 - 8.2	60 803	64 759	38 872
Autres immobilisations incorporelles	8.3	24 708	19 047	14 630
Immobilisations corporelles	8.3	40 141	44 339	31 546
Immeubles de placement	8.5	540	667	808
Actifs financiers non courants	8.6	17 648	998	769
Actifs d'impôts différés		2 668	2 391	2 786
		146 508	132 201	89 410
Actifs courants				
Stocks	8.7	28 135	33 349	30 399
Créances clients	8.7	108 564	95 801	92 048
Autres créances et comptes de régularisation	8.8	6 714	7 835	3 300
Créance d'impôt courant		6 514	285	198
Actifs financiers courants	8.9	0	0	25
Actifs courants de gestion de trésorerie	8.10	23 315	30 393	20 095
Trésorerie et équivalents de trésorerie	8.10	51 177	68 720	109 145
Actifs détenus en vue de la vente		0	0	3 274
		224 418	236 383	258 484
TOTAL ACTIF		370 926	368 584	347 894

Capitaux propres et passif

En milliers d'euros	Notes	30/09/2009	30/09/2008	30/09/2007
Capitaux propres				
Capital social		15 227	15 227	15 227
Primes d'émission		5 796	5 796	5 796
Réserves consolidées		217 889	197 853	174 355
Résultat		19 705	39 129	39 065
CAPITAUX PROPRES DU GROUPE	8.11	258 618	258 005	234 443
Intérêts minoritaires		160	201	784
TOTAL CAPITAUX PROPRES		258 778	258 206	235 228
Passifs non courants				
Passifs financiers non courants	8.12-8.13	9 033	12 079	1 831
Provisions pour avantages du personnel	8.14	2 226	614	4 587
Passifs d'impôts différés		1 304	1 454	4 646
		12 564	14 147	11 064
Passifs courants				
Provisions pour autres passifs	8.15	5 516	1 315	2 032
Passifs financiers courants	8.12-8.13	5 912	2 943	4 104
Dettes fournisseurs		60 144	61 436	67 247
Autres dettes et comptes de régularisation	8.16	26 875	27 259	21 910
Impôts courants dus		1 137	3 279	5 181
Passifs associés à des actifs détenus en vue de la vente		0	0	1 129
		99 584	96 232	101 603
TOTAL PASSIFS		112 148	110 379	112 666
TOTAL CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS		370 926	368 584	347 894

Groupe Manutan

Compte de résultat consolidé exercice 2008/2009

<i>En milliers d'euros</i>	<i>Notes</i>	2008/2009	2007/2008	2006/2007
Chiffre d'affaires (HT)	8.24	488 640	502 457	448 844
Coût des ventes		-306 993	-301 366	-272 742
Marge commerciale		181 647	201 091	176 103
Charges administratives et commerciales	8.17	-151 194	-150 379	-129 269
Résultat Opérationnel Courant	8.24	30 453	50 712	46 833
Autres produits et charges opérationnels	8.19	-2 030	1 361	8 392
Résultat Opérationnel	8.24	28 424	52 073	55 225
Produits de trésorerie et d'équivalents de trésorerie		1 264	4 090	2 991
Coût de l'endettement financier brut		-775	-731	-87
Coût de l'endettement financier net		488	3 359	2 904
Autres produits financiers	8.20	1 485	889	609
Autres charges financières	8.20	-1 302	-1 673	-1 396
Résultat avant Impôt		29 095	54 648	57 342
Impôt	8.21	-9 392	-15 674	-18 220
Résultat net de l'ensemble consolidé		19 702	38 974	39 121
Minoritaires		-3	-155	56
Résultat part du Groupe		19 705	39 129	39 065
Résultat par action, net part du Groupe, hors actions autodétenues				
De base (<i>en euros</i>)		2,60	5,15	5,14
Dilué (<i>en euros</i>)		2,60	5,15	5,14

Groupe Manutan , Tableau de variation des capitaux propres au 30 septembre 2009

<i>En milliers d'euros</i>	Capital	Primes	Réserves consoli- dées	Résultat	Titres de l'entreprise consoli- dante	Capitaux propres du Groupe	Intérêts minori- taires
AU 30 SEPTEMBRE 2006	15 227	5 796	152 853	26 883	-1 029	199 730	759
- Affectation du résultat			26 883	-26 883			
- Résultat de l'exercice				39 065		39 065	56
Dividendes versés (<i>soit 1,08 euro par action</i>)			-8 209			-8 209	-31
Produits et charges comptabilisés directement en capitaux propres			3 857			3 857	
Incidence des variations de périmètre							
AU 30 SEPTEMBRE 2007	15 227	5 796	175 384	39 065	-1 029	234 443	784
- Affectation du résultat			39 065	-39 065			
- Résultat de l'exercice				39 129		39 129	-155
Dividendes versés (<i>soit 1,52 euro par action</i>)			-11 525			-11 525	-31
Produits et charges comptabilisés directement en capitaux propres			-4 042			-4 042	
Incidence des variations de périmètre							-397
AU 30 SEPTEMBRE 2008	15 227	5 796	198 882	39 129	-1 029	258 005	201
- Affectation du résultat			39 129	-39 129			
- Résultat de l'exercice				19 705		19 705	-3
Dividendes versés (<i>soit 1,52 euro par action</i>)			-11 520			-11 520	-38
Produits et charges comptabilisés directement en capitaux propres			-6 972			-6 972	
Incidence des achats/ventes d'actions autodétenues					-600	-600	
AU 30 SEPTEMBRE 2009	15 227	5 796	219 519	19 705	-1 629	258 618	160

État consolidé des charges et produits comptabilisés au 30 septembre 2009

<i>En milliers d'euros</i>	2008/2009	2007/2008	2006/2007
Écarts de conversion	-6 973	-4 759	-427
Paiements en actions et assimilés			64
Écarts actuariels sur engagement du personnel	257	724	4 220
Variation nette de juste valeur des instruments financiers	-256	-7	
Résultat net comptabilisé directement en capitaux propres	-6 972	-4 042	3 857
Résultat de la période	19 702	38 974	39 121
TOTAL DES PRODUITS/CHARGES COMPTABILISÉS AU TITRE DE LA PÉRIODE	12 730	34 932	42 978
Attribuables aux : Porteurs de capitaux propres de la société mère	12 733	35 087	42 922
Intérêts minoritaires	-3	-155	56
TOTAL DES PRODUITS/CHARGES COMPTABILISÉS AU TITRE DE LA PÉRIODE	12 730	34 932	42 978

Groupe Manutan , Tableau de flux de trésorerie consolidé exercice 2008/2009

<i>En milliers d'euros</i>	<i>Notes</i>	2008/2009	2007/2008	2006/2007
Trésorerie et équivalents de trésorerie nets à l'ouverture		66 715	105 999	66 726
Opérations d'exploitation				
Capacité d'autofinancement	8.23-8.24	34 187	38 571	39 307
<i>Dont intérêts versés</i>		-895	-731	-562
Variation du besoin en fonds de roulement d'exploitation	8.23-8.24	-12 029	-12 489	9 027
<i>Dont décaissement d'impôt sur les sociétés</i>		-8 316	-2 121	2 805
Flux net de trésorerie provenant des activités opérationnelles		22 158	26 082	48 334
Opérations d'investissement				
Acquisitions d'immobilisations incorporelles	8.24	-10 143	-7 799	-8 949
Acquisitions d'immobilisations corporelles	8.24	-6 918	-15 453	-5 802
Acquisitions d'immobilisations financières		-5 437	0	0
Cessions d'immobilisations corporelles		14	1 749	19 540
Incidence des variations de périmètre	8.23	-7 368	-28 268	0
Autres opérations d'investissements		0	-228	0
Variation des dettes/créances sur immobilisations		-856	456	5 452
Flux de trésorerie nécessités par les investissements		-30 707	-49 542	10 241
Opérations de financement				
Dividendes versés aux actionnaires de la Société mère		-11 519	-11 525	-8 209
Dividendes versés aux minoritaires des sociétés intégrées		-38	-31	-31
Remboursement des dettes financières		-4 705	-3 000	-2 853
Augmentation des dettes financières		1 569	9 966	939
Achats et ventes de titres autodétenus		-600	0	0
Instruments financiers		-10	59	-25
Flux nets de trésorerie nécessités par les opérations de financement		-15 303	-4 529	-10 180
Variation des actifs courants de gestion de trésorerie		7 078	-10 298	-8 500
Trésorerie nette des activités détenues en vue de la vente		0	0	-451
Variation des écarts de conversion		-1 081	-995	-172
Variation de trésorerie et équivalents de trésorerie		-17 855	-39 284	39 274
Trésorerie et équivalents de trésorerie nets à la clôture		48 860	66 715	105 999
Trésorerie disponible du Groupe à la clôture		72 175	97 108	126 094
Trésorerie et équivalents de trésorerie nets	8.10	48 860	66 715	105 999
Actifs courants de gestion de trésorerie		23 315	30 393	20 096

NOTE 1 Entité présentant les états financiers

Les présents états financiers, relatifs à l'exercice clos le 30 septembre 2009, se rapportent aux comptes consolidés du groupe Manutan. Ils sont présentés par Manutan International, Société Anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance, sis 32 bis boulevard de Picpus à Paris 12^e, France. L'activité du Groupe consiste en la vente à distance d'équipements et consommables industriels et de bureau aux entreprises et collectivités locales.

NOTE 2 Déclaration de conformité

En application du Règlement Européen 1606/2002 du 19 juillet 2002 sur les normes internationales, les états financiers du groupe Manutan sont établis conformément à l'ensemble des normes internationales d'information financière (IAS/IFRS) publiées par l'International Accounting Standards Board (IASB) et adoptées par l'Union Européenne. Il n'y a pas de différence avec le référentiel IASB.

Les états financiers consolidés ont été régulièrement arrêtés par le Directoire en date du 14 décembre 2009 et n'ont pas appelé de remarque de la part du Conseil de Surveillance. Ils seront remis à l'approbation de l'Assemblée Générale annuelle du 11 mars 2010.

NOTE 3 Base de préparation

Les états financiers sont présentés en euros arrondis au millier d'euros le plus proche, monnaie fonctionnelle et de présentation du Groupe.

Ils sont préparés sur la base du coût historique à l'exception des actifs et passifs suivants évalués à leur juste valeur : instruments financiers dérivés, instruments financiers détenus à des fins de transaction, instruments financiers classés comme disponibles à la vente.

Les actifs non courants et les groupes destinés à être cédés sont évalués au montant le plus faible entre la valeur comptable et la juste valeur diminuée des coûts de la vente.

Les méthodes comptables exposées ci-après ont été appliquées d'une façon permanente à l'ensemble des périodes présentées dans les états financiers consolidés.

Les méthodes comptables ont été appliquées d'une manière uniforme par les entités du Groupe.

Au 1^{er} octobre 2008 IAS 23 révisée « Coût d'emprunts » a été mise en application au niveau du Groupe de manière anticipée. Cette application par anticipation n'a pas d'impact significatif sur les comptes du Groupe au 30 septembre 2009.

Par ailleurs, le Groupe a choisi de ne pas appliquer de façon anticipée dans ses états financiers les normes et interprétations suivantes au 30 septembre 2009 :

■ IFRIC 13 « Programmes de fidélisation des clients » qui traite de la comptabilisation par les entités qui exploitent ou participent de toute autre façon à des programmes de fidélisation des clients en vertu desquels le client peut utiliser des crédits pour l'attribution de produits ou de services gratuits ou avec remise. Le Groupe n'anticipe pas d'impact significatif de l'application d'IFRIC 13, qui sera d'application obligatoire dans les états financiers consolidés 2009/2010.

■ IAS 1 révisée « Présentation des états financiers », qui introduit la notion de résultat global total qui présente les variations de capitaux propres de la période, autres que celles résultant de transactions avec les propriétaires agissant en cette qualité. L'état du résultat global peut être présenté soit dans un état unique (comprenant à la fois le compte de résultat et toutes les variations de capitaux propres qui n'interviennent pas avec les propriétaires dans un état unique), soit dans deux états comprenant un compte de résultat et un état séparé reprenant le résultat et les autres éléments du résultat global (« comprehensive income »). IAS 1 sera d'application obligatoire dans les états financiers 2009/2010 du Groupe.

■ IFRS 3 révisée « Regroupements d'entreprises » comporte les modifications suivantes qui auront probablement un impact sur les opérations futures du Groupe :

- la définition d'une entreprise a été élargie ce qui augmentera probablement le nombre d'acquisitions traitées en regroupements d'entreprises ;
- la contrepartie éventuelle doit être évaluée à la juste valeur, les variations ultérieures étant comptabilisées en résultat ;
- les frais d'acquisition, autres que les frais d'émission d'actions ou de dettes, sont reconnus en charges lorsqu'ils seront encourus ;
- toute participation antérieure détenue dans la société acquise est évaluée à sa juste valeur, le gain ou la perte en résultant étant comptabilisé en résultat ;
- toute participation (minoritaire) ne donnant pas le contrôle est évaluée soit à la juste valeur, soit sur la base de sa part proportionnelle dans la juste valeur des actifs et des passifs identifiables de la société acquise, le choix s'effectuant transaction par transaction. IFRS 3 révisée qui sera d'application obligatoire dans les états financiers consolidés 2009/2010 du Groupe sera appliquée de façon prospective et en conséquence n'aura pas d'impact sur les périodes antérieures dans les états financiers consolidés 2009/2010 du Groupe.

■ IAS 27 révisée « États financiers consolidés » qui prévoit que les modifications de la part d'intérêts du Groupe dans une filiale conduisant au maintien du contrôle soient comptabilisées comme des transactions portant sur les capitaux propres. Quand le Groupe perd le contrôle d'une filiale, toute participation conservée dans cette ancienne filiale est évaluée à sa juste valeur et tout gain ou perte est comptabilisé en résultat. Les amendements à IAS 27 qui seront d'application obligatoire dans les états financiers consolidés 2009/2010 du Groupe ne devraient pas avoir d'impacts significatifs sur ceux-ci.

■ IFRS 8 « Secteurs opérationnels » qui introduit l'« approche de la Direction » pour établir l'information sectorielle : IFRS 8, qui sera d'application obligatoire pour les états financiers consolidés 2009/2010 du Groupe, requiert une modification de la présentation et de la note relative à l'information sectorielle qui est basée sur le reporting interne régulièrement examiné par le principal décideur opérationnel du Groupe, afin d'évaluer la performance de chaque secteur et de leur allouer des ressources. L'application de l'« approche de la Direction » ne changera pas l'information sectorielle présentée par le Groupe à ce jour.

■ Amendement d'IAS 38 « Immobilisations incorporelles » sur les frais de publicité et de promotion qui impactera les états financiers semestriels du Groupe à compter de ceux établis sur la situation au 31 mars 2010. Cet amendement n'aura en revanche aucun impact sur les états financiers annuels. Suite aux analyses réalisées, il ressort en application de l'amendement qu'une grande partie du coût des catalogues sera supportée par le Groupe au cours du premier semestre de chaque exercice contre actuellement une répartition uniforme du coût sur chaque semestre. Les données comparatives au 31 mars 2009 seront modifiées dans les états financiers établis au 31 mars 2010 pour permettre une correcte comparaison. La non anticipation de l'application de l'amendement d'IAS 38 n'a aucun impact sur les états financiers du Groupe établis au 30 septembre 2009.

Les impacts des projets de normes ou d'interprétations actuellement en cours d'étude par l'IASB et l'IFRIC n'ont pas été anticipés dans ces états financiers et ne peuvent pas être raisonnablement estimés au 30 septembre 2009.

NOTE 4 Recours à des estimations et aux jugements

La préparation des états financiers selon les IFRS nécessite de la part de la Direction l'exercice du jugement, d'effectuer des estimations et de faire des hypothèses qui ont un impact sur l'application des méthodes comptables et sur les montants des actifs et des passifs, des produits et des charges. Les estimations et les hypothèses sous-jacentes sont réalisées à partir de l'expérience passée et d'autres facteurs considérés comme raisonnables au vu des circonstances. Elles servent ainsi de base à l'exercice du jugement rendu nécessaire à la détermination des valeurs comptables d'actifs et de passifs, qui ne peuvent être obtenues directement à partir d'autres sources. Il s'agit notamment de la valorisation des actifs corporels et incorporels dans le cadre des tests d'impairment, de la valorisation du montant des provisions pour autres passifs, des provisions pour dépréciations des stocks et des impôts différés actifs. Les valeurs réelles peuvent être différentes des valeurs estimées.

Les estimations et les hypothèses sous-jacentes sont réexaminées de façon continue. L'impact des changements d'estimation comptable est comptabilisé au cours de la période du changement s'il n'affecte que cette période ou au cours de la période du changement et des périodes ultérieures si celles-ci sont également affectées par le changement.

NOTE 5 Faits caractéristiques

En avril 2009, le Groupe a procédé à l'acquisition de 100 % des titres de la société Camif Collectivités. Cette opération permet de consolider la position du Groupe comme « le » généraliste de la Vente à Distance aux entreprises et collectivités en Europe. Cette acquisition a été financée sur les fonds propres et ne remet pas en cause la solide position financière du Groupe. Les informations financières pro forma sont présentées dans les annexes consolidées au 30 septembre 2009 conformément au Règlement Général de l'AMF (cf. note 8.2 sur le « Regroupement d'entreprises »).

Les travaux de construction du futur Centre Européen Manutan HQE (Haute Qualité Environnementale) basé à Gonesse dans le Val-d'Oise ont débuté en juillet 2009. L'ensemble immobilier de plus de 55 000 m² sera composé de bureaux et d'une plateforme logistique équipée des dernières technologies de gestion d'entrepôts. Le site d'exploitation sera opérationnel mi-2011.

Le Groupe a dû faire face à la crise économique et financière mondiale d'une ampleur exceptionnelle au cours de l'exercice qui s'est notamment traduite par une baisse du chiffre d'affaires de 15,9 % à périmètre et change constants. Afin de préserver sa rentabilité, le Groupe a mis en place un programme ambitieux de réduction de la structure de coûts. La déclinaison des plans d'économies sur l'ensemble des filiales du Groupe aura été un succès, l'objectif initial ayant été atteint et la rentabilité opérationnelle courante ressortant à plus de 7 % du chiffre d'affaires à périmètre constant.

NOTE 6 Le groupe Manutan : périmètre de consolidation

Les sociétés comprises dans le périmètre sont consolidées par intégration globale. Elles appliquent des principes comptables homogènes (dits « principes comptables Groupe ») pour l'enregistrement et la présentation de transactions et événements similaires.

Les sociétés Camif Collectivités, Efficia et Partenio ont intégré le périmètre de consolidation à compter du 1^{er} avril 2009. 100 % des titres et des droits de vote étant détenus par Manutan International, elles sont toutes trois consolidées par intégration globale (cf. note 8.2 sur le « Regroupement d'entreprises »).

Le périmètre de consolidation est détaillé à la note 9.

NOTE 7 Principales méthodes comptables

7.1 Regroupement d'entreprises

Lors de l'entrée d'une entité dans le périmètre de consolidation, les actifs, passifs et passifs éventuels identifiables de l'entité acquise qui satisfont aux critères de comptabilisation en IFRS sont comptabilisés à la juste valeur déterminée à la date d'acquisition.

Les ajustements de valeurs des actifs et passifs relatifs à des acquisitions comptabilisées sur une base provisoire (en raison de travaux d'expertises en cours) sont comptabilisés comme des ajustements rétrospectifs de l'écart d'acquisition s'ils interviennent dans la période de douze mois à compter de la date d'acquisition. Au-delà de ce délai, les effets sont constatés directement en résultat sauf s'ils correspondent à des corrections d'erreurs.

7.2 Date de clôture

Les comptes retenus pour la consolidation sont les comptes annuels des sociétés comprises dans le périmètre, arrêtés au 30 septembre 2009, à l'exception de la SCI Philippe Auguste et de Manutan o.o.o en Russie dont les exercices s'achèvent le 31 décembre et pour lesquelles une situation intermédiaire a été établie pour la période du 1^{er} octobre 2008 au 30 septembre 2009.

7.3 Conversion des états financiers et des opérations en devises

La monnaie de fonctionnement des sociétés étrangères est la monnaie locale.

Par conséquent, les états financiers des sociétés étrangères dont la monnaie de fonctionnement n'est pas l'euro sont convertis selon la méthode suivante :

- conversion du bilan au cours de change en vigueur à la date de clôture de la période,
- les produits et charges d'une société à l'étranger sont convertis en euros en utilisant le taux de change moyen de l'exercice tant que celui-ci n'est pas remis en cause par des évolutions significatives des cours.

Les écarts de conversion constatés, tant sur les capitaux propres d'ouverture que sur les variations de capitaux propres de la période (augmentation de capital, acquisition...) ou sur les éléments du compte de résultat, sont portés dans les capitaux propres et ventilés entre la part du Groupe et la part des tiers. L'incidence de ces écarts est isolée dans le tableau de variation des capitaux propres.

Les transactions en monnaie étrangère sont converties dans les monnaies respectives des entités du Groupe en appliquant le cours de change en vigueur à la date des transactions. Les actifs et passifs libellés en monnaie étrangère à la date de clôture sont convertis dans la monnaie fonctionnelle en utilisant le cours de change à cette date. Les écarts de change résultant de ces conversions sont comptabilisés en résultat.

7.4 Goodwill

La différence entre les coûts d'acquisition des titres et l'évaluation totale des actifs et passifs à la juste valeur identifiés à la date d'acquisition constitue le goodwill.

Le coût d'acquisition comprend les frais, nets d'impôts, directement liés à l'acquisition ainsi que l'actualisation de la dette en cas de paiement différé ou étalé.

Par ailleurs, les actifs et passifs identifiés à la date d'acquisition des titres sont évalués à leur juste valeur.

Le Groupe pratique un test de dépréciation de ses goodwills. La valeur recouvrable est calculée pour l'Unité Génératrice de Trésorerie (UGT) à laquelle peut être rattaché le goodwill. Au sein du groupe Manutan, les cinq zones opérationnelles sont autant d'UGT dès lors que des synergies existent entre ces entités opérant sur un même marché géographique et utilisant des moyens d'exploitation communs, avec une direction opérationnelle unique. Toutefois, dans certains cas, l'UGT pourra être constituée d'une entité juridique opérationnelle seule.

La valeur d'utilité des UGT est calculée par la méthode d'actualisation des cash-flows opérationnels prévisionnels après impôt et après investissements de renouvellement, tels qu'ils ressortent des plans d'affaires établis par chaque UGT et validés par le management du Groupe dans le cadre de son pilotage opérationnel. La période du plan d'affaires, généralement de trois années est complétée par deux années d'extrapolations et par une valeur terminale qui est évaluée sur la base d'une capitalisation à l'infini des flux de trésorerie avec un taux de croissance modéré limité au taux d'inflation de la zone opérationnelle. Le taux d'actualisation retenu est le WACC calculé par UGT à la clôture de chaque exercice, selon une répartition dettes/capitaux propres correspondant à une moyenne des entreprises du même secteur.

Ces tests de dépréciation sont effectués au moins une fois par an à la clôture de l'exercice.

7.5 Autres immobilisations incorporelles

Les autres immobilisations incorporelles sont évaluées à leur coût historique d'acquisition, qui comprend le prix d'achat ainsi que tous les frais encourus nécessaires à leur mise en service, diminué des amortissements pratiqués et des pertes de valeur.

Les licences d'utilisation de progiciels et logiciels ainsi que leurs adaptations sont amorties à compter de leur date de mise en service sur le mode linéaire sur une durée allant de 1 à 7 ans selon leur objet et leur durée d'utilité.

Par ailleurs les immobilisations incorporelles font l'objet de tests de dépréciation en cas d'identification d'indicateurs de perte de valeur.

7.6 Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition historique, qui comprend le prix d'achat ainsi que tous les frais encourus nécessaires à leur mise en état d'utilisation, diminué des amortissements pratiqués et des pertes de valeur.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés à partir de la date de mise en service, suivant le mode linéaire et en fonction de la durée d'utilité probable de l'immobilisation :

- constructions : 20 à 25 ans pour les bâtiments à usage principal d'entrepôt et pour les bureaux ;
- installations et agencements : 10 ans ;
- matériel informatique : 3 ou 5 ans ;
- autres immobilisations corporelles (matériel de transport, matériels et outillages, mobilier et matériel de bureau) : 5 ans.

7.7 Contrats de location

Les contrats de location pour lesquels une partie significative des avantages et risques inhérents à la propriété est conservée par le bailleur sont classifiés en contrat de location-simple. Les paiements effectués au titre de ces contrats sont comptabilisés en charge au compte de résultat de façon linéaire sur la durée du contrat de location.

Les contrats de location d'immobilisations pour lesquels l'essentiel des avantages et risques inhérents à la propriété est supporté par le Groupe sont classés en tant que contrats de location-financement. Les contrats de location-financement sont classés à l'actif au commencement du contrat pour la juste valeur du bien loué. Chaque paiement fait au titre du contrat de location est ventilé entre charge financière et amortissement du solde de la dette financière afférente.

Les immobilisations acquises dans ce cadre sont amorties sur leur durée d'utilité ou sur la durée du bail si celle-ci est inférieure.

7.8 Immobilier de placement

Les immeubles de placement sont constitués de terrains et/ou de constructions appartenant au Groupe, ou dont le Groupe a la jouissance, qui ne sont pas utilisés directement pour l'activité principale du Groupe.

Les immeubles de placement sont présentés au bilan sur une ligne distincte. Ils sont valorisés au coût historique amorti ou à la valeur de marché si celle-ci est inférieure.

7.9 Créances clients et autres créances

L'ensemble du poste client est constitué d'un grand nombre de créances de faible valeur réparties sur plusieurs centaines de milliers de clients. Ces créances sont prises en compte pour leur valeur nominale.

Elles font l'objet d'une provision en fonction de leur risque d'irrecouvrabilité : celui-ci est apprécié en prenant en considération leurs risques spécifiques et un risque statistique en fonction de leur antériorité.

7.10 Stocks

Les stocks sont évalués, en utilisant la méthode du Coût Unitaire Moyen Pondéré (CUMP), au plus faible de leur coût d'entrée et de leur valeur nette de réalisation. Le coût d'entrée comprend le prix d'achat et les frais accessoires (port, emballage, frais divers directs).

La détermination de la valeur nette de réalisation prend notamment en considération les éléments suivants :

- les articles périmés,
- les articles à faible rotation,
- les articles mis en exposition ou en consigne.

7.11 Instruments financiers dérivés

Les instruments financiers dérivés sont initialement comptabilisés à leur juste valeur en actifs/passifs « financiers courants ». Ils sont ensuite réévalués à chaque clôture à leur juste valeur. La méthode de comptabilisation de la perte/du profit afférent dépend de la désignation du dérivé en tant qu'instrument de couverture et, le cas échéant, de la nature de l'élément couvert.

Le Groupe distingue ainsi :

- la couverture de la juste valeur d'actifs ou de passifs comptabilisés, ou encore d'engagement ferme. Les profits et pertes constatés sur le dérivé, comme sur l'instrument couvert, sont comptabilisés au compte de résultat en charges/produits financiers pour la partie réputée efficace de la couverture. Il en est de même pour la partie réputée non efficace ;
- la couverture de risques spécifiques à des actifs ou à des passifs comptabilisés, ou encore à des transactions futures hautement probables, aussi désignée « couverture de flux de trésorerie ». Pour la partie réputée efficace de la couverture, les variations de juste valeur sont comptabilisées dans les capitaux propres. Les profits/pertes constatés sur la partie non efficace sont eux comptabilisés au compte de résultat en autres produits/charges ;
- la couverture d'investissements nets dans des activités à l'étranger. La comptabilisation des variations de juste valeur répond aux mêmes règles que celles de la couverture de flux de trésorerie.

Les dérivés dont les caractéristiques ne satisfont pas à celles de la comptabilité de couverture, ou qui n'ont pas été désignés comme tels, voient leur variation de juste valeur comptabilisée au compte de résultat en autres produits/charges.

7.12 Trésorerie et équivalents de trésorerie

Conformément à la norme IAS7 « Tableau des flux de trésorerie », la trésorerie et équivalents de trésorerie figurant au bilan et dans le tableau des flux de trésorerie consolidés, comprend les disponibilités ainsi que les placements à court terme définis comme liquide et dont la durée de placement est inférieure à 3 mois.

Les placements de trésorerie dont la durée de placement est comprise entre 3 et 12 mois sont présentés en « actifs courants de gestion de trésorerie ».

Néanmoins, aux fins d'assurer une lecture exhaustive de ses disponibilités, le Groupe considère que sa trésorerie disponible totale est effectivement composée des agrégats bilanciels « trésorerie et équivalents de trésorerie » et « actifs courants de gestion de trésorerie ».

Une analyse en ce sens est présentée en complément du « tableau des flux de trésorerie » et en annexe note 8.10 « Trésorerie et équivalents de trésorerie ».

7.13 Actifs et passifs détenus en vue de la vente

Le Groupe doit classer un actif non courant dans le cadre d'une cession d'actif isolé (ou un groupe d'actifs et de passifs courants et non courants dans le cadre de la cession d'une activité) comme détenu en vue de la vente si l'entreprise entend recouvrer la valeur par voie de vente plutôt que par un usage opérationnel.

Les actifs et passifs ainsi déterminés sont classés et présentés distinctement sur une ligne du bilan lorsque les conditions essentielles suivantes ont été reconnues :

- un plan de cession est engagé ;
- les actifs et passifs sont disponibles à la vente en l'état actuel ;
- la vente est probable et interviendra dans un délai raisonnable.

Les actifs non courants détenus en vue de la vente sont valorisés au coût historique amorti ou à la valeur de marché si celle-ci est inférieure.

7.14 Options de souscription ou d'achat d'actions

Conformément aux prescriptions de la norme IFRS 2 « Paiement en actions », les options de souscription ou d'achat d'actions attribuées aux salariés sont comptabilisées dans les états financiers selon les modalités suivantes : la juste valeur des options attribuées, estimée correspondre à la juste valeur des services rendus par les employés en contrepartie de ces options reçues, est déterminée à la date d'attribution. Elle est comptabilisée sur la période d'acquisition des droits en augmentation des capitaux propres dans le poste « paiement en actions et assimilés » et en diminution du résultat dans le poste « charge du personnel ».

7.15 Avantages du personnel

Selon les lois et usages de chaque pays, le Groupe participe à des régimes de retraite, prévoyance, frais médicaux et indemnités de fin de carrière, dont les prestations dépendent de différents facteurs tels que l'ancienneté, les salaires et les versements effectués à des régimes généraux obligatoires.

Médailles du travail

Elles ont été évaluées sur la base d'un calcul actuariel. L'engagement a été calculé pour l'ensemble de la population concernée. Le Groupe comptabilise les pertes ou gains actuariels en résultat.

Régimes à cotisations définies

Pour les régimes à cotisations définies (tel que le système français par répartition), les charges correspondent aux cotisations enregistrées en compte de résultat au cours de l'exercice. Dans le cadre de ces régimes, il n'y a aucun engagement ultérieur du Groupe envers ses employés.

Régimes à prestations définies

Il s'agit essentiellement de régimes de retraite à rente uniforme et de régimes de retraite avec salaire de fin de carrière venant en complément des régimes de retraites obligatoires.

Les droits acquis par le personnel présent à la clôture de l'exercice au titre des compléments de retraite, lorsqu'ils ne sont pas couverts par des fonds de pension ou d'assurance, font l'objet d'une provision.

Ces engagements font l'objet d'une évaluation actuarielle selon les normes et législations en vigueur au plan local. L'ensemble de la charge correspondant aux pensions restant à verser aux retraités et aux droits acquis par les salariés est déterminé sur la base des conventions ou accords en vigueur dans chaque société. Le Groupe comptabilise les pertes ou gains actuariels en capitaux propres.

7.16 Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires est constitué de ventes de marchandises et des services associés (tel que transport, montage...).

Le chiffre d'affaires est comptabilisé à la date de transfert des risques et avantages associés aux marchandises vendues. Par ailleurs, la mise en œuvre d'une politique de crédit management stricte permet d'assurer en amont qu'aucune vente ne soit réalisée dont le recouvrement n'est pas probable.

7.17 Retours de marchandises

Une provision est constituée pour couvrir le coût des retours de marchandises postérieurs à la clôture. Ce coût tient compte de la perte de marge brute ainsi que des frais directement liés à ces retours (transport, emballage, réparation...). La provision est fonction du taux de retour déterminé statistiquement par chaque société.

7.18 Dépenses de promotion

Les coûts des actions de promotion sont comptabilisés au moment de leur réalisation. En particulier, le coût de fabrication des catalogues est pris en charge à la date du routage de ces derniers.

7.19 Autres produits et charges opérationnels

Cette rubrique enregistre les effets des événements majeurs intervenus pendant la période comptable qui sont de nature à fausser la lecture de la performance de l'activité récurrente de l'Entreprise. Il s'agit de produits et charges en nombre limité, inhabituels, anormaux ou peu fréquents et de montants significatifs. Ils sont le fruit d'événements exceptionnels et décorrélés de l'activité courante du Groupe.

7.20 Coût du financement et autres charges et produits financiers

Le coût de l'endettement financier net comprend :

- les produits et charges liés à la trésorerie et équivalents de trésorerie ;
- les charges d'intérêts sur les emprunts ;
- le coût d'inefficacité sur les opérations de couverture de change.

Les autres produits et charges financiers comprennent :

- les plus ou moins-values sur cessions et mouvements des dépréciations des actifs financiers ;
- les produits et charges liés à l'actualisation des actifs et passifs ;
- les pertes ou gains de change sur les éléments non couverts ;
- les produits et charges liés aux actifs courants de gestion de trésorerie.

7.21 Impôts

L'impôt sur le résultat (charge ou produit) comprend la charge (ou le produit) d'impôt exigible et la charge (ou le produit) d'impôt différé. L'impôt est comptabilisé en résultat sauf s'il se rattache à des éléments qui sont comptabilisés directement en capitaux propres ; auquel cas il est comptabilisé en capitaux propres.

Impôt exigible

L'impôt exigible est le montant de l'impôt dû au titre du bénéfice imposable d'une période, déterminé en appliquant au résultat imposable de chaque entité du Groupe le taux d'impôt en vigueur dans le pays d'implantation.

Impôts différés

L'impôt différé est déterminé selon l'approche bilancielle de la méthode du report variable pour toutes les différences temporelles entre la valeur comptable des actifs et passifs et leurs bases fiscales. L'évaluation des actifs et passifs d'impôt différé repose sur la façon dont le Groupe s'attend à recouvrer ou régler la valeur comptable des actifs et passifs en utilisant les taux d'impôts adoptés à la clôture.

Un actif d'impôt différé n'est comptabilisé que dans la mesure où il est probable que le Groupe disposera de bénéfices futurs imposables sur lesquels cet actif pourra être imputé. Les actifs d'impôt différé sont réduits s'il n'est plus probable qu'un bénéfice imposable suffisant sera disponible.

L'effet des éventuelles variations des taux d'imposition sur les impôts différés antérieurement constatés est enregistré en résultat, sauf si l'effet concerne un élément comptabilisé en capitaux propres, dans ce cas l'effet est comptabilisé en capitaux propres.

Les impôts différés sont présentés au bilan séparément des actifs et passifs d'impôt exigible et classés dans les éléments non courants.

Manutan International est tête du Groupe, fiscalement intégrée, qu'elle forme avec Manutan (France), Ipsopresto, au sens de l'article 223-A du Code Général des Impôts. Camif Collectivités et Efficia ont intégré ce périmètre rétroactivement à compter du 1^{er} janvier 2009.

7.22 Résultat comptable par action

Le résultat par action est calculé sur le résultat net part du Groupe de l'ensemble consolidé. Le nombre d'actions retenu pour le calcul est le nombre moyen d'actions en circulation au cours de l'exercice écoulé, déductions faites des actions autodétenues.

7.23 Information sectorielle

Toutes les sociétés du Groupe exercent le même métier dans leur pays d'implantation : il n'y a donc qu'un seul et même secteur d'activité.

Les zones retenues correspondent aux zones opérationnelles mises en place sur l'exercice, ces zones correspondent à la localisation géographique des actifs du Groupe. Elles regroupent des sociétés de plusieurs pays alliant proximité des opérations, comparabilité des comportements clients et des offres produits et services, similitudes des conditions économiques et synergies opérationnelles. Les opérations inter-zones, ainsi que les activités des entités non opérationnelles (holding) sont présentées sur une ligne « Autres ».

Afin d'améliorer la lisibilité de la performance, le Groupe communique autour de 5 zones opérationnelles composant son périmètre.

Ces zones géographiques regroupent les pays suivants :

- Nord : Suède, Norvège, Danemark, Finlande ;
- Centre : Belgique (Overtoom), Pays-Bas, Allemagne, Suisse ;
- Est : République Tchèque, Slovaquie, Pologne, Hongrie, Russie ;
- Sud : France, Italie, Portugal, Belgique (Manutan), Espagne ;
- Ouest : Royaume-Uni, République d'Irlande ;
- Autres : holdings et éliminations opérations inter-zones.

Les méthodes et principes comptables appliqués pour la détermination des résultats et actifs sectoriels sont identiques à ceux retenus pour le Groupe. Les redevances de marque Manutan perçues par Manutan International auprès des zones Sud et Est sont neutralisées en rubrique « Autres », afin d'améliorer la lisibilité de la performance opérationnelle et la comparabilité entre zones.

NOTE 8 Notes aux états financiers consolidés

8.1 Goodwill

En milliers d'euros	Date d'acquisition	30/09/2008	Acquisition Augmentation	Cession Diminution	Variation de change	Reclassement	30/09/2009
Valeur nette							
UGT Centre	01/04/1995	32 596					32 596
UGT Ouest	(1)	30 230			-3 955		26 274
UGT Est	(2)	1 933					1 933
TOTAL		64 759	0	0	-3 955	0	60 803
Dépréciation							
UGT Centre							0
UGT Ouest							0
UGT Est							0
TOTAL		0	0	0	0	0	0
Valeur nette		64 759	0	0	-3 955	0	60 803

(1) 2 opérations intervenues au cours des exercices 1998/1999 et 2007/2008.

(2) 3 opérations intervenues au cours des exercices 1998/1999, 2000/2001 et 2004/2005.

Au 30 septembre 2009, une hypothèse de croissance à l'infini limitée à 2 % par an des cash-flows pour la valeur terminale a été retenue. Le taux d'actualisation appliqué en 2008/2009 varie de 7,29 % (UGT Est et Centre) à 7,30 % (UGT Ouest) en fonction de l'UGT et du risque pays qui y est associé.

Les résultats de ces tests n'ont pas conduit à déprécier les valeurs résiduelles.

La sensibilité des tests de dépréciation à une variation des principales hypothèses a été analysée. L'hypothèse dont la variation est la plus sensible est le taux d'actualisation sur :

- l'UGT Est une variation de + 1,4 point du taux d'actualisation rendrait la valeur comptable de l'UGT égale à sa valeur recouvrable ;
- l'UGT Ouest une variation de + 0,8 point du taux d'actualisation rendrait la valeur comptable de l'UGT égale à sa valeur recouvrable ;
- l'UGT Centre une variation de + 8,5 points du taux d'actualisation rendrait la valeur comptable de l'UGT égale à sa valeur recouvrable.

8.2 Regroupement d'entreprises

Acquisition de Camif Collectivités

Le Groupe a procédé, le 1^{er} avril 2009, à l'acquisition de 100 % des titres de la société Camif Collectivités.

La valeur des actifs et passifs identifiables de Camif Collectivités et du badwill provisoire à la date d'acquisition est résumée ci-dessous :

En milliers d'euros	Valeur nette comptable	Ajustement de valeur	Juste valeur reconnue lors de l'acquisition
Actifs et passifs identifiables, nets, pourcentage acquis	5 592	0	5 592
Dont actifs non courants	4 891	0	4 891
Dont actifs courants	32 045	0	32 045
Dont passifs non courants	-1 666	0	-1 666
Dont passif courants	-29 678	0	-29 678
Badwill provisoire	-2 476	0	-2 476
COÛTS D'ACQUISITION	3 116	0	3 116

Les valeurs nettes comptables ont été évaluées selon les IFRS en vigueur à la date d'acquisition. L'ensemble des actifs et passifs ont fait l'objet d'évaluation à la juste valeur dont les résultats n'ont pas conduit à ajuster les valeurs nettes comptables.

Le coût total d'acquisition de 3,1 millions d'euros se décompose en :

- prix d'acquisition des titres pour 2,3 millions d'euros ;
- coûts d'acquisition nets directement attribuables à l'opération pour 0,8 million d'euros.

Au 30 septembre 2009, le badwill provisoire résultant de l'acquisition de Camif Collectivités a été comptabilisé en « autres produits et charges opérationnels ». En application de la norme IFRS 3 relative aux regroupements d'entreprises, ce badwill est susceptible d'être modifié jusqu'au 30 septembre 2010.

Depuis la date d'acquisition, la société Camif Collectivités a contribué pour -0,2 million d'euros au résultat net de l'ensemble consolidé, et pour 68,9 millions d'euros au chiffre d'affaires consolidé.

Information pro forma

En millions d'euros	Groupe Manutan publié 30/09/2008	Groupe Manutan publié ⁽¹⁾ 30/09/2009	Groupe Manutan pro forma ⁽²⁾ 30/09/2009
Chiffre d'affaires	502,5	488,6	549,7
Marge commerciale	201,1	181,6	195,1
Résultat opérationnel courant	50,7	30,5	26,9
Résultat net part du Groupe	39,1	19,7	15,8

(1) Comprenant Camif Collectivités et ses filiales à compter du 1^{er} avril 2009.

(2) Comprenant Camif Collectivités et ses filiales à compter du 1^{er} octobre 2008.

Les hypothèses retenues pour l'établissement de ces comptes pro forma ont été les suivantes :

- Intégration dans le périmètre de consolidation du groupe Manutan des entités Camif Collectivités, Efficia et Partenio à partir du 1^{er} octobre 2008.
- Coût d'acquisition et mode de financement inchangés.
- Camif Collectivités et Efficia sont pris en compte dans l'intégration fiscale du groupe Manutan à compter du 1^{er} janvier 2009.

Ces comptes pro forma ont été établis en conformité avec les principes comptables du groupe Manutan applicables au 30 septembre 2009 et ont fait l'objet d'une revue limitée par les Commissaires aux Comptes du Groupe.

8.3 Immobilisations

Autres immobilisations incorporelles

Variations de l'exercice 2008/2009

En milliers d'euros	30/09/2008	Acquisition Augmentation	Acquisition par voie de regroupement d'entreprises	Cession Diminution	Reclas- sement	Variation de change	30/09/2009
Valeurs brutes							
Logiciels	34 811	1 435	1 754	-1 261	3 656	-85	40 310
Immobilisations en cours	13 520	8 445	1 155	-2 813	-3 657	-16	16 634
Autres	200	263	9		5	-39	438
TOTAL	48 531	10 143	2 918	-4 074	4	-140	57 382
Amortissements							
Logiciels	-29 314	-2 745	-1 607	1 129		53	-32 484
Autres	-170	-50	-4		-4	37	-190
TOTAL	-29 483	-2 795	-1 611	1 129	-4	90	-32 674
Valeurs nettes	19 047	7 349	1 306	-2 944		-50	24 708

Les dotations aux amortissements des autres immobilisations incorporelles sont constatées dans le résultat opérationnel courant.

Les immobilisations en cours sont essentiellement constituées des dépenses d'investissement dans le projet de système d'information (déjà déployé en partie sur la zone Ouest au cours de l'exercice 2007/2008), soit 14 759 milliers d'euros à fin septembre 2009, mené par le Groupe et à ce stade en cours de développement :

- La nouvelle plateforme e-business qui permettra de supporter l'ensemble des sites Web du Groupe avec les dernières fonctionnalités et technologies disponibles sur le marché sera déployée au cours du prochain exercice.
- La nouvelle application commune au Groupe de gestion des contenus et de la publication sera aussi déployée sur une partie des filiales en 2010.

La diminution des immobilisations en cours correspond essentiellement à la mise en service d'une partie de la solution, corrélativement reclassée sur la ligne « logiciels » pour un montant de 3 657 milliers d'euros, et à la dépréciation d'applications dont la génération d'avantages futurs n'est plus avérée à la date de la clôture de l'exercice.

Variations de l'exercice 2007/2008

En milliers d'euros	30/09/2007	Acquisition Augmentation	Acquisition par voie de regroupement d'entreprises	Cession Diminution	Reclas- sement	Variation de change	30/09/2008
Valeurs brutes							
Logiciels	38 165	909		-8 906	4 708	-64	34 811
Immobilisations en cours	11 333	6 889			-4 708	6	13 520
Autres	92	1	145			-38	200
TOTAL	49 590	7 799	145	-8 906		-97	48 531
Amortissements							
Logiciels	-34 895	-2 633		8 170		44	-29 314
Autres	-65	-11	-131			37	-170
TOTAL	-34 959	-2 644	-131	8 170		81	-29 483
Valeurs nettes	14 630	5 155	13	-736		-15	19 047

Immobilisations corporelles

Variations de l'exercice 2008/2009

En milliers d'euros	30/09/2008	Acquisition Augmentation	Acquisition par voie de regroupement d'entreprises	Cession Diminution	Reclas- sement	Variation de change	30/09/2009
Valeurs brutes							
Terrains	9 999		163			-320	9 843
Constructions	39 156	1 743	1 879			-1 447	41 331
Installations et agencements	11 574	968	884	226	-16	-516	13 121
Matériels informatiques	11 368	1 778	739	-1 163		-272	12 449
Autres immobilisations corporelles	10 219	5 346	1 494	-10 038		-67	6 954
TOTAL	82 316	9 835	5 159	-10 975	-16	-2 621	83 698
Amortissements / Dépréciations							
Terrains							
Constructions	-17 204	-2 046	-713			615	-19 348
Installations et agencements	-8 052	-1 009	-753	-232	16	447	-9 584
Matériels informatiques	-8 821	-1 469	-690	1 252		213	-9 515
Autres immobilisations corporelles	-3 901	-431	-1 005	176		50	-5 111
TOTAL	-37 977	-4 955	-3 162	1 196	16	1 325	-43 557
Valeurs nettes	44 339	4 880	1 998	-9 779		-1 297	40 141

Les acquisitions par voie de regroupement d'entreprises d'une valeur nette de 2 millions d'euros concernent la société Camif Collectivités.

Le groupe Manutan a décidé au cours de l'exercice 2008/2009 de financer le projet immobilier de Centre Européen Manutan HQE (Haute Qualité Environnementale) par un crédit-bail d'une durée de 12 années. Au 30 septembre 2009, l'ensemble immobilier est en cours de construction. Le contrat de crédit-bail prendra effet à la date de livraison de la première tranche des bâtiments, prévue en juin 2010, et sera comptabilisé à partir de cette date dans les comptes consolidés du Groupe conformément à la norme IAS 17.

Ainsi, au cours de l'exercice 2008/2009, le crédit-bailleur a remboursé au groupe Manutan les dépenses initialement engagées dans le cadre de ce projet, ce qui se traduit dans les comptes consolidés du Groupe par une diminution des « autres immobilisations corporelles » pour un montant de 9,6 millions d'euros. Par ailleurs, le groupe Manutan a versé au crédit-bailleur 15 millions d'euros d'« avance preneur » conformément au contrat. Cette avance est comptabilisée en augmentation des immobilisations financières (cf. note 8.6) au 30 septembre 2009.

Variations de l'exercice 2007/2008

En milliers d'euros	30/09/2007	Acquisition Augmentation	Acquisition par voie de regroupement d'entreprises	Cession Diminution	Reclas- sement	Variation de change	30/09/2008
Valeurs brutes							
Terrains	5 449	4 643				-93	9 999
Constructions	32 356	4 847	2 780			-828	39 156
Installations et agencements	10 322	1 445	1 194	-965		-421	11 574
Matériels informatiques	12 468	1 681	1 078	-3 669		-189	11 368
Autres immobilisations corporelles	7 947	2 836	125	-614		-76	10 219
TOTAL	68 542	15 453	5 177	-5 249		-1 607	82 316
Amortissements / Dépréciations							
Terrains							
Constructions	-14 927	-1 579	-1 208			510	-17 204
Installations et agencements	-7 526	-783	-1 073	953		376	-8 052
Matériels informatiques	-10 322	-1 298	-971	3 629		141	-8 821
Autres immobilisations corporelles	-4 221	-254	-125	635		66	-3 901
TOTAL	-36 996	-3 914	-3 378	5 218		1 093	-37 977
Valeurs nettes	31 546	11 538	1 800	-31		-514	44 339

8.4 Contrats de location-financement

Il a été procédé à une analyse de la substance des contrats de location pour le Groupe. Les montants ci-après, correspondants à des contrats de location-financement, sont inclus dans les montants du tableau « Immobilisations corporelles » de la note précédente :

En milliers d'euros	30/09/2008	Acquisition Augmentation	Acquisition par voie de regroupement d'entreprises	Cession Diminution	Reclas- sement	Variation de change	30/09/2009
Valeurs brutes							
Terrains	198				-198		
Constructions	6 641	1 122			-473	-389	6 901
Installations et agencements	952				-331	-6	614
Matériels informatiques	139	880					1 019
Autres immobilisations corporelles	4	240	1 196	-243			1 198
TOTAL	7 934	2 242	1 196	-243	-1 002	-396	9 732
Amortissements							
Terrains							
Constructions	-3 842	-624			217	183	-4 066
Installations et agencements	-921	-85			331	2	-674
Matériels informatiques	-139	-185					-324
Autres immobilisations corporelles	-2	-175	-724	225			-675
TOTAL	-4 904	-1 069	-724	225	548	184	-5 739
Valeurs nettes	3 031	1 173	472	-17	-454	-211	3 993

Les acquisitions par voie de regroupement d'entreprises d'une valeur nette de 0,5 million d'euros concernent des véhicules de société détenus par Camif Collectivités dans le cadre d'un contrat de location-financement.

8.5 Immeubles de placement

En milliers d'euros	30/09/2008	Acquisition Augmentation	Acquisition par voie de regroupement d'entreprises	Cession Diminution	Reclas- sement	Variation de change	30/09/2009
Immeubles de placement	1 497					-196	1 301
Dépréciations immeubles de placement	-830	-41				110	-761
Immeubles de placement net	667	-41				-86	540

Les immeubles de placement sont constitués :

■ d'un terrain non utilisé (12 400 m²) dont la société Key Industrial Equipment est propriétaire. La valeur de marché de ce terrain est estimée par agents immobiliers à 1 870 milliers d'euros.

■ d'une partie des locaux de bureaux (2 628 m²) dont la société Key Industrial Equipment est propriétaire et qu'elle donne en location à deux sociétés tierces. La valeur de marché de cette partie d'immeuble est estimée par agents immobiliers à 1 430 milliers d'euros.

Les méthodes et taux d'amortissement pratiqués sont identiques à celles décrites pour les autres immobilisations corporelles.

Les produits locatifs s'élèvent sur la période à 155 milliers d'euros, les principales dépenses opérationnelles relatives à l'immeuble sont quant à elles de 29 milliers d'euros.

8.6 Actifs financiers non courants

En milliers d'euros	30/09/2008	Acquisition Augmentation	Acquisition par voie de regroupement d'entreprises	Cession Diminution	Reclas- sement	Variation de change	30/09/2009
Valeurs brutes							
Autres immobilisations financières	998	15 063	1 816				17 878
TOTAL	998	15 063	1 816				17 878
Amortissements							
Autres immobilisations financières	0		-230				-230
TOTAL	0		-230				-230
Valeurs nettes	998	15 063	1 586				17 648

L'augmentation des immobilisations financières est liée à « l'avance preneur », versée dans le cadre du financement par crédit-bail de l'ensemble immobilier (cf. note 8.3).

8.7 Valeurs d'exploitation

Stocks de marchandises

En milliers d'euros	30/09/2009	30/09/2008	30/09/2007
Valeurs brutes	31 352	36 389	32 849
Provisions ⁽¹⁾	-3 217	-3 039	-2 450
VALEURS NETTES	28 135	33 349	30 399

(1) La variation des provisions pour dépréciation du stock entre le 30 septembre 2008 et le 30 septembre 2009 se décompose en augmentation pour +818 milliers d'euros (dont 248 milliers d'euros liés au regroupement d'entreprises), en diminution pour -508 milliers d'euros et en variation de change pour -132 milliers d'euros.

Créances clients

En milliers d'euros	30/09/2009	30/09/2008	30/09/2007
Valeurs brutes	111 673	98 190	95 115
Provisions ⁽¹⁾	-3 109	-2 389	-3 068
VALEURS NETTES	108 564	95 801	92 048

(1) La variation des provisions sur créances clients entre le 30 septembre 2008 et le 30 septembre 2009 est due à une augmentation pour + 1 255 milliers d'euros (dont 909 milliers d'euros liés au regroupement d'entreprises), à une diminution pour - 499 milliers d'euros et à une variation de change pour - 36 milliers d'euros.

L'antériorité des créances clients se décompose comme suit :

Exercice 2008/2009

En milliers d'euros	Total des créances	- 3 mois	+ 3 mois - 6 mois	+ 6 mois - 1 an	+ 1 an
Valeurs brutes	111 673	104 304	3 371	2 118	1 879
Provisions	-3 109	-381	-435	-804	-1 489
TOTAL VALEURS NETTES	108 564	103 923	2 937	1 314	390

Exercice 2007/2008

En milliers d'euros	Total des créances	- 3 mois	+ 3 mois - 6 mois	+ 6 mois - 1 an	+ 1 an
Valeurs brutes	98 190	83 788	9 186	4 341	875
Provisions	-2 389	0	-589	-1 094	-706
TOTAL VALEURS NETTES	95 801	83 788	8 597	3 247	593

L'analyse de la sensibilité du Groupe au risque de crédit et au risque de change relatif aux créances clients figure en note 8.25.

8.8 Autres créances et comptes de régularisation

En milliers d'euros	30/09/2009	30/09/2008	30/09/2007
Charges constatées d'avance	5 221	4 568	2 681
Autres créances	1 492	3 266	619
TOTAL	6 714	7 835	3 300

8.9 Juste valeur des instruments financiers et des autres actifs

Le tableau ci-dessous fournit une comparaison de la valeur des actifs financiers comptabilisés au bilan avec leur juste valeur :

En milliers d'euros	Valeur comptable			Actifs évalués en juste valeur par résultat			Actifs détenus jusqu'à l'échéance			Prêts et créances			Juste valeur		
	30/09/2009	30/09/2008	30/09/2007	30/09/2009	30/09/2008	30/09/2007	30/09/2009	30/09/2008	30/09/2007	30/09/2009	30/09/2008	30/09/2007	30/09/2009	30/09/2008	30/09/2007
Actifs financiers non courants (note 8.6)															
Prêts, cautionnements, autres créances	17 648	998	769							17 648	998	769	17 648	998	769
Créances clients (note 8.7)	108 564	95 801	92 048							108 564	95 801	92 048	108 564	95 801	92 048
Autres créances et comptes de régularisation (note 8.8)	6 714	7 835	3 300							6 714	7 835	3 300	6 714	7 835	3 300
Actifs financiers courants															
Dérivés actifs sur couverture de juste valeur	0	0	25										0	0	25
Actifs courants de gestion de trésorerie	23 315	30 393	20 095				23 315	30 393	20 095				23 315	30 393	20 095
Trésorerie et équivalent de trésorerie (note 8.10)	51 177	68 720	109 145	51 177	68 720	109 145							51 177	68 720	109 145
Autres actifs (actifs immobilisés, impôts et stocks)	163 508	164 837	119 239										163 508	164 837	119 239
TOTAL ACTIFS	370 926	368 584	344 621	51 177	68 720	109 145	23 315	30 393	20 095	132 925	104 634	96 117	370 926	368 584	344 621

8.10 Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie comprend :

- les disponibilités ;
- les équivalents de trésorerie, c'est-à-dire les placements à court terme, très liquides, facilement convertibles en un montant connu de trésorerie, et soumis à un risque négligeable de changement de valeur ; il s'agit de valeurs mobilières de placement et de comptes et dépôts à terme à échéance de moins de trois mois ;
- Les soldes créditeurs de banque correspondant à des découverts momentanés et intérêts courus liés.

Au 30 septembre 2009, les liquidités du Groupe font l'objet, pour la plupart, de placements en valeurs mobilières et en dépôts sur le marché monétaire, le solde étant placé sur des comptes bancaires courants dont la majorité est rémunéré. Le Groupe considère que sa trésorerie disponible totale est effectivement composée des agrégats bilanciaux « trésorerie et équivalents de trésorerie » et « actifs courants de gestion de trésorerie » (i.e. à maturité comprise entre 3 et 12 mois).

En conséquence, le solde financier net est calculé par différence entre la trésorerie nette augmentée des « actifs courants de gestion de trésorerie » et les dettes financières :

<i>En milliers d'euros</i>	30/09/2009	30/09/2008	30/09/2007
Comptes bancaires courants	28 465	23 877	22 653
Valeurs mobilières de placement	19 458	39 599	76 321
Dépôts	3 253	5 244	10 171
Total trésorerie actif	51 177	68 720	109 145
Concours bancaires courants	2 317	2 006	3 147
Total trésorerie nette	48 860	66 715	105 999
Actifs courants de gestion de trésorerie	23 315	30 393	20 095
Total trésorerie disponible	72 175	97 109	126 094
Dettes financières	12 236	12 997	2 788
SOLDE FINANCIER NET	59 939	84 111	123 306

8.11 Variation des capitaux propres du Groupe

Évolution du capital social en nombre d'actions

Le nombre d'actions au 30 septembre 2009 est de 7 613 291 au nominal de 2 euros. Aucune variation n'a été enregistrée au cours de l'exercice 2008/2009. La part de capital détenue par le public est de 26,45 %.

Actions autodétenues

10 562 actions autodétenues et provenant de la fusion-absorption avec Manupar en 1998 ont été imputées sur les capitaux propres du Groupe. Au cours de l'exercice 2008/2009, Manutan International s'est portée acquéreur sur le marché de 15 000 actions propres portant à 25 562 le nombre total d'actions autodétenues imputées sur les capitaux propres du Groupe. L'acquisition de ces 15 000 actions propres s'est faite dans le cadre d'un plan d'attribution d'actions gratuites courant sur les exercices 2008/2009 et 2009/2010 et soumis aux critères de performance suivants :

- maintien du résultat opérationnel courant (hors opérations de croissance externe) des deux exercices clos précédant l'attribution définitive à un montant supérieur à 7 % du chiffre d'affaires ;
- maintien d'un résultat net consolidé bénéficiaire au cours des deux exercices clos précédant l'attribution définitive.

Les caractéristiques du plan sont les suivantes :

Désignation du plan <i>(en nombre d'actions)</i>	30/09/2008	Attributions	Extinctions	Exercices	Extinctions suite à non exercices	30/09/2009	Exerçables
Plan d'attribution gratuite d'actions n°2 janvier 2009	0	20 000	-10 000	0	0	10 000	0

- Date de décision d'attribution des actions : 15 janvier 2009.
- Date d'attribution effective : 15 janvier 2011.
- Date de première cession possible : 15 janvier 2013.
- Coût unitaire d'acquisition des actions par Manutan International sur le marché : 40 euros.
- Juste valeur de l'avantage à la date de décision d'attribution : 32,42 euros.

Incidence des variations de taux de change

L'incidence de la variation des taux de change sur les capitaux propres du Groupe au cours de l'exercice correspond à :

- la différence entre les cours de clôture et d'ouverture des devises appliquée aux capitaux propres hors résultat (incidence nette négative de 6 941 milliers d'euros) ;
- la différence entre les cours de clôture et moyens des devises appliqués à la contribution des sociétés étrangères au résultat consolidé (incidence nette négative de 32 milliers d'euros).

8.12 Passifs financiers

Analyse par catégorie de dettes

En milliers d'euros	30/09/2009	30/09/2008	30/09/2007
Emprunts et dettes auprès d'établissements de crédit	6 116	9 989	910
Dettes sur biens loués capitalisés	2 917	2 089	921
Concours bancaires			
Instruments financiers			
PASSIFS FINANCIERS NON COURANTS	9 033	12 079	1 831
Emprunts et dettes auprès d'établissements de crédit	2 463	849	902
Dettes sur biens loués capitalisés	740	70	56
Concours bancaires	2 317	2 006	3 147
Instruments financiers	392	18	0
PASSIFS FINANCIERS COURANTS	5 912	2 943	4 104

Analyse par devise

En milliers d'euros	30/09/2009	30/09/2008	30/09/2007
Couronne tchèque	686	92	1 003
Euro	11 965	12 317	4 932
GBP	2 280	2 611	0
Florin hongrois	14	0	0
TOTAL	14 945	15 021	5 935

Une évaluation de l'exposition du Groupe aux risques de taux et de change est donnée à la note 8.25 « objectifs et politiques de gestion des risques financiers ».

Dettes couvertes par des sûretés réelles

Les dettes couvertes par des sûretés réelles correspondent aux dettes sur biens loués capitalisés pour 3 657 milliers d'euros.

8.13 Juste valeur des instruments financiers et autres passifs

Le tableau ci-dessous fournit une comparaison de la valeur des passifs financiers comptabilisés au bilan avec leur juste valeur :

En milliers d'euros	Valeur comptable			Passifs évalués en juste valeur par résultat			Dettes fournisseurs et autres dettes			Passifs comptabilisés au coût amorti			Juste valeur		
	30/09/2009	30/09/2008	30/09/2007	30/09/2009	30/09/2008	30/09/2007	30/09/2009	30/09/2008	30/09/2007	30/09/2009	30/09/2008	30/09/2007	30/09/2009	30/09/2008	30/09/2007
Passifs financiers non courants															
Emprunts et dettes auprès d'établissements de crédit	6 116	9 989	910							6 116	9 989	910	6 116	9 989	910
Dettes sur biens loués capitalisés	2 917	2 090	921							2 917	2 090	921	2 917	2 090	921
Instruments financiers dérivés	0	0	0												
Passifs financiers courants															
Emprunts et dettes auprès d'établissements de crédit	2 463	849	902							2 463	849	902	2 463	849	902
Dettes sur biens loués capitalisés	740	70	56							740	70	56	740	70	56
Instruments financiers dérivés	392	18	0	392	18	0							392	18	0
Dettes fournisseurs	60 144	61 436	67 247				60 144	61 436	67 247				60 144	61 436	67 247
Autres dettes	26 875	27 259	21 910				26 875	27 259	21 910				26 875	27 259	21 910
Concours bancaires courants	2 317	2 006	3 147							2 317	2 006	3 147	2 317	2 006	3 147
Autres passifs (provisions et impôts)	10 184	6 661	17 575										10 184	6 661	17 575
TOTAL PASSIFS COURANTS ET NON COURANTS	112 148	110 379	112 666	392	18	0	87 019	88 696	89 157	14 553	15 006	5 935	112 148	110 379	112 666

Échéancier de paiement des instruments financiers au passif du bilan

En milliers d'euros	Valeur au bilan			Moins d'un an			Entre un et cinq ans			Au-delà de cinq ans		
	30/09/2009	30/09/2008	30/09/2007	30/09/2009	30/09/2008	30/09/2007	30/09/2009	30/09/2008	30/09/2007	30/09/2009	30/09/2008	30/09/2007
Passifs financiers												
Emprunts et dettes auprès d'établissements de crédit	8 579	10 837	1 812	2 463	849	902	5 154	7 739	910	962	2 250	0
Dettes sur biens loués capitalisés	3 657	2 160	976	740	70	56	2 917	2 090	921			
Instruments financiers dérivés	392	18	0	392	18	0						
Dettes fournisseurs	60 144	61 436	67 247	60 144	61 436	67 247						
Autres dettes	26 875	27 259	21 910	26 875	27 259	21 910						
Concours bancaires courants	2 317	2 006	3 147	2 317	2 006	3 147						

8.14 Les avantages du personnel

En milliers d'euros	30/09/2009	30/09/2008	30/09/2007
Engagements de retraite	1 836	340	4 335
Médailles du travail	390	274	252
TOTAL DES PROVISIONS	2 226	614	4 587

L'augmentation des engagements de retraite et des médailles du travail observée par rapport au 30 septembre 2008 résulte de l'intégration des engagements supportés par Camif Collectivités pour 1,6 million d'euros concernant principalement des indemnités de fin de carrière.

Au 31 décembre 2007, le fonds de pension Overtoom International Nederland a été clôturé. Les fonds investis et obligations de couverture ont été transférés à un fonds de branche professionnelle qui gère désormais les engagements de retraite du personnel. Bien que s'agissant d'un fonds assurant le versement de prestations définies à ses adhérents, compte tenu des critères posés par IAS 19 d'une part et des limitations quant aux informations disponibles auprès du fonds d'autre part, celui-ci est comptabilisé comme relevant d'un régime à contributions définies, ainsi aucun engagement relatif à ce fonds n'est provisionné au 30 septembre 2009. Enfin, la Direction de la filiale et du Groupe s'assure de manière régulière et au moins une fois par exercice que les actifs du fonds permettent de couvrir les engagements de ce dernier.

8.15 Provisions pour autres passifs

Variations de l'exercice 2008/2009

En milliers d'euros	30/09/2008	Dotation	Reprise provision utilisée	Reprise provision non utilisée	Variation par voie de regroupement d'entreprises	Variation de change	30/09/2009
Litiges salariaux	423	167	-133	-417	244	0	284
Retours marchandises	379	38	-19	0	446	-2	843
Restructuration	82	3 507	-35	0	0	0	3 554
Juridique et fiscal	0	159	-6	-4	10	0	159
Financier	5	-1	0	0	0	0	4
Autres risques	425	118	-134	0	280	-17	673
TOTAL	1 315	3 988	-327	-421	980	-18	5 516

La variation par voie de regroupement d'entreprises concerne les provisions supportées par Camif Collectivités à hauteur de 980 milliers d'euros.

La variation des coûts de restructuration enregistrée sur l'exercice correspond à des coûts sociaux et à des indemnités de départ de dirigeants.

Variations de l'exercice 2007/2008

En milliers d'euros	30/09/2007	Dotation	Reprise provision utilisée	Reprise provision non utilisée	Variation de change	30/09/2008
Litiges salariaux	956	0	-533	0	0	423
Retours marchandises	353	47	-21	0	1	379
Restructuration	0	82	0	0	0	82
Juridique et fiscal	14	-14	0	0	0	0
Financier	5	0	0	0	0	5
Autres risques	704	9	-182	-83	-24	425
TOTAL	2 032	124	-736	-83	-23	1 315

Litiges en cours

Il n'existe aucun litige ou fait exceptionnel susceptible d'avoir ou ayant eu dans le passé récent, une incidence significative sur la situation financière du Groupe.

8.16 Autres dettes et comptes de régularisation

En milliers d'euros	30/09/2009	30/09/2008	30/09/2007
Fournisseurs immobilisations	534	1 361	1 296
Dettes fiscales et sociales	14 847	14 631	9 062
Taxe sur le chiffre d'affaires	5 509	4 530	3 213
Clients, avoir à établir	587	1 179	968
Provisions frais généraux	3 880	2 228	4 414
Autres dettes diverses	1 517	3 330	2 957
TOTAL	26 875	27 259	21 910

Au 30 septembre 2009, l'ensemble de ces dettes a des échéances inférieures ou égales à 1 an.

8.17 Charges administratives et commerciales

Les provisions pour risques et charges sont présentées nettes (dotations, reprises, pertes et gains).

Les autres produits et charges comprennent également le résultat des cessions courantes d'immobilisations.

Les frais de personnel comprennent les rémunérations et charges sociales, la participation des salariés, le coût du personnel intérimaire, les avantages du personnel et les autres charges de personnel. La participation des salariés est comprise dans les frais de personnel pour 677 milliers d'euros en 2008/2009, pour 1 433 milliers d'euros en 2007/2008 et pour 1 481 milliers d'euros en 2006/2007.

En milliers d'euros	30/09/2009	30/09/2008	30/09/2007
Autres achats externes	-65 293	-66 411	-55 518
Impôts et taxes	-3 132	-3 625	-2 616
Frais de personnel	-73 032	-73 420	-64 652
Dotations aux amortissements	-7 788	-6 962	-6 053
Dotations/reprises sur provisions	207	759	-395
Autres produits et charges	-2 156	-720	-35
TOTAL	-151 194	-150 379	-129 269

8.18 Frais de personnel

Répartition des effectifs	30/09/2009	30/09/2008	30/09/2007
Employés	1 106	1 093	958
Cadres	385	277	261
TOTAL	1 491	1 370	1 219

Analyse des effectifs par zone	30/09/2009	30/09/2008	30/09/2007
Nord	63	61	53
Centre	350	369	358
Est	85	87	73
Sud	756	614	557
Ouest	184	192	137
Autres	51	46	41
TOTAL	1 491	1 370	1 219

L'augmentation des effectifs sur la zone Sud est en grande partie la résultante de l'acquisition de la société Camif Collectivités.

Effectif Hommes	30/09/2009	30/09/2008	30/09/2007
Nord	30	30	29
Centre	253	277	264
Est	37	38	31
Sud	341	289	262
Ouest	120	119	78
Autres	31	28	24
TOTAL	812	781	688

Effectif Femmes	30/09/2009	30/09/2008	30/09/2007
Nord	33	31	24
Centre	98	91	94
Est	48	49	42
Sud	415	326	296
Ouest	64	73	59
Autres	20	18	16
TOTAL	679	589	531

Mouvements	Entrées	Sorties
Nord	7	5
Centre	13	31
Est	11	14
Sud*	292	150
Ouest	51	59
Autres	8	3
TOTAL	382	262

* Les entrées sur la zone Sud sont pour 172 liées à l'acquisition de Camif Collectivités.

Répartition des charges de personnel

<i>En milliers d'euros</i>	30/09/2009	30/09/2008	30/09/2007
Employés	-42 046	-42 706	-38 760
Cadres	-30 986	-30 713	-25 892
TOTAL	-73 032	-73 420	-64 652

Les rémunérations allouées au titre de l'exercice aux organes de gestion de la Société consolidante en raison de leurs fonctions dans les entreprises du Groupe s'élèvent à 1 284 845 euros en 2008/2009 et à 1 238 886 euros en 2007/2008. Les jetons de présence et rémunérations versés aux membres du Conseil de Surveillance s'élèvent à 161 milliers d'euros pour l'exercice 2008/2009 et à 164 milliers d'euros pour l'exercice 2007/2008.

Chiffre d'affaires par effectif

<i>En milliers d'euros</i>	30/09/2009	30/09/2008	30/09/2007
Nord	371	456	428
Centre	376	425	404
Est	213	328	326
Sud	368	399	403
Ouest	242	275	317
TOTAL	328	367	368

8.19 Autres produits et charges opérationnels

<i>En milliers d'euros</i>	30/09/2009	30/09/2008	30/09/2007
Plus-value sur vente actifs non courants	935	1 087	8 392
Clôture du fonds de pension – Hollande	0	1 576	0
Coûts de restructuration	-5 441	-1 302	0
Badwill sur acquisition Camif Collectivités	2 476	0	0
TOTAL	-2 030	1 361	8 392

Les coûts de restructuration enregistrés sur l'exercice correspondent à des coûts sociaux et à des indemnités de départ de dirigeants.

8.20 Autres produits et charges financières

<i>En milliers d'euros</i>	30/09/2009	30/09/2008	30/09/2007
Gains de change	725	793	609
Autres produits financiers	760	96	0
TOTAL DES AUTRES PRODUITS FINANCIERS	1 485	889	609
Pertes de change	-1 302	-1 285	-1 396
Autres charges financières	0	-388	0
TOTAL DES AUTRES CHARGES FINANCIÈRES	-1 302	-1 673	-1 396

8.21 Impôt

Les bases d'impôts différés actifs et passifs sont compensées au sein d'une même société.

L'écart entre le taux d'imposition réel et le taux d'imposition théorique (en pourcentage du résultat avant impôt) s'analyse ainsi :

En %	30/09/2009	30/09/2008	30/09/2007
Impôt selon le taux théorique	34,43	34,43	34,43
Effet des différences entre les résultats comptables et les résultats imposables	-0,48	-0,78	0,61
Pertes non activées	2,66	1,38	0,82
Utilisation des pertes	-0,29	-0,97	-0,64
Écarts de taux d'imposition	-4,04	-5,36	-3,44
TAUX RÉEL DE L'IMPÔT SOCIÉTÉ	32,28	28,70	31,78

Compte tenu du caractère incertain de leur récupérabilité à la date de clôture des comptes, les actifs nets d'impôt résultant de déficits fiscaux reportables, d'amortissements réputés différés ou de moins-values à long terme non imputées représentent un actif potentiel de l'ordre de 5 976 milliers d'euros au 30 septembre 2009.

La charge d'impôt pour l'exercice s'élève à 9 392 milliers d'euros dont 8 932 milliers d'euros d'impôt exigible et 460 milliers d'euros de charge d'impôt différé.

8.22 Résultat par action

	30/09/2009	30/09/2008	30/09/2007
Résultat net part du Groupe (en milliers d'euros)	19 705	39 129	39 065
Nombre moyen pondéré d'actions en circulation	7 591 479	7 602 729	7 601 173
RÉSULTAT NET PAR ACTION (en euros)	2,60	5,15	5,14
Effet dilutif des options de souscription	0	0	0
RÉSULTAT DILUÉ PAR ACTION (en euros)	2,60	5,15	5,14

8.23 Tableau de financement

Capacité d'autofinancement

En milliers d'euros	30/09/2009	30/09/2008	30/09/2007
Bénéfice consolidé de l'exercice	19 702	38 974	39 121
Amortissements et provisions d'exploitation (net)	7 789	6 604	5 528
Perte de valeur sur les immobilisations incorporelles	0	0	0
Perte de valeur sur les immobilisations corporelles	0	0	0
Autres provisions (net)	3 610	-6 660	3 254
Produits des cessions d'actifs	-14	-2 868	-19 540
Valeur comptable des actifs cédés	3 100	2 521	10 943
CAPACITÉ D'AUTOFINANCEMENT	34 187	38 571	39 307

Variation du besoin en fonds de roulement

En milliers d'euros	Ressources (+)	Emplois (-)	30/09/2009	30/09/2008	30/09/2007
Stocks (net)			8 704	-1 505	-2 089
Créances clients (net)			7 815	-4 480	-13 088
Autres créances			1 742	-1 153	-581
Dettes fournisseurs (net)			-17 019	-6 389	17 673
Dettes et créances d'impôt société			-8 316	-2 121	2 805
Autres dettes			-4 955	3 160	4 307
VARIATION DU BESOIN EN FONDS DE ROULEMENT			-12 029	-12 489	9 027
VARIATION DES DETTES / CRÉANCES SUR IMMOBILISATIONS			-856	456	5 452

Incidence des variations de périmètre

En milliers d'euros	30/09/2009	30/09/2008	30/09/2007
Prix de cession dont:		1 119	
Société Bott		1 119	
Prix d'acquisition dont:	-3 116	-27 801	
Société Rapid Racking		-27 801	
Société Camif Collectivités	-3 116		
Trésorerie des filiales acquises ou cédées dont:	-4 252	-1 586	
Société Bott		-2 359	
Société Rapid Racking		773	
Société Camif Collectivités	-4 252		
TOTAL	-7 368	-28 268	

8.24 Informations sectorielles

Chiffre d'affaires

En milliers d'euros	30/09/2009	Dont transactions avec d'autres zones	30/09/2008	Dont transactions avec d'autres zones	30/09/2007	Dont transactions avec d'autres zones
Nord	23 493	253	27 867	323	22 826	328
Centre	131 674	5 744	156 964	6 424	144 629	5 547
Est	18 120	0	28 686	0	23 641	2
Sud	278 259	1 405	244 717	1 835	223 492	3 299
Ouest	44 555	60	52 860	55	43 541	110
Autres	-7 462	0	-8 637	0	-9 286	0
TOTAL	488 640	7 462	502 457	8 637	448 844	9 286

En %	30/09/2009		30/09/2008		30/09/2007	
Nord	4,8	3,4	5,5	3,7	5,1	3,5
Centre	26,9	77,0	31,2	74,4	32,2	59,7
Est	3,7	0,0	5,7	0,0	5,3	0,0
Sud	56,9	18,8	48,7	21,2	49,8	35,5
Ouest	9,1	0,8	10,5	0,6	9,7	1,2
Autres	-1,5	0,0	-1,7	0,0	-2,1	0,0
TOTAL	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

Résultat opérationnel courant

En milliers d'euros	30/09/2009	30/09/2008	30/09/2007
Nord	3 023	3 761	2 622
Centre	16 374	22 536	19 723
Est	-378	3 751	3 293
Sud	20 131	29 749	26 015
Ouest	1 365	1 997	2 871
Autres	-10 061	-11 081	-7 691
TOTAL	30 453	50 712	46 833

<i>En %</i>	30/09/2009	30/09/2008	30/09/2007
Nord	9,9	7,4	5,6
Centre	53,8	44,4	42,1
Est	-1,2	7,4	7,0
Sud	66,1	58,7	55,5
Ouest	4,5	3,9	6,1
Autres	-33,0	-21,9	-16,4
TOTAL	100,0	100,0	100,0

Résultat opérationnel

<i>En milliers d'euros</i>	30/09/2009	30/09/2008	30/09/2007
Nord	2 843	3 761	2 622
Centre	13 443	24 057	19 723
Est	-378	3 751	3 293
Sud	22 230	29 749	28 745
Ouest	1 066	1 104	2 871
Autres	-10 779	-10 348	-2 027
TOTAL	28 424	52 073	55 225

<i>En %</i>	30/09/2009	30/09/2008	30/09/2007
Nord	10,0	7,2	4,7
Centre	47,3	46,2	35,7
Est	-1,3	7,2	6,0
Sud	78,2	57,1	52,0
Ouest	3,8	2,1	5,2
Autres	-37,9	-19,9	-3,7
TOTAL	100,0	100,0	100,0

Actifs non courants et courants, passifs non courants et courants

Actifs non courants

<i>En milliers d'euros</i>	30/09/2009	30/09/2008	30/09/2007
Nord	2 867	3 213	3 669
Centre	45 950	46 995	47 095
Est	13 695	14 351	4 830
Sud	9 846	4 269	7 825
Ouest	33 447	38 034	11 405
Autres	40 704	25 339	14 586
TOTAL	146 508	132 201	89 410

Actifs courants

<i>En milliers d'euros</i>	30/09/2009	30/09/2008	30/09/2007
Nord	9 793	9 684	7 397
Centre	34 102	32 270	31 929
Est	6 688	11 289	7 479
Sud	105 680	81 389	82 627
Ouest	16 614	25 591	22 814
Autres	51 541	76 160	106 238
TOTAL	224 418	236 383	258 484

Passifs non courants

En milliers d'euros	30/09/2009	30/09/2008	30/09/2007
Nord	1	24	27
Centre	1 886	2 254	7 302
Est	30	61	73
Sud	2 285	317	357
Ouest	1 460	2 584	0
Autres	6 902	8 907	3 305
TOTAL	12 564	14 147	11 064

Passifs courants

En milliers d'euros	30/09/2009	30/09/2008	30/09/2007
Nord	3 643	4 174	3 968
Centre	17 191	19 257	17 557
Est	1 584	2 863	2 593
Sud	62 829	47 647	56 050
Ouest	5 975	12 332	9 154
Autres	8 361	9 959	12 281
TOTAL	99 584	96 232	101 603

Capacité d'autofinancement

En milliers d'euros	30/09/2009				30/09/2008				30/09/2007			
	CAF	Dont bénéfice consolidé	Dont amortissements et provisions d'exploitation	Dont autres éléments hors exploitation	CAF	Dont bénéfice consolidé	Dont amortissements et provisions d'exploitation	Dont autres éléments hors exploitation	CAF	Dont bénéfice consolidé	Dont amortissements et provisions d'exploitation	Dont autres éléments hors exploitation
Nord	2 616	2 235	399	-18	3 305	2 865	471	-31	2 408	1 956	475	-23
Centre	13 486	10 040	1 841	1 605	16 836	17 741	1 671	-2 576	16 640	13 795	1 719	1 126
Est	-270	-912	635	8	2 890	2 461	422	7	2 704	2 487	285	-68
Sud	21 171	18 520	1 376	1 276	24 961	23 674	1 227	60	20 609	22 623	820	-2 834
Ouest	1 519	522	1 090	-93	1 665	898	782	-15	3 111	2 344	742	25
Autres	-4 335	-10 701	2 448	3 918	-11 086	-8 665	2 030	-4 451	-6 166	-4 083	1 487	-3 570
TOTAL	34 187	19 702	7 789	6 694	38 571	38 974	6 604	-7 006	39 307	39 121	5 528	-5 342

En %	30/09/2009				30/09/2008				30/09/2007			
	CAF	Dont bénéfice consolidé	Dont amortissements et provisions d'exploitation	Dont autres éléments hors exploitation	CAF	Dont bénéfice consolidé	Dont amortissements et provisions d'exploitation	Dont autres éléments hors exploitation	CAF	Dont bénéfice consolidé	Dont amortissements et provisions d'exploitation	Dont autres éléments hors exploitation
Nord	7,7	11,3	5,1	-0,3	8,6	7,4	7,1	0,4	6,1	5,0	8,6	0,4
Centre	39,4	51,0	23,6	24,0	43,6	45,5	25,3	36,8	42,3	35,3	31,1	-21,1
Est	-0,8	-4,6	8,2	0,1	7,5	6,3	6,4	-0,1	6,9	6,4	5,2	1,3
Sud	61,9	94,0	17,7	19,1	64,7	60,7	18,6	-0,9	52,4	57,8	14,8	53,1
Ouest	4,4	2,6	14,0	-1,4	4,3	2,3	11,8	0,2	7,9	6,0	13,4	-0,5
Autres	-12,7	-54,3	31,4	58,5	-28,7	-22,2	30,7	63,5	-15,7	-10,4	26,9	66,8
TOTAL	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

Investissements industriels et de production

En milliers d'euros	30/09/2009	30/09/2008	30/09/2007
Nord	197	191	68
Centre	876	2 507	794
Est	231	9 493	254
Sud	1 770	2 215	4 797
Ouest	454	500	399
Autres	13 533	8 346	8 438
TOTAL	17 061	23 252	14 751

En %	30/09/2009	30/09/2008	30/09/2007
Nord	1,2	0,8	0,5
Centre	5,1	10,8	5,4
Est	1,4	40,8	1,7
Sud	10,4	9,5	32,5
Ouest	2,7	2,1	2,7
Autres	79,3	35,9	57,2
TOTAL	100,0	100,0	100,0

8.25 Objectif et politiques de gestion des risques financiers

Risque de marché

De par sa structure financière et la faible part de son capital traitée en bourse, 26,45 % au 30 septembre 2009, le Groupe n'est pas exposé aux risques de marché de manière significative.

Risque de liquidité

Le Groupe n'est pas significativement exposé au risque de liquidité. Au 30 septembre 2009, les disponibilités du Groupe s'établissent à 48 861 milliers d'euros, 72 176 milliers d'euros en incluant les placements financiers courants à plus de 3 mois, alors que les dettes financières se montent à 14 552 milliers d'euros. Le ratio « dette financière consolidée/fonds propres consolidés » ressort à 0,06. Par ailleurs, le Groupe dispose de lignes de crédit confirmées non utilisées au 30 septembre 2009 pour 74 053 milliers d'euros. L'exigibilité anticipée des dettes financières est liée au respect de covenants juridiques et financiers qui sont tous respectés au 30 septembre 2009. Il s'agit principalement des ratios de capitaux propres sur dettes financières à moyen et long terme et d'endettement net sur capacité d'autofinancement.

Caractéristiques des emprunts contractés	Taux fixe ou variable	Montant (en milliers d'euros)	Échéance	Couverture	Devise
Emprunts auprès des établissements de crédits	Taux variable	626	< 1 an	Non	CZK
	Taux variable	1 295	< 1 an	Oui	EUR
	Taux variable	5 143	Entre 1 et 5 ans	Oui	EUR
	Taux variable	964	> 5 ans	Oui	EUR
	Taux variable	550	< 1 an	Non	GBP
Dettes de crédit-bail	Taux fixe	43	< 1 an	Non	CZK
	Taux fixe	17	Entre 1 et 5 ans	Non	CZK
	Taux fixe	1 429	Entre 1 et 5 ans	Non	EUR
	Taux fixe	425	< 1 an	Non	EUR
	Taux fixe	2	< 1 an	Non	HUF
	Taux fixe	12	Entre 1 et 5 ans	Non	HUF
	Taux variable	270	< 1 an	Non	GBP
	Taux variable	1 460	Entre 1 et 5 ans	Non	GBP
Concours bancaires courants	Variable	2 316	< 1 an	Non	EUR
TOTAL		14 552			

Risque de taux

La politique financière du Groupe consiste à gérer la charge financière en combinant des instruments dérivés à taux variable et à taux fixe. Au 30 septembre 2009, le Groupe a valorisé un instrument dérivé de swap de taux :

	Date d'opération	Date d'échéance	Valeur au 30/09/2009	Couverture IFRS	Impact brut sur résultat	Impact sur réserve
Swap de taux : 4,5 M€ amortissables sur 7 ans ; emprunteur du taux fixe à 4,56 % vs Euribor 3 M	27/05/2008	01/06/2015	-267	Efficace		-267
Swap de taux : 4,5 M€ amortissables sur 2 ans ; emprunteur du taux fixe à 3,97 % vs Euribor 3 M	10/10/2008	01/12/2010	-126	Efficace		-126
TOTAL			-392			-392

L'analyse de la sensibilité au taux d'intérêt au 30 septembre 2009 se présente ainsi :

En millions d'euros	Total	À moins d'1 an	1 à 5 ans	À plus de 5 ans
Actifs financiers ⁽¹⁾	74,5	74,5		
Passifs financiers ⁽²⁾	14,9	5,9	8,1	1,0
Position nette	59,5	68,6	-8,1	-1,0

(1) Titres de créances négociables, autres actifs financiers, prêts et avances.

(2) Emprunts et dettes financières, autres passifs financiers.

Le risque de taux est suivi au cours de l'année notamment par le département trésorerie Groupe hébergé par la holding. L'impact d'une variation de taux de l'émetteur de $\pm 1\%$ sur les positions nettes à taux variable du Groupe, à moins d'1 an, est de l'ordre de ± 595 milliers d'euros.

Risque de change

Le Groupe est exposé au risque de change essentiellement par le biais de ses filiales opérant hors zone Euro.

Le Groupe mène une politique générale de gestion du risque et d'autocouverture. Ainsi la gestion des transactions intra-groupe est attentivement suivie par les trésoriers locaux et Groupe.

L'exposition nette au risque de change du Groupe est présentée par devise :

En millions d'euros	Livre sterling	Couronne tchèque	Couronne norvégienne	Couronne danoise	Couronne suédoise	Euro	Autres devises*	Totaux
Actifs monétaires	11,6	3,4	2,9	2,2	2,5	0,7	1,6	24,9
Passifs monétaires	5,9	1,8	0,2	0,2	1,0	2,6	0,2	11,9
Exposition nette	5,7	1,5	2,7	2,0	1,5	-1,9	1,3	12,9

* Autres = USD, CHF, HUF, PLN, RUB.

Les actifs monétaires sont constitués des créances et prêts, ainsi que des valeurs mobilières de placement et des disponibilités.

Les passifs monétaires sont constitués des dettes financières, ainsi que des dettes d'exploitation et des autres dettes.

Une politique de couverture spécifique des risques sur les achats réalisés par le Groupe notamment en dollars a été mise en place au cours de l'exercice écoulé au moyen d'instruments financiers dérivés. L'équipe Achats Groupe prête une attention particulière à l'impact de l'évolution des taux de change sur les conditions commerciales notamment à l'achat.

Risque sur actions

L'exposition du Groupe au risque sur actions se résume à la détention en propre d'actions Manutan International, seuls titres cotés sur un marché réglementé. Ces actions autodétenues sont au nombre de 25 562 au 30 septembre 2009 (cf. note 8.11 « Variation des capitaux propres du Groupe »).

Ces titres sont imputés sur les capitaux propres consolidés.

Risque de crédit

Bien que par nature de l'activité du Groupe le risque crédit soit limité car l'ensemble du poste « Clients » est constitué d'un grand nombre de créances de faible valeur réparties sur plusieurs centaines de milliers de clients, la politique du Groupe est de vérifier la santé financière de tous les clients qui souhaitent obtenir des conditions de paiement à crédit. Les soldes clients font l'objet d'un suivi régulier et, par conséquent, l'exposition du Groupe aux créances irrécouvrables n'est pas significative.

8.26 Parties liées

Les parties liées sont les sociétés mères, les filiales et les membres du Directoire et du Conseil de Surveillance de Manutan International.

Les transactions avec les parties liées externes au Groupe n'ont pas de caractère significatif.

Les transactions avec les principaux dirigeants du Groupe au cours de l'exercice clos au 30 septembre 2009 (les membres du Directoire et du Conseil de Surveillance) se décomposent ainsi :

- Avantage court terme : 1 446 727 euros en 2008/2009, 1 403 928 euros en 2007/2008 ;
- Avantage postérieur à l'emploi : NA ;
- Autres avantages à long terme : NA ;
- Indemnités de fin de contrat : NA ;
- Paiements en actions : NA.

NOTE 9 Sociétés formant le périmètre de consolidation

Liste des sociétés consolidées	% de droit de vote de la société consolidante	% d'intérêt de la société consolidante
Manutan International (France)		
Camif Collectivités-Entreprises SA (France)	100,00	100,00
Efficia SAS (France)	100,00	100,00
Partenio SAS (France)	100,00	100,00
Euroequipment Ltd (Royaume-Uni)	100,00	100,00
The Eurostore Group Ltd (Royaume-Uni)	100,00	100,00
Fabritec - Overtoom GmbH (Suisse)	100,00	100,00
Ipsopresto (France)	100,00	100,00
Key Industrial Equipment Ltd (Royaume-Uni)	100,00	100,00
Key Industrial Procurement Ltd (Royaume-Uni)	100,00	100,00
Key Industrial Publication Ltd (Royaume-Uni)	100,00	100,00
Manovert BV (Pays-Bas)	100,00	100,00
Manutan d.o.o (Slovénie)	100,00	100,00
Manutan Hungária kft (Hongrie)	100,00	100,00
Manutan Italia Spa (Italie)	100,00	100,00
Manutan Ltd (Royaume-Uni)	100,00	100,00
Manutan NV (Belgique)	94,44	94,44
Manutan Polska Sp-z.o.o (Pologne)	100,00	100,00
Manutan SA (France)	100,00	100,00
Manutan SI (Espagne)	100,00	100,00
Manutan Slovakia s.r.o (Slovaquie)	100,00	100,00
Manutan s.r.o (République Tchèque)	100,00	100,00
Manutan o.o.o (Russie)	100,00	100,00
Manutan Unipessoal Lda (Portugal)	100,00	100,00
Metro Storage Systems Ltd (République d'Irlande)	100,00	100,00
Overtoom International Belgium NV (Belgique)	100,00	100,00
Overtoom International BV (Pays-Bas)	100,00	100,00
Overtoom International Deutschland GmbH (Allemagne)	100,00	100,00
Overtoom International Nederland BV (Pays-Bas)	100,00	100,00
SCI Philippe Auguste (France)	100,00	100,00
Rapid Racking Ltd (Royaume-Uni)	100,00	100,00
Trovatar a.s. (République Tchèque)	100,00	100,00
VSF Planservice BV (Pays-Bas)	100,00	100,00
WITRE A/S (Norvège)	100,00	100,00
WITRE AB (Suède)	100,00	100,00
WITRE Danmark A/S (Danemark)	100,00	100,00
WITRE Oy (Finlande)	100,00	100,00

Manutan International exerce un contrôle exclusif sur l'ensemble des sociétés du périmètre.

Les sociétés du Groupe sont consolidées par intégration globale.

NOTE 10 Événements postérieurs à la clôture

Aucun événement susceptible d'avoir une incidence financière significative ou de nature à remettre en cause la continuité de l'exploitation n'est à mentionner à la date d'arrêté des comptes consolidés du Groupe.

NOTE 11 Récapitulatif des obligations et engagements

Engagements hors bilan

En milliers d'euros	30/09/2009	30/09/2008	30/09/2007
Lignes de crédits confirmées non utilisées	74 053	74 358	76 234
Lettres de crédit ⁽²⁾	2 409	1 136	979
Liés aux contrats de location simple	8 692	9 369	7 265
Option de change	0	0	2 116

Échéancier des obligations et engagements

En application de la recommandation AMF de janvier 2003, le tableau ci-dessous récapitule les obligations et engagements donnés et reçus par le Groupe. Les engagements reçus sont présentés précédés d'un signe (-).

Obligations contractuelles Engagements donnés et reçus En milliers d'euros	Total au 30/09/2009	Montant des engagements par période		
		À moins d'un an	De un à cinq ans	À plus de cinq ans
Lignes de crédits ⁽¹⁾	-75 229	-34 056	-41 173	
Lettres de crédit ⁽²⁾	2 409	2 409		
Obligations en matière de location-simple	8 692	4 851	3 841	
Option de change	0			
Emprunts auprès des établissements de crédits	12 236	3 211	8 061	964
Obligations en matière de location-financement ⁽³⁾	3 657	740	2 917	0
Instruments financiers	392	392	0	0
Obligations d'achat irrévocables	0			
Autres obligations à long terme	0			
Achat de devises à terme	0			
Swap de taux	-7 393	-1 286	-5 143	-964
Garanties	0			
Obligation de rachat	0			
Autres engagements commerciaux	0			
TOTAL	-55 236	-23 739	-31 497	0

(1) Lignes de crédits confirmées dont dispose le Groupe.

(2) Garanties données par le Groupe à des établissements de crédit.

(3) Contrats de location-financement dont le Groupe a l'usage.

NOTE 12 Honoraires des Commissaires aux Comptes et des membres de leurs réseaux

En milliers d'euros	KPMG						MAZARS					
	Montant			%			Montant			%		
	2008/2009	2007/2008	2006/2007	2008/2009	2007/2008	2006/2007	2008/2009	2007/2008	2006/2007	2008/2009	2007/2008	2006/2007
Audit												
Commissariat aux Comptes et certification des comptes annuels et consolidés	404	451	415				257	227	217			
Missions accessoires	2	2	12						3			
Sous-total	406	453	427	61	77	63	257	227	220	94	94	90
Autres prestations												
Juridique, fiscal, social	158	135	134				15	8	23			
Autres	102	2	115					5				
Sous-total	261	136	249	39	23	37	15	13	23	6	6	10
TOTAL	666	589	675	100	100	100	272	241	243	100	100	100

Les valeurs reportées dans la rubrique « Autres » sur les exercices 2006/2007 et 2008/2009 concernent des due-diligence.

Bilan

<i>En milliers d'euros</i>	30/09/2009	30/09/2009	30/09/2009	30/09/2008	30/09/2007
ACTIF	Brut	Amortissement	Net	Net	Net
Actif immobilisé					
Immobilisations incorporelles	37 495	16 048	21 447	17 985	13 273
Immobilisations corporelles	2 988	2 309	679	654	688
Immobilisations financières	230 277	16 046	214 231	220 000	172 195
	270 760	34 403	236 357	238 639	186 156
Actif circulant					
Stocks			0	0	0
Clients			6 528	6 063	5 707
Autres créances et comptes de régularisation	45 146	1 299	43 847	2 362	3 546
Valeurs mobilières			19 228	37 128	94 898
Disponibilités			25 424	33 615	8 311
			95 027	79 168	112 462
Écart de conversion actif			17	0	37
TOTAL ACTIF			331 401	317 807	298 655
PASSIF					
Capitaux propres					
Capital			15 227	15 227	15 227
Prime d'émission			66 776	66 776	66 776
Réserves			85 033	85 034	89 362
Report à nouveau			3 264	16	15
Résultat			17 397	14 781	7 197
Provisions réglementées			593	333	206
			188 290	182 167	178 783
Provisions pour risques et charges			732	350	831
DETTES					
Emprunts et dettes financières			137 690	126 527	110 531
Fournisseurs			2 540	3 131	2 815
Autres dettes et comptes de régularisation			2 020	5 367	5 611
			142 250	135 025	118 957
Écart de conversion passif			129	265	84
TOTAL PASSIF			331 401	317 807	298 655

Compte de résultat

<i>En milliers d'euros</i>	30/09/2009	30/09/2008	30/09/2007
Chiffres d'affaires (HT)	11 241	11 343	8 390
Coût d'achat des marchandises vendues			
Marge commerciale			
Autres achats externes	-11 542	-13 305	-9 948
Impôts et taxes	-521	-588	-558
Frais de personnel	-6 170	-7 140	-5 908
Dotations aux amortissements	-2 152	-1 953	-1 420
Dotations aux provisions	0	0	-444
Autres produits/charges	10 412	12 871	11 726
Résultat d'exploitation	1 268	1 228	1 838
Résultat financier	18 157	16 761	6 458
Résultat courant	19 425	17 989	8 296
Résultat exceptionnel	-2 428	-1 578	-476
Participation des salariés			
Impôts société	400	-1 630	-623
RÉSULTAT NET	17 397	14 781	7 197

Faits caractéristiques de l'exercice

Au cours de l'exercice, Manutan International a fait l'acquisition, le 1^{er} avril 2009, de 100 % du capital et des droits de vote de la société Camif Collectivités ainsi que de ses 2 filiales : Efficia et Partenio.

Principes et méthodes comptables

L'exercice a eu une durée de douze mois, couvrant la période du 1^{er} octobre 2008 au 30 septembre 2009.

Les comptes annuels ont été arrêtés dans une perspective de continuité d'exploitation. Ils ont été établis conformément aux règles comptables en vigueur, dans le respect du principe de prudence, de l'indépendance des exercices et de la permanence des méthodes comptables.

Les principes et méthodes comptables appliqués spécifiquement à chaque poste des états financiers sont détaillés ci-après.

NOTE 1 Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition.

Les licences d'utilisation de progiciels et logiciels sont amorties en linéaire sur une durée allant de 3 à 7 ans selon leur objet et leur durée d'utilisation par l'entreprise.

Les principales acquisitions de l'exercice concernent les licences ainsi que les frais immobilisables engagés à la clôture pour la réalisation des différentes applications servant aux opérations (sites e-business, gestion du contenu et de la publication...) des sociétés du Groupe. Ces logiciels utilisant les dernières technologies disponibles, remplacent les précédents, totalement amortis, qui sont donc mis au rebut.

Les immobilisations en cours sont principalement constituées des coûts engagés dans le cadre (i) du projet de changement de progiciel de gestion intégré pour le Groupe et pour la part restant en développement, (ii) de divers projets et travaux relatifs à l'amélioration permanente du système d'information. Les diminutions sont en grande partie la conséquence de la mise en service des nouvelles applications au cours de l'exercice.

En milliers d'euros	30/09/2008	Mouvements		30/09/2009
		Augmentation	Diminution	
Valeur brute				
Brevets, licences	411	250		661
Logiciels	19 303	3 859	1 096	22 066
Immobilisations en cours	13 371	7 868	6 470	14 769
TOTAL	33 085	11 977	7 566	37 496
Amortissements				
Brevets, licences	-406	-39		-445
Logiciels	-14 694	-1 963	1 053	-15 604
TOTAL	-15 100	-2 002	1 053	-16 049
VALEUR NETTE	17 985			21 447

NOTE 2 Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition.

Les dotations aux amortissements pour dépréciation sont calculées suivant le mode linéaire et en fonction de la durée d'utilité probable de l'immobilisation concernée :

- Constructions : sur 25 ans.
- Installations agencements : sur 10 ans.
- Matériel informatique : sur 3 ou 5 ans.
- Autres immobilisations corporelles : sur 3 à 6 ans :
 - matériel de transport,
 - matériels et outillage,
 - mobilier et matériel de bureau.

L'amortissement linéaire est considéré comme représentatif de la réalité économique applicable au cycle de vie d'une immobilisation.

En milliers d'euros	30/09/2008	Mouvements		30/09/2009
		Augmentation	Diminution	
Valeur brute				
Terrains	210			210
Constructions	673	63		736
Installations agencements	1 060	50	63	1 047
Matériel informatique	735	72	270	537
Autres immobilisations	411	54	8	457
TOTAL	3 089	239	341	2 987
Amortissements				
Terrains	-	-	-	-
Constructions	-624	-16		-640
Installations agencements	-799	-38		-837
Matériel informatique	-646	-63	270	-439
Autres immobilisations	-366	-33	7	-392
TOTAL	-2 435	-150	277	2 308
VALEUR NETTE	654			679

NOTE 3 Immobilisations financières et créances rattachées

La valeur brute des titres est constituée du coût d'achat hors frais accessoires ou de la valeur de souscription. La valeur d'inventaire des titres correspond à leur valeur d'usage. Cette valeur est déterminée par combinaison des méthodes suivantes : actif net réestimé, rentabilité future, perspectives d'activité de la société détenue.

Si la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur nette comptable des titres, une provision est constituée pour la différence. Il en est de même pour les créances rattachées à des participations, leur valeur d'inventaire étant notamment déterminée en fonction de leur perspective de recouvrement.

Participations / immobilisations financières

En milliers d'euros	30/09/2008	Augmentation	Diminution	30/09/2009
Participations	216 339	6 382		222 721
Autres titres (Manutan International)	865	600		1 465
Dépôts, caution	411			411
TOTAL	217 615	6 982		224 597
Provisions	-12 078	-236	813	-11 501
VALEUR NETTE	205 537			213 096

Créances – Prêts

En milliers d'euros	30/09/2008	Augmentation	Diminution	30/09/2009	Dont à + 1 an
Créances et prêts	17 663	985	-12 968	5 680	5 342
Provisions	-3 200	-1 345		-4 545	-4 545
TOTAL	14 463			1 135	797

Titres de participation et créances rattachées

Le détail des participations figure dans le « Tableau des filiales et participations » annexé aux présents comptes annuels.

Manutan International a procédé au mois de novembre 2009 à l'acquisition de 15 000 nouvelles actions propres, ce qui porte à un montant total de 25 562 actions propres pour une valeur brute de 1 465 468 euros.

Au cours de l'exercice, Manutan International a procédé aux opérations suivantes affectant la valeur des titres de participation, des créances et prêts :

- acquisition de 100 % des parts de Camif Collectivités pour un montant de 3 307 793 euros ;
- augmentation du capital d'Ipsopresto pour un montant de 500 000 euros ;
- augmentation du capital de la société Trovatar a.s. pour un montant de 2 456 000 euros par compensation de créances ;
- accord à certaines de ses filiales au cours de l'exercice d'abandons de créances à caractère commercial et/ou financier, ainsi que des subventions d'exploitation. Les abandons de créances à caractère financier, ainsi que les subventions, ont été comptabilisés en augmentation de la valeur des participations concernées dès lors qu'ils étaient assimilables à des suppléments d'apports. Il en résulte les impacts suivants :
- Manutan Italia Spa: augmentation de la valeur de la participation de 118 000 euros.

Par ailleurs, Manutan International a accordé les prêts suivants à ses filiales: Manutan o.o.o (Russie) pour 900 000 euros, portant le total à 1 200 000 euros.

Et a enregistré les remboursements suivants de ses filiales: Manutan o.o.o pour 1 120 000 euros.

Enfin, le prêt à la SCI Philippe Auguste, pour 8 700 000 euros, a été reclassé en compte courant.

Provisions sur titres de participation et créances rattachées

Des provisions pour dépréciation des titres de participation et des prêts ont été dotées, en application des principes généraux d'évaluation, pour 1 580 850 euros, ainsi qu'il suit :

- Manutan Italia Spa: provision complémentaire de 118 000 euros, soit un total en fin d'exercice de 4 622 749 euros ;
- Manutan o.o.o (Russie): provision sur le prêt et ses intérêts de 1 269 847 euros ;
- Manutan d.o.o (Slovénie): provision sur le prêt et ses intérêts de 75 044 euros.

La provision sur les titres autodétenus augmente de 117 959 euros, compte tenu de l'évaluation des titres en portefeuille à la clôture, portant la dépréciation en fin d'exercice à 497 997 euros (sur la base du cours moyen de l'action en septembre 2009).

Des reprises de provisions ont été comptabilisées sur les sociétés suivantes :

- Overtoom International Deutschland: reprise de la provision de 596 234 euros, soit un total en fin d'exercice de 3 696 000 euros.
- Ipsopresto: reprise de 216 856 euros, soit un total en fin d'exercice de 2 197 000 euros ;

Les autres mouvements observés sur les créances rattachées à des participations résultent de la revalorisation de ces créances libellées en devises.

NOTE 4 Actif circulant

L'ensemble du poste « clients » est constitué par des créances sur les sociétés du groupe Manutan.

En milliers d'euros	30/09/2008	30/09/2009
Valeur brute		
Créances clients	6 063	6 528
Avances et acomptes versés sur commandes	103	41
Autres créances	1 347	43 878
Charges constatées d'avance	911	1 227
Total	8 424	51 674
Provision	0	-1 299
Montant net	8 424	50 375

Toutes les créances sont à moins d'un an.

Les autres créances incluent les prêts accordés aux filiales et les intérêts courus y afférents, pour 38 135 milliers d'euros, dans le cadre de la centrale de trésorerie du Groupe portée par Manutan International.

L'augmentation des autres créances sur l'exercice est principalement liée au financement du projet immobilier du Centre Européen en Île-de-France pour 15 000 milliers d'euros et au financement de la société Camif Collectivités pour 17 450 milliers d'euros. Une provision de 1 299 milliers d'euros a été comptabilisée sur ce poste.

NOTE 5 Valeurs mobilières

Les valeurs mobilières figurent au bilan pour leur valeur d'acquisition et sont gérées selon la méthode FIFO. Elles sont composées principalement de SICAV et FCP émis par des établissements bancaires et de crédit.

Au 30 septembre 2009, l'analyse de la valeur marché des valeurs mobilières n'a conduit à aucune dépréciation.

NOTE 6 Composition du capital social

Le capital est constitué au 30 septembre 2009 de 7 613 291 actions au nominal de 2 euros soit un total de 15 226 582 euros. La part de capital cotée sur Euronext Paris et détenue par le public est de 26,45 %.

La variation des capitaux propres sur l'exercice s'analyse comme suit :

<i>En milliers d'euros</i>	
Capitaux propres d'ouverture	182 167
Variations en cours d'exercice	
Résultat net de l'exercice	17 397
Distribution de dividendes	-11 572
Affectation au report à nouveau	38
Autres réserves	0
Dotation aux provisions réglementées	260
CAPITAUX PROPRES DE CLÔTURE	188 290

Plan d'attribution d'actions gratuites

Un plan d'attribution d'actions gratuites, au bénéfice des dirigeants du Groupe, a été mis en place au cours de l'exercice 2008/2009. L'attribution de ces actions est soumise à des conditions cumulatives de présence, d'ancienneté et d'objectifs de performance.

Les caractéristiques du plan sont les suivantes :

- mise en place: 15 janvier 2009,
- attribution des actions: 15 janvier 2011,
- nombre d'actions: 20 000.

Suite au départ de dirigeants en cours d'exercice, le nombre d'actions attribuable est de 10 000 au 30 septembre 2009. Le coût pour la Société des actions gratuites acquises par les bénéficiaires est de 141 918 euros au titre de l'exercice 2008/2009.

NOTE 7 Provisions pour risques et charges

<i>En milliers d'euros</i>	30/09/2008	Dotations	Reprises provisions sans objet	Reprises provisions utilisées	30/09/2009
Provision pour perte de change	0	17			17
Provision pour impôts	0	160			160
Autres provisions pour risques et charges	350	555	350		555
TOTAL	350	732	350		731

Les autres provisions pour risques et charges consistent principalement en des litiges liés au personnel.

NOTE 8 Passifs

8.1 Dettes financières

En milliers d'euros	Montant brut			Dont		
	Total	- 1 an	De 1 an à 5 ans	Entreprises liées	Charges à payer	Effets à payer hors Groupe
Dettes auprès des établissements de crédit*	8 838	2 731	6 107		24	
Dettes financières : intra-groupe	128 852	128 852		128 852	90	
DETTES FINANCIÈRES	137 690	131 583	6 107	128 852	114	

* Dont : emprunt de 15 750 milliers de CZK, soit 626 milliers d'euros au 30 septembre 2009, emprunt de 500 milliers de GBP, soit 550 milliers d'euros au 30 septembre 2009, emprunt auprès de la banque CIC, pour un montant de 7 393 milliers d'euros.

Les dettes financières intra-groupe sont relatives aux fonds gérés par Manutan International pour le compte de filiales du Groupe, dans le cadre de la centrale de trésorerie qu'elle anime.

8.2 Dettes fournisseurs et autres dettes

En milliers d'euros	Montant brut			Dont	
	Total	- 1 an	De 1 an à 5 ans	Entreprises liées	Charges à payer
Fournisseurs et comptes rattachés	2 540	2 540		246	1 291
Dettes fiscales et sociales	1 476	1 476			985
Dettes sur immobilisations	534	534		90	60
Autres dettes	10	10			
TOTAL	4 560	4 560	0	336	2 336

NOTE 9 Écarts de conversion

Les opérations libellées en devises sont converties en euros à la date de l'opération. En fin d'exercice, les dettes et créances en devises figurant au bilan sont évaluées pour leur contre-valeur en euros au cours du 30 septembre 2009. La différence d'évaluation résultant de la comparaison des deux valorisations est portée au bilan en écart de conversion passif pour 128 671 euros et en écart de conversion actif pour 17 363 euros.

NOTE 10 Autres produits et charges

Ce poste comprend la redevance de marque versée par les filiales Manutan en France, Belgique, Portugal, Italie, Slovaquie, Hongrie, Pologne, République Tchèque, Espagne, Russie et Ipsopresto pour un montant total de 9 482 609 euros.

NOTE 11 Personnel

L'effectif moyen a été de 52 personnes au cours de l'exercice. Au 30 septembre 2009, l'effectif est de 56 personnes.

La répartition en est la suivante :

	30/09/2009	30/09/2008
Cadres	52	45
Non cadres	4	3
TOTAL	56	48

Les jetons de présence versés aux membres du Conseil de Surveillance s'élèvent à 115 000 euros.

Les rémunérations versées durant l'exercice aux organes de Direction s'élèvent à 1 244 417 euros.

Les engagements de retraite sont constitués des indemnités de départ en retraite. Ils ont été évalués sur la base d'un calcul actuariel conforme aux recommandations du CNC, à partir des hypothèses suivantes :

- âge de départ volontaire à la retraite : cadres 63 ans, TAM 62 ans et employés 60 ans ;
- taux de rotation du personnel : 5 % (taux moyen) ;
- taux de progression des salaires : 4 % (inflation incluse) ;
- taux d'actualisation : 5,11 %.

Manutan International a externalisé ses engagements de retraite auprès d'une compagnie d'assurance. La prime afférente comptabilisée sur l'exercice s'élève à 8 619 euros.

La Loi n° 2004-391 du 4 mai 2004 a institué un droit individuel à la formation (DIF) pour les salariés. En application des dispositions de l'avis rendu par le comité d'urgence du Conseil National de la Comptabilité du 13 octobre 2004, aucune provision relative au DIF n'a été comptabilisée au 30 septembre 2009. À cette date, les droits acquis par les salariés de Manutan International au titre du DIF étaient de 2 281 heures.

NOTE 12 Résultat financier

12.1 Le résultat financier net ressort à 18 157 549 euros et se décompose ainsi :

En milliers d'euros	30/09/2009	30/09/2008
Produits/charges nets liés aux participations	(1) 17 254	(1) 14 995
Produits/charges nets de gestion de trésorerie	1 280	2 154
Différences de change	-359	-425
Provision actions autodétenues	0	0
Autres – Provision perte de change	-17	37
TOTAL	18 158	16 761

(1) Ventilation.

Au 30 septembre 2008 :

- + 20 428 902 euros de revenus des titres de participation,
- 820 976 euros de dotation nette aux provisions pour dépréciation des immobilisations financières,
- 4 613 050 euros de frais financiers nets relatifs à l'endettement de la Société à court terme.

Au 30 septembre 2009 :

- + 21 146 981 euros de revenus des titres de participation,
- 2 066 821 euros de dotation nette aux provisions pour dépréciation des titres de participations,
- 1 825 671 euros de frais financiers nets relatifs à l'endettement de la Société à court terme.

12.2 Couverture de change

Manutan International a recours à des instruments financiers dérivés, tels que des options de change, pour se prémunir contre le risque de change.

En application des dispositions comptables prévues par le régulateur français, ces instruments sont évalués à la clôture en comparant leur valeur historique à leur valeur de marché à cette date. Une provision pour dépréciation est constituée le cas échéant.

12.3 Couverture de taux

Le 27 mai 2008, Manutan International avait mis en place un financement de 9 millions d'euros, pour une durée de 7 ans, indexé sur l'Euribor 3 mois. Cet emprunt était destiné à financer l'acquisition des titres de la société Trovatar a.s.

Afin de se prémunir contre le risque d'évolution défavorable des taux d'intérêts, Manutan International avait souscrit sur l'exercice précédent à un swap de taux pour la moitié du montant de l'emprunt, transformant ainsi le taux variable en taux fixe. Le swap suit la courbe d'amortissement du nominal de l'emprunt et les dates de fixing sont adossées à celles de l'emprunt. La juste valeur de l'instrument financier au 30 septembre 2009 est de -266 925 euros.

Suite à une détente des taux, Manutan International a complété sa couverture en début d'exercice pour l'autre moitié du financement sur une durée de 2 ans à 3,97 %. La juste valeur de cette couverture s'élève à -125 522 euros au 30 septembre 2009.

Au 30 septembre 2009, le coût du financement ressort à 4,26 % + marge jusqu'à décembre 2010, date d'échéance du deuxième swap de taux.

NOTE 13 Résultat exceptionnel

Le résultat exceptionnel ressort à -2 428 milliers d'euros et s'analyse ainsi qu'il suit :

En milliers d'euros	30/09/2009	30/09/2008
Produits nets sur cessions immobilisations incorporelles et corporelles	3	33
Valeur nette comptable des immobilisations cédées	-1 828	-417
Produits nets sur cession produits financiers		1 109
Abandon de créances, subvention		-1 708
Rappel d'impôts	-154	-227
Remboursement perte SCI Philippe Auguste	-189	
Kraus liquidation		-68
Indemnités diverses		-173
Dotations provision réglementée	-260	-127
TOTAL	-2 428	-1 578

NOTE 14 Intéressement

Un accord d'intéressement est en vigueur sur Manutan International et applicable à toutes les catégories de personnel. Le montant de l'intéressement est calculé en fonction de différents critères tels que : l'atteinte d'un objectif de résultat avant impôt Groupe, le respect des budgets de fonctionnement sur Manutan International...

L'accord d'intéressement est conforme aux dispositions légales en vigueur, notamment en matière de calcul des cotisations sociales et fiscales.

Les objectifs n'étant pas atteints au 30 septembre 2009, l'intéressement ne sera pas distribué, aucune provision n'a donc été constatée.

NOTE 15 Impôt

Manutan International est la société «tête de pont» du Groupe fiscalement intégré qu'elle forme avec Manutan SA, Ipsopresto, Camif Collectivités et Efficia, au sens de l'art. 223 A du CGI.

Les dispositions de la convention d'intégration fiscale entre les parties conduisent à répartir l'impôt entre les filiales comme si elles étaient imposées séparément en l'absence d'intégration.

L'impôt comptabilisé par Manutan International, pour le compte du Groupe intégré, s'élève à 2 124 866 euros. Manutan International est solidaire du paiement de l'impôt sur le résultat du Groupe, pour la somme de 2 124 866 euros. La différence entre l'impôt comptabilisé et l'impôt qui aurait été supporté en l'absence d'intégration fiscale est de 140 607 euros.

NOTE 16 Engagements hors bilan

16.1 Tableau des engagements

Catégories d'engagements	Total	Dirigeants	Filiales	Participations	Autres entreprises liées	Autres	Provisions
Engagements donnés							
Découvert bancaire	960 659		960 659				
Ligne de crédit							
Crédit-bail							
TOTAL	960 659		960 659				
Engagements réciproques							
Société Générale	19 056 127					19 056 127	
CIC	15 000 000					15 000 000	
HSBC	15 000 000					15 000 000	
BNP Paribas	25 000 000					25 000 000	
TOTAL	74 056 127					74 056 127	
Instruments financiers							
Swap de taux CIC ⁽¹⁾	3 696 458					3 696 458	
Swap de taux CIC ⁽²⁾	3 696 458					3 696 458	
TOTAL	7 392 916					7 392 916	

(1) Swap de taux CIC n°1 : notionnel amortissable au trimestre sur 7 ans : jambe prêteuse à Euribor 3 mois, jambe emprunteuse à 4,56 %

(2) Swap de taux CIC n°2 : notionnel amortissable au trimestre sur 2 ans : jambe prêteuse à Euribor 3 mois, jambe emprunteuse à 3,97 %

16.2 Dettes garanties par des sûretés réelles

Le tableau ci-dessous concerne les personnes physiques et les personnes morales

Postes concernés	Dettes garanties	Montant des sûretés	Valeurs comptables nettes des biens donnés en garantie
Emprunts obligataires convertibles			
Autres emprunts obligataires			
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit			
Emprunts et dettes financières divers			
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		Néant	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés			
Dettes fiscales et sociales			
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			
Autres dettes			

16.3 Tableau récapitulatif des obligations et engagements

Obligations contractuelles	Total	Paiements dus par période		
		À moins d'un an	De un à cinq ans	À plus de cinq ans
Dettes à long terme				
Obligations en matière de location-financement	1 798 607	622 104	1 176 503	
Engagement de retraite	54 515	0	0	54 515
Contrats de location simple				
Obligations d'achat irrévocable				
Autres obligations à long terme				
TOTAL				

Autres engagements commerciaux	Total	Paiements dus par période		
		À moins d'un an	De un à cinq ans	À plus de cinq ans
Lignes de crédit				
Lettres de crédit				
Garanties		Néant		
Obligations de rachat				
Autres engagements commerciaux				
TOTAL				

NOTE 17 Lien avec les filiales

Manutan International, en tant que société holding du groupe Manutan, a une activité d'animation du Groupe en termes de management, de mise à disposition de moyens et d'expertise. Au cours de l'exercice écoulé, ses services ont été rémunérés de la manière suivante :

Management fees : 2 851 milliers d'euros

Redevances de marque : 9 483 milliers d'euros

Prestations intra-groupe autres : 10 216 milliers d'euros

Les filiales du Groupe ont en outre refacturé à Manutan International certaines prestations, pour un montant total de 806 milliers d'euros.

Les facturations intra-groupe sont effectuées à des conditions normales, et prennent notamment en compte les coûts effectivement supportés pour refacturation.

NOTE 18 Événements postérieurs à la clôture

Aucun événement susceptible d'avoir une incidence financière significative ou de nature à remettre en cause la continuité de l'exploitation n'est à mentionner à la date d'arrêté des comptes de Manutan International.

Renseignements concernant les filiales et participations

Informations financières	En milliers de devises locales		En milliers d'euros			En %
	Capital	Capitaux propres autres que le capital avant affectation des résultats	Capital	Capitaux propres autres que le capital avant affectation des résultats	Total capitaux propres	Quote-part du capital détenue
Filiales et participations						
Witre AB (SEK) ⁽¹⁾	8 000	52 547	874	5 043	5 917	100
Manutan Polska Sp z.o.o (PLN) ⁽¹⁾	850	740	184	192	376	100
Manutan Hungária Kft (HUF) ⁽¹⁾	3 000	35 739	12	132	144	100
Trovatar a.s. (CZK) ⁽¹⁾	71 000	5 111	2 706	6 414	9 120	100
Manutan Slovakia s.r.o (EUR)	7	579	7	579	586	100
Manutan s.r.o (CZK) ⁽¹⁾	19 300	78 973	613	3 293	3 905	100
Overtoom International Deutschland GmbH (EUR)	1 788	-715	1 788	-715	1 073	71
Rapid Racking Ltd (GBP) ⁽¹⁾	153	299	205	291	497	100
Manutan Ltd (GBP) ⁽¹⁾	5 825	12 050	8 636	11 022	19 658	100
Manutan SA (EUR)	16 073	84 746	16 073	84 746	100 819	100
Manutan NV (EUR)	63	2 834	63	2 834	2 897	94
Manutan SI (EUR)	3	-124	3	-124	-121	100
Manutan Italia Spa (EUR)	140	-22	140	-22	118	100
Manutan Unipessoal Lda (EUR)	100	1 210	100	1 210	1 310	100
Manutan o.o.o (RUB) ⁽¹⁾	10 350	-20 751	296	-472	-176	100
Ipsopresto (EUR)	1 123	-405	1 123	-405	717	100
Manovert BV (EUR)	18	134 982	18	134 982	135 000	100
SCI Philippe Auguste (EUR)	351	-141	351	-141	210	100
Camif Collectivités-Entreprises (EUR)	7 560	-2 017	7 560	-2 017	5 543	100

(1) Taux de clôture au 30 septembre 2009 : GBP : 0,9093 - HUF : 269,7000 - SEK : 10,2320 - PLN : 4,2295 - CZK : 25,1640 - RUB : 43,9800.

(2) Chiffres non communiqués pour raison de confidentialité.

<i>En milliers d'euros</i>			<i>En milliers de devises locales</i>						
Valeur comptable des titres détenus			Prêts et avances consentis et non encore remboursés			Chiffre d'affaires hors taxes du dernier exercice écoulé	Résultats (bénéfice ou perte du dernier exercice clos)	Dividendes encaissés par la Société au cours de l'exercice	Observations
Brute	Provision	Nette	Brute	Provision	Nette				
1 236	0	1 236	0	0	0	170 885	21 979	1 615	
110	0	110	0	0	0	(2)	(2)	(2)	
56	0	56	0	0	0	(2)	(2)	(2)	
8 822	0	8 822	278	0	278	(2)	(2)	(2)	
22	0	22	0	0	0	(2)	(2)	(2)	
5 138	0	5 138	626	0	626	364 696	9 019	1 893	
4 769	3 696	1 073	0	0	0	(2)	(2)	(2)	
28 014	0	28 014	0	0	0	(2)	(2)	(2)	
14 393	0	14 393	0	0	0	0	-43	716	
75 237	0	75 237	0	0	0	191 904	5 845	8 167	
30	0	30	0	0	0	8 394	-63	638	
3	3	0	3 200	3 200	0	(2)	(2)	(2)	
5 663	4 623	1 040	0	0	0	(2)	(2)	(2)	
100	0	100	0	0	0	6 313	191	0	
484	484	0	1 200	1 200	0	(2)	(2)	(2)	Exercice clos le 31/12/2008
2 914	2 197	717	0	0	0	(2)	(2)	(2)	
72 071	0	72 071	0	0	0	0	1 917	7 423	
351	0	351	0	0	0	63	-189	0	Exercice clos le 31/12/2008
3 308	0	3 308	0	0	0	(2)	(2)	(2)	
222 721	11 003	211 718	5 304	4 400	904	93 262			

Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 30 septembre 2009

Mesdames, Messieurs,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos Assemblées Générales, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 30 septembre 2009 sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société Manutan International, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la Loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Directoire. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I. Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes et à apprécier leur présentation d'ensemble. Nous estimons que nos contrôles fournissent une base raisonnable à l'opinion exprimée ci-après.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

II. Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L823-9 du Code de Commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

L'annexe aux comptes sociaux mentionne en note 3 la méthode retenue par votre Société pour apprécier la valeur d'inventaire de ses immobilisations financières.

Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis par votre Société, nous avons vérifié le caractère approprié des méthodes comptables précisées ci-dessus et des informations fournies dans les notes de l'annexe.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III. Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par la Loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur :

- la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Directoire et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels ;
- la sincérité des informations données dans le rapport de gestion relatives aux rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux concernés ainsi qu'aux engagements consentis en leur faveur à l'occasion de la prise, de la cessation ou du changement de fonctions ou postérieurement à celles-ci.

En application de la Loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle et à l'identité des détenteurs du capital vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Fait à Marcq-en-Barœul et Courbevoie, le 29 janvier 2010

Les Commissaires aux Comptes

KPMG Audit
Département de KPMG SA
Laurent Prévost

Mazars SA
Simon Beillevaire

Résultats et autres éléments caractéristiques de la Société au cours des cinq derniers exercices

Nature des indications	30/09/2009	30/09/2008	30/09/2007	30/09/2006	30/09/2005
I. Capital en fin d'exercice (en milliers d'euros)					
a) Capital social	15 227	15 227	15 227	15 227	15 227
b) Nombre d'actions ordinaires existantes	7 613 291	7 613 291	7 613 291	7 613 291	7 613 291
c) Nombre d'actions à dividende prioritaire (sans droit de vote) existantes	À 2 euros	À 2 euros	À 2 euros	À 2 euros	À 2 euros
d) Nombre maximal d'actions futures à créer :					
– Par conversion d'obligations					
– Par exercice de droits de souscription					
II. Opérations et résultats de l'exercice (en milliers d'euros)					
a) Chiffre d'affaires hors taxes	11 241	11 343	8 390	9 229	8 855
b) Résultat avant impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	21 697	18 789	11 801	14 811	10 467
c) Impôts sur les bénéfices	-400	1 630	623	544	705
d) Participation des salariés due au titre de l'exercice	0	0	0	0	0
e) Résultat après impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	17 397	14 781	7 197	6 207	6 436
f) Résultat distribué	11 572	11 541	8 222	6 091	6 091
III. Résultats par action (en euros)					
a) Résultat après impôts, participation des salariés, mais avant dotations aux amortissements et provisions	2,90	2,25	1,47	1,87	1,28
b) Résultat après impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	2,29	1,94	0,95	0,82	0,85
c) Dividende attribué à chaque action	1,52	1,52	1,08	0,80	0,80
IV. Personnel					
a) Effectif moyen des salariés employés pendant l'exercice	52	47	40	41	44
b) Montant de la masse salariale de l'exercice (en milliers d'euros)	4 317	5 097	4 216	4 844	4 017
c) Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux de l'exercice (sécurité sociale, œuvres sociales, etc.) (en milliers d'euros)	1 853	2 044	1 692	1 835	1 743

Rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions et engagements réglementés

Exercice clos le 30 septembre 2009

Mesdames, Messieurs,

En notre qualité de Commissaire aux Comptes de votre Société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions et engagements réglementés.

1 Conventions et engagements autorisés au cours de l'exercice

En application de l'article L225-88 du Code de Commerce, nous avons été avisés des conventions et engagements qui ont fait l'objet de l'autorisation préalable de votre Conseil de Surveillance.

Il ne nous appartient pas de rechercher l'existence éventuelle d'autres conventions et engagements mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles de ceux dont nous avons été avisés, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé. Il vous appartient, selon les termes de l'article R225-58 du Code de Commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimées nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des Commissaires aux Comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

1.1 Conventions conclues avec la société Manutan o.o.o. (Russie): prêts

Société concernée

La société Manutan International, actionnaire à 100 % de la société Manutan o.o.o.

Nature et objet

Votre Société a accordé, entre le 24 novembre 2008 et le 23 juillet 2009, cinq prêts à sa filiale Manutan o.o.o sous la forme de facilités de trésorerie, pour un montant total de 900 000 euros. Ces prêts ont été faits aux fins de financement et du développement de Manutan o.o.o.

Le remboursement de ces prêts s'effectuera sur deux ans renouvelables, moyennant un taux d'intérêt variable de Euribor 3 mois + 0,40 % et seront payables chaque année à la date anniversaire des contrats.

Modalités

Ces conventions ont été autorisées par votre Conseil de Surveillance le 29 octobre 2008, le 13 janvier 2009, le 10 mars 2009, le 10 juillet 2009 et le 15 septembre 2009.

Le montant des intérêts facturés au titre des prêts autorisés au cours de l'exercice clos le 30 septembre 2009 s'élève à 7 585 euros.

1.2 Convention conclue avec la société Trovatar a.s. (République Tchèque): augmentation de capital

Mandataires concernés

Monsieur Jean-Pierre Guichard et Madame Brigitte Auffret.

Nature et objet

Votre Société a souscrit à une augmentation de capital de la société Trovatar a.s. par incorporation partielle, à hauteur de 69 millions de CZK, du prêt accordé par Manutan International à Trovatar a.s. le 21 avril 2008 pour un total de 76 millions de CZK.

De ce fait, le montant du prêt accordé par votre Société à Trovatar a.s. s'élève à 7 millions de CZK à compter du 2 mars 2009.

Par ailleurs, la nouvelle échéance de ce prêt est le 3 septembre 2012, les autres conditions du contrat de prêt restent inchangées, à savoir que le prêt est consenti moyennant un taux d'intérêt variable de Euribor 6 mois + 0,40 %.

Modalités

Cette convention a été autorisée par votre Conseil de Surveillance le 13 janvier 2009.

Le montant des intérêts facturés au titre de l'exercice clos le 30 septembre 2009 s'élève à 58 503,55 euros.

1.3 Conventions conclues avec la société Manutan Italia Spa: abandon de créances

Société concernée

La société Manutan International, actionnaire à 100 % de la société Manutan Italia Spa.

Nature et objet

Votre Société a accordé à sa filiale Manutan Italia Spa un abandon partiel de créance d'un montant de 550 milliers d'euros. Suite à cette opération, le solde de la créance s'élève à 640 milliers d'euros.

Cet abandon partiel de créance est assorti d'une clause de retour à meilleure fortune applicable dès la réalisation, pour les exercices clos à compter du 30 septembre 2009, d'un résultat fiscal positif. En conséquence, Manutan Italia Spa, s'engage à payer à Manutan International ou à porter au crédit du compte de cette dernière, dans les six mois de la clôture de chaque exercice social, une somme égale à 50 % du résultat fiscal positif jusqu'à apurement complet de la créance abandonnée.

Modalités

Cette convention a été autorisée par votre Conseil de Surveillance le 10 juillet 2009.

1.4 Convention conclue avec un membre du Directoire

Mandataire concerné

Madame Brigitte Auffret.

Nature et objet

Votre Société a décidé, dans le cadre du règlement du plan d'attribution gratuite d'actions qui a été adopté par le Directoire en date du 15 janvier 2009 après consultation du Comité des Rémunérations, l'attribution gratuite de 2 500 actions à chacun des membres du Comité Exécutif dont l'un des bénéficiaires est Madame Brigitte Auffret en sa qualité de membre du Directoire.

Le délai d'acquisition sera de deux ans, à compter du jour de la décision du Directoire, délai à l'expiration duquel les actions seront définitivement attribuées à la bénéficiaire.

Le délai de conservation sera de deux ans, à compter de la date d'attribution effective des actions, délai à l'expiration duquel la bénéficiaire pourra céder librement les actions.

L'attribution des actions est soumise aux conditions suivantes :

- condition générale d'attribution : la bénéficiaire ne deviendra effectivement propriétaire des actions à l'expiration de la période d'acquisition de 2 ans susvisée, qu'à la condition que le mandat social liant la bénéficiaire à la Société soit en vigueur à la date de l'expiration de cette période ;
- condition d'attribution spécifique : la bénéficiaire ne deviendra effectivement propriétaire des actions que si les conditions cumulatives suivantes sont respectées :
 - maintien du résultat opérationnel courant moyen (hors opérations de croissance externe) des deux exercices clos précédant l'attribution définitive à un montant supérieur à 7 % du chiffre d'affaires ;
 - et maintien d'un résultat net consolidé bénéficiaire au cours des deux exercices clos précédant l'attribution définitive.

Il est précisé que ces deux conditions cumulatives de performance seraient fondées sur les agrégats financiers consolidés du groupe Manutan. L'atteinte de ces objectifs sera constatée sur la base des comptes des exercices clos aux 30 septembre 2009 et 30 septembre 2010, tels qu'arrêtés par le Directoire et certifiés par les Commissaires aux Comptes.

Modalités

Cette convention a été autorisée par votre Conseil de Surveillance le 15 décembre 2008.

2 Conventions et engagements approuvés au cours d'exercices antérieurs dont l'exécution s'est poursuivie durant l'exercice

Par ailleurs, en application du Code de Commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions et engagements suivants, approuvés au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours du dernier exercice.

2.1 Convention conclue avec un membre du Directoire

Avenant au contrat de travail et indemnité de départ

Nature et objet

Votre Société a autorisé la signature d'un avenant au contrat de travail de Madame Brigitte Auffret, conformément aux dispositions de l'article L225-86 du Code de Commerce, et a déterminé les conditions de performance attachées aux indemnités de départ de Madame Brigitte Auffret qui sont présentées dans le rapport spécial de l'exercice 2008/2009.

Ce rapport a omis de présenter la condition de performance suivante arrêtée par le Conseil de Surveillance du 15 décembre 2008 : maintien au cours des trois derniers exercices clos, précédant la notification de la rupture du contrat de travail, d'un résultat net consolidé bénéficiaire.

Ainsi, le montant des indemnités contractuelles est calculé sur le montant annuel de la rémunération (fixe et bonus) prévue au contrat de travail et hors gratifications exceptionnelles et le versement des indemnités est conditionné à la réalisation des deux conditions de performance suivantes :

- maintien du résultat opérationnel courant moyen des trois exercices clos précédant la notification de la rupture du contrat de travail à un niveau supérieur à 4 % du chiffre d'affaires ;
- et maintien au cours des trois derniers exercices clos, précédant la notification de la rupture du contrat de travail, d'un résultat net consolidé bénéficiaire.

Ces conditions sont fondées sur les agrégats financiers consolidés du groupe Manutan.

Modalités

Cette convention a été autorisée par votre Conseil de Surveillance le 18 mars 2008 et le 15 décembre 2008.

2.2 Convention conclue avec la société Manutan o.o.o (Russie) : prêt

Nature et objet

Aux fins de financement de son développement, Manutan o.o.o s'est vu accorder le 30 octobre 2007 par votre Société un prêt prenant la forme d'un contrat cadre et d'une facilité de trésorerie d'un montant de 2 millions d'euros. Ce prêt est utilisable par Manutan o.o.o par tirages successifs, matérialisés par des contrats de prêts afin de respecter le formalisme imposé par l'administration russe. La durée du prêt est de 2 ans renouvelables. Le prêt, libellé en euros, est consenti moyennant un taux d'intérêt variable de Euribor 3 mois +0,40 %.

Modalités

Cette convention, autorisée par le Conseil de Surveillance le 30 octobre 2007, n'a pas pu être mise en place et n'a pas eu d'effet sur l'exercice.

2.3 Convention conclue avec la SCI Philippe Auguste (France) : caution

Nature et objet

Votre Société s'est portée caution de la SCI Philippe Auguste auprès de la société UIS (COMI-GE) relativement au rachat d'un contrat de crédit-bail immobilier réalisé le 26 mai 1997 entre Bott SA et UIS (COMI-GE), afin de financer un ensemble de bureaux sis 29 rue Planchat – 75020 Paris.

Votre Société s'est portée caution solidaire à hauteur des loyers restant dus à la société UIS (COMI-GE) soit 50 446 euros. L'acte de caution, accessoire au contrat de crédit-bail, a expiré le 1^{er} juin 2009, date de fin du contrat.

Modalités

Cette convention a été autorisée par votre Conseil de Surveillance le 7 décembre 2007.

2.4 Convention conclue avec la société Manutan NV (Belgique): contrat de licence de marque

Nature et objet

Le Conseil de Surveillance du 1^{er} juillet 2002 a autorisé votre Société à concéder rétroactivement, pour une durée de 10 ans à compter du 1^{er} octobre 2000, une licence de la marque Manutan à sa filiale Manutan NV.

En contrepartie de l'exploitation de cette licence, la société Manutan NV s'est engagée à verser à votre Société une redevance annuelle égale à 1,5 % de son chiffre d'affaires annuel hors taxes.

Modalités

La redevance facturée au titre de l'exercice clos le 30 septembre 2009 s'élève à 125 910 euros.

2.5 Convention conclue avec la société Manutan Unipessoal Lda (Portugal): contrat de licence de marque

Convention, nature et objet

Le Conseil de Surveillance du 1^{er} juillet 2002 a autorisé votre Société à concéder rétroactivement, pour une durée de 10 ans à compter du 2 avril 2000, une licence de la marque Manutan à sa filiale Manutan Unipessoal Lda (Portugal).

En contrepartie de l'exploitation de cette licence, la société Manutan Unipessoal Lda s'est engagée à verser à votre Société une redevance annuelle égale à 1,5 % de son chiffre d'affaires annuel hors taxes.

Modalités

La redevance facturée au titre de l'exercice clos le 30 septembre 2009 s'élève à 94 695 euros.

2.6 Convention conclue avec la société Manutan SA (France): contrat de licence de marque

Nature et objet

Le Conseil de Surveillance du 18 mars 1999 a autorisé votre Société à concéder, pour une durée de 10 ans à compter du 1^{er} avril 1999, un contrat de licence de marque à sa filiale Manutan SA.

En contrepartie de l'exploitation de cette licence, la société Manutan SA s'est engagée à verser à votre Société une redevance annuelle égale à 5 % de son chiffre d'affaires annuel, hors Groupe, hors taxes.

Modalités

La redevance facturée au titre de l'exercice clos le 30 septembre 2009 s'élève à 8 824 877 euros.

2.7 Convention conclue avec la société Ipsopresto (France): contrat de licence de marque

Nature et objet

Votre Société a concédé, pour une durée de 10 ans à compter du 1^{er} octobre 2006, un contrat de licence de marque à sa filiale Ipsopresto.

En contrepartie de l'exploitation de cette licence, la société Ipsopresto s'est engagée à verser à votre Société une redevance annuelle égale à 0,25 % de son chiffre d'affaires annuel, hors Groupe, hors taxes, à compter de l'exercice social ouvert le 1^{er} octobre 2006 et clos le 30 septembre 2007, ainsi que pour les suivants jusqu'à l'exercice ouvert le 1^{er} octobre 2009 et clos le 30 septembre 2010.

Cette redevance annuelle sera portée à 0,5 % du chiffre d'affaires annuel, hors Groupe, hors taxes, à compter de l'exercice social ouvert le 1^{er} octobre 2010 et clos le 30 septembre 2011 ainsi que pour les autres exercices.

Modalités

La redevance facturée au titre de l'exercice clos le 30 septembre 2009 s'élève à 14 507 euros.

Cette convention a été autorisée par votre Conseil de Surveillance le 26 octobre 2006.

2.8 Convention conclue avec la société Manutan s.r.o (République Tchèque): contrat de licence de marque

Nature et objet

Le Conseil de Surveillance du 11 juillet 2006 a autorisé votre Société à concéder, pour une durée de 10 ans à compter du 1^{er} octobre 2006, un contrat de licence de marque à sa filiale Manutan s.r.o.

En contrepartie de l'exploitation de cette licence, la société Manutan s.r.o. s'est engagée à verser à votre Société une redevance annuelle égale à 1 % de son chiffre d'affaires annuel, hors Groupe, hors taxes, à compter de l'exercice social ouvert le 1^{er} octobre 2006 et clos le 30 septembre 2007.

Cette redevance sera portée à 1,5 % du chiffre d'affaires annuel, hors Groupe, hors taxes, à compter de l'exercice social ouvert le 1^{er} octobre 2007 et clos le 30 septembre 2008 ainsi que pour les exercices suivants.

Modalités

La redevance facturée au titre de l'exercice clos le 30 septembre 2009 s'élève à 146 537 euros.

Fait à Marcq-en-Barœul et Courbevoie, le 29 janvier 2010

Les Commissaires aux Comptes

KPMG Audit
Département de KPMG SA
Laurent Prévost

Mazars SA
Simon Beillevaire

Responsable du rapport financier annuel

Jean-Pierre Guichard, Président du Directoire

Attestation du responsable du rapport financier annuel

« J'atteste, à ma connaissance, que les comptes sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la Société et de l'ensemble des sociétés comprises dans la consolidation, et que le rapport de gestion ci-joint, présente un tableau fidèle de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la Société et de l'ensemble des sociétés comprises dans la consolidation ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes auxquels elles sont confrontées ».